



▪ Société créée en 1976 ▪ 41 Etats Membres Africains

RAPPORT ANNUEL et COMPTES

2018



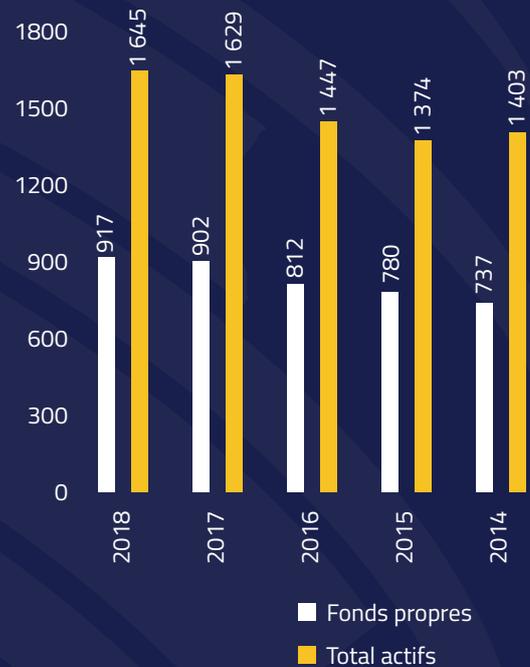
Principaux indicateurs financiers

En milliers \$EU	2018	2017	2016	2015	2014
Résultats					
Primes souscrites	797 415	746 829	642 024	689 291	717 525
Primes conservées	681 334	625 651	556 995	593 473	624 387
Primes acquises (nettes)	673 554	606 896	567 532	590 820	614 445
Bénéfice net	31 269	87 982	100 202	103 645	118 504
Situation financière					
Fonds propres	917 047	902 039	812 311	780 071	736 925
Total bilan	1 644 648	1 628 545	1 447 299	1 374 464	1 403 266

Résultats 2014 - 2018 (En millions \$EU)



Situation financière 2014 - 2018 (En millions \$EU)



Notations

A.M. Best **A**

A.M. Best
(Excellent/Perspectives stables)

Standard & Poor's **A-**

S&P
(Solide /Perspectives stables)

Dividende proposé par action

8\$EU

TABLE DES MATIERES

3	LETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE	32	Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital
4	CONSEIL D'ADMINISTRATION		
9	DIRECTION GENERALE	33	Gestion intégrée des risques (GIR)
10	DIRECTEURS CENTRAUX	36	Gouvernance d'entreprise
12	DIRECTEURS REGIONAUX	40	Conformité
15	DECLARATION DU PRESIDENT	41	Responsabilité sociale d'entreprise (RSE)
18	RAPPORT DE LA DIRECTION	42	Ressources humaines et Rémunération
18	Environnement économique et commercial	45	RESPONSABILITE DE LA DIRECTION
21	Opérations	46	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
22	Production	49	ETATS FINANCIERS
23	Cessions légales	49	Etat consolidé de la situation financière
24	Répartition de la production par région	50	Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global
25	Répartition de la production par branche	51	Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice
26	Charges techniques	52	Etat consolidé des flux de trésorerie
27	Produits de Placements	53	Notes
27	Performance du portefeuille	89	Annexe: Compte de résultat net consolidé par branche
28	Structure de l'actif		
28	Placements à long terme		
29	Actions		
29	Obligations et autres instruments à taux fixe		
30	Instruments liquides et quasi-liquides		
30	Autres revenus d'exploitation		
30	Résultat de l'exercice 2018		
31	Affectation du résultat		
31	Gestion du capital		

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
RAPPORT ANNUEL ET COMPTES AU
31 DECEMBRE 2018

**SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
ASSEMBLEE GENERALE
41^{ème} REUNION ORDINAIRE ANNUELLE**

Tunis, Tunisie, 17 juin 2019

Honorables Délégués à l'Assemblée Générale de la Société Africaine de Réassurance

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en ses articles 14 et 37, et en application de l'article 8 du Règlement Général de la Société, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'Administration, le Rapport annuel et les états financiers vérifiés de la Société Africaine de Réassurance pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Veillez agréer, Honorables Délégués, l'assurance de ma très haute considération.



HASSAN BOUBRIK

Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. Hassan BOUBRIK

Président

Nationalité :

Marocain

Circonscription :

Maroc (Etat et compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :

Juin 2020

M. Boubrik est actuellement le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) du Royaume du Maroc.

Il est titulaire de diplômes d'études supérieures dans les domaines des finances et de l'actuariat et chargé de la supervision du secteur des assurances.

Il a été directeur général d'un grand groupe financier au Maroc et a siégé à de nombreux conseils d'administration.



M. Aginaldo JAIME

Vice-président et Président du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Nationalité :

Angolais

Circonscription :

Etats et compagnies de l'Afrique australe et Soudan

Le mandat en cours s'achève en :

juin 2020

M. Aginaldo JAIME est l'actuel président de l'autorité de régulation des assurances de l'Angola (ARSEG).

M. JAIME a également exercé les fonctions suivantes en Angola: vice-premier ministre, gouverneur de la Banque centrale, ministre des Finances, président de l'Agence angolaise de l'investissement privé (ANIP), premier président de la Banque d'investissement de l'Angola – Banco Angolano de Investimento (BAI), directeur du Conseil de l'investissement étranger et directeur de la Planification, des Etudes et de la Statistique de la Compagnie nationale des assurances de l'Angola.

Il est titulaire d'un Bachelor's Degree délivré par la Faculté de droit de l'Université de Lisbonne, d'une licence en droit délivrée par l'Université Agostinho Neto, d'un Master's in Business Administration (MBA) et d'un Master of Arts délivrés par le University College de Londres.

M. JAIME enseigne actuellement l'administration des affaires à temps partiel à l'Université catholique de l'Angola, à l'Université catholique d'Oporto et à l'Université catholique de Rio de Janeiro.



Dr Mohamed Ahmed MAAIT

Administrateur et Président du Comité d'Audit et des Finances

Nationalité :

Egyptien

Circonscription :

Egypte (Etat et compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :

juin 2021

Il est actuellement Ministre des Finances de la République Arabe d'Egypte.

Dr. Mohamed Ahmed MAAIT est titulaire d'une licence en assurances et en mathématiques, d'un M. Phil en assurances, d'un Masters et d'un PhD en actuariat. Il est professeur invité dans plusieurs universités en Egypte. Il est également Président de l'Egyptian Governmental Actuarial Department (EGAD) et membre de plusieurs commissions gouvernementales ; il siège au conseil d'administration de nombreuses sociétés en Egypte.



M. Boubacar BAH

Administrateur et Membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Nationalité :

Guinéenne (République de Guinée)

Circonscription :

Etats et compagnies de l'Afrique occidentale et centrale francophone

Le mandat en cours s'achève en :

Juin 2021

M. Boubacar BAH est Directeur des Assurances à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG). Il est titulaire d'une maîtrise en droit des affaires, délivrée par l'Université de Dakar (Sénégal), et du Diplôme du Centre d'études financières, économiques et bancaires, Paris France. Il jouit d'une expérience de plus de 30 ans à la BCRG où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, entre autres : Directeur des Ressources Humaines ; Directeur des Banques ; Responsable de la Cellule Juridique.



M. Hafedh GHARBI

Administrateur et Membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Circonscription :

Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et sociétés)

Le mandat en cours s'achève en :

Juin 2021

M. Hafedh GHARBI est le Président du Comité Général des Assurances (CGA), autorité de contrôle des assurances de Tunisie. Il était auparavant Président Directeur Général de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et Contrôleur Général des Finances. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, et du Diplôme du Cycle Supérieur en Finances Publiques, obtenu à l'ENA de Tunis.



M. Kamel MARAMI

Administrateur et Membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Nationalité :

Algérien

Circonscription :

Algérie (Etat et 4 compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :

juin 2021

M. Kamel MARAMI est actuellement Directeur des assurances et membre de la Commission de supervision des assurances au Ministère des finances de l'Algérie.

Il est assureur agréé et titulaire de diplômes dans les domaines de l'économie et des finances. Il est aussi titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en assurances.

**M. Patrick ANDRIAMBAHINY**

Administrateur et Membre du Comité de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité :

Malgache

Circonscription :

Afrique de l'Ouest anglophone (Etats & compagnies) et Afrique de l'Est et australe (compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :

Juin 2020

M. Patrick ANDRIAMBAHINY est actuellement Président du Comité des Entreprises d'Assurances de Madagascar (CEAM) et Directeur général de la Compagnie Assurances/Réassurances Omnibranches (ARO) à Madagascar.

Il est titulaire d'une Licence en Administration économique et sociale délivrée par l'Université du Maine en France. Il est également titulaire d'un Master in Business Administration (MBA), d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières (DESCF) et d'une Maîtrise en Sciences et Techniques Financières (MSTCF).

**M. Jean CLOUTIER**

Administrateur et Président du Comité de Gestion des Risques et de Gouvernance Informatique

Nationalité :

Canadien

Circonscription :

FAIRFAX

Le mandat en cours s'achève en :

juin 2021

M. Jean CLOUTIER est actuellement président de Fairfax International, membre du Comité exécutif de Fairfax Financial Holdings Limited et vice-président des Opérations internationales.

Il est titulaire d'une licence en sciences actuarielles délivrée par le Laval University de Quebec City.

Il est membre du Canadian Institute of Actuaries (FCIA), du Casualty Actuarial Society (FCAS), du Singapore Actuarial Society et du Society of Actuaries of Thailand.

**M. Mohammed KARI**

Administrateur et Membre du Comité de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité :

Nigérian

Circonscription :

Nigeria (Etat et compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :

juin 2021

M. Mohammed Kari est actuellement Commissioner for Insurance and Chief Executive Officer (directeur général) de la National Insurance Commission (NAICOM), autorité de contrôle des assurances au Nigeria.

Il est expert en assurances et a 36 ans d'expérience professionnelle en assurances et en gestion dans les secteurs public et privé où il a géré certaines des plus grandes institutions de réassurance au Nigeria.

Il a été nommé directeur général adjoint de la NAICOM, en charge des opérations techniques en avril 2014 et a occupé ce poste jusqu'au 31 juillet 2015, date à laquelle il a accédé à ses fonctions actuelles.



M. Coenraad Christiaan VROLIJK

Administrateur et Membre du Comité d'Audit et des Finances

Nationalité :
Néerlandais

Circonscription :
Allianz SE

Le mandat en cours s'achève en :
Juin 2021

M. Coenraad Christiaan VROLIJK, qui est titulaire d'un PhD en sciences économiques, est actuellement le Directeur Régional d'Allianz SE pour l'Afrique, dont il gère les activités dans 17 pays. Il est le représentant d'Allianz SE dans le Conseil d'administration de BIMA (Milvik), Londres ; il est également membre du Comité d'Audit et des Risques de ce Conseil d'Administration. M. Coenraad Christiaan VROLIJK est Président du Comité d'Audit et des Finances et membre du Conseil des Gouverneurs de l'International Baccalaureate Organisation, Genève, Suisse.

Ancien enseignant à la Brown University aux Etats-Unis d'Amérique, il a occupé de hauts postes de responsabilité dans de nombreuses compagnies. Il a notamment rempli les fonctions suivantes : Directeur Général du Rosewood Insurance Group en Suisse ; Directeur Général de Black Rock à Londres ; Associé à McKinsey & Company en Suisse et Economiste Chercheur au Fonds Monétaire International (FMI) à Washington, Etats-Unis d'Amérique.



M. Hassan El-SHABRAWISHI

Administrateur et Membre du Comité d'Audit et des Finances

Nationalité :
Egyptien

Circonscription :
AXA

Le mandat en cours s'achève en :
Juin 2021

M. Hassan El-Shabrawishi est actuellement Directeur Général/Responsable Développement Stratégique pour l'Afrique au Groupe AXA. Il est le Président du Conseil d'Administration d'AXA Egypte, d'AXA Algérie, de MicroEnsure et d'AXA Africa Specialty Risk. Il est membre des Conseils d'administration d'AXA Maroc, AXA Sénégal, AXA Côte D'Ivoire, AXA Cameroun, AXA Gabon et AXA Mansard au Nigeria. M. Hassan El-Shabrawishi a occupé le poste de Chief Innovation Officer du Groupe AXA. Il est titulaire des diplômes suivants : Licence en Finance et Econométrie avec mention, Richmond University, Royaume-Uni ; et International MBA, IE Business School, Espagne. Il est administrateur agréé de la National Association of Corporate Directors, Etats-Unis d'Amérique. Avant d'intégrer les effectifs d'AXA, il a occupé plusieurs postes dans le secteur des assurances et à la Société Financière Internationale (SFI), membre du Groupe de la Banque Mondiale.

**M. Joseph VINCENT**

Administrateur et Membre du Comité d'Audit et des Finances

Nationalité :

Belge

Circonscription :

Banque Africaine de Développement (BAD)

Le mandat en cours s'achève en :

Juin 2021

M. Joseph VINCENT a fait des études de psychologie industrielle et a travaillé dans le secteur non lucratif pendant 5 ans. Par la suite, il a travaillé pendant 14 ans dans les ressources humaines pour des multinationales japonaises, américaines et européennes. Au cours des 25 dernières années il a occupé de hauts postes de responsabilité dans l'assurance-crédit et l'assurance risques politiques, ainsi que dans l'atténuation des risques pour des projets sur les énergies renouvelables. M. Joseph VINCENT a été Chief Underwriting Officer de l'African Trade Insurance Agency (ATI) et Senior Advisor Financial Products à l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA). Il a également occupé le poste de Senior Advisor, Regional Liquidity Support Facility, projet commun de l'ATI et KfW, qui fournit des garanties aux producteurs d'énergies renouvelables indépendants.

Administrateurs suppléants

Yaw Adu KUFFOUR

Soufiane SAHNOUNE

Maurice MATANGA

Ashraf BADR

Ahmed SHUKRI

Delphine MAIDOU

Nouaman AL AISSAMI

Karanja KABAGE

Woldemichael ZERU

Olatoye ODUNSI

Peter IGNITS

DIRECTION GENERALE



M. Corneille KAREKEZI

Directeur Général du Groupe

Après avoir siégé au Conseil d'administration d'Africa Re de 2003 à 2005, M. Corneille KAREKEZI a intégré cette même institution comme Directeur Général élu en juillet 2009, pour une période de transition de deux ans au cours de laquelle il a occupé les postes de Directeur Général Adjoint et de Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations. Il accède au poste de Directeur Général du Groupe Africa Re en juillet 2011.

M. KAREKEZI a commencé sa carrière à la SOCABU, principale compagnie d'assurances du Burundi, où il a gravi les échelons jusqu'au poste de Chef du département des finances. En 1995, il est recruté par la SONARWA, principale compagnie d'assurance du Rwanda, comme chef adjoint du Département commercial et technique. A partir de 1996, il a géré avec succès toutes les directions techniques (Automobile, Incendie, Accidents & Risques divers et Vie). Il devient directeur général adjoint de la compagnie en début 2001. En février 2008, M. KAREKEZI est désigné directeur général de la SONARWA.

M. KAREKEZI est titulaire d'une Licence en économie (Burundi), de diplômes d'études universitaires supérieures en gestion des entreprises (Royaume-Uni), d'un Master's en gestion (Burundi) et d'un doctorat Honoris Causa en gestion (Royaume-Uni). Il parle couramment le français, l'anglais et le swahili.

Depuis 1996, il a contribué de manière significative au développement des assurances et de la réassurance en Afrique grâce à sa participation à plusieurs initiatives et organisations nationales, régionales et continentales, et à ses interventions lors de nombreux séminaires, conférences et symposiums.

M. Corneille KAREKEZI est Vice-Président du Conseil d'administration d'Africa Re South Africa Ltd. (SA) et d'Africa Retakaful Corporation (Egypte) ; il est membre du Conseil d'administration de Shelter Afrique (Kenya) et membre du Comité Exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA).



M. Ken AGHOGHOVIA

Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations

M. Ken AGHOGHOVIA a été recruté à Africa Re en 1985. Depuis, il a occupé différentes fonctions avant d'être nommé tout premier directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone en 2009 ; il a fortement contribué au redressement de ce centre de production et des pools Pétrolier & Energie et Aviation africains.

M. AGHOGHOVIA est titulaire du Bachelor's of Science in Insurance (Nigeria) et d'un Master's Degree in Business Administration (Nigeria). Il est membre associé de l'ACII et membre (FCII) du Chartered Insurance Institute (Royaume-Uni).

Il a été membre de diverses commissions professionnelles régionales.

M. AGHOGHOVIA est Directeur Général Adjoint/Chef des opérations d'Africa Re depuis le 1er juillet 2011.

DIRECTEURS CENTRAUX



M. Séré Mady KABA

Secrétaire de Société

Avant d'être recruté à Africa Re en 2003, M. Séré Mady Kaba a travaillé pendant 22 ans à la Banque centrale de Guinée où il a occupé diverses fonctions dont celles de directeur de l'Audit interne et directeur des Assurances.

M. Kaba est inspecteur des services financiers, auditeur interne certifié et membre de l'Institut des auditeurs internes (IIA en anglais). Il est titulaire d'un D.E.S. en comptabilité et gestion financière (mention remarquable) délivré par l'Université de Conakry.

M. Kaba a siégé au Conseil d'administration d'Africa Re entre 1995 et 1998 en sa qualité de

directeur des assurances à la Banque centrale de Guinée ; il a également été administrateur suppléant de la Société entre 2000 et 2003 et membre de la Sous-commission Comptabilité de l'Association internationale des contrôleurs des assurances –IAIS- (1999-2003).

Avant d'être promu à son poste actuel, M. Kaba a occupé les fonctions de directeur adjoint de l'Audit interne chargé des bureaux régionaux de Nairobi et de Maurice ainsi que d'ARCSA (2003-2010), puis de directeur de l'Inspection technique et de la Gestion intégrée du risque/Responsable principal du risque (2010-2014).

M. Kaba a été désigné secrétaire de Société et directeur de la Gestion des risques jusqu'en juillet 2017, date à laquelle les 2 fonctions ont été disjointes.



M. Seydou KONE

Directeur des Finances et de la Comptabilité

M. Seydou Kone a été recruté en 2010 en tant que directeur des Finances et de la Comptabilité ; il totalisait alors 15 ans d'expérience pertinente dans le secteur des assurances. M. Kone a commencé sa carrière à Deloitte comme auditeur de compagnies d'assurances et de réassurance. Il a par la suite travaillé à NSIA Assurance où il a occupé diverses fonctions dont celles de directeur

de l'Audit interne. En tant que directeur de l'Audit interne de ce groupe, M. Kone était en charge de la consolidation des comptes de son employeur.

Dans ses fonctions actuelles, M. Kone est responsable des finances, des investissements et du paiement des dividendes; il doit également veiller à ce que les comptes du Groupe soient consolidés dans le respect des normes IFRS.

M. Kone est titulaire d'une licence en gestion et d'une maîtrise en finance et comptabilité délivrées par l'Université de Côte d'Ivoire.



Mme Marie-Agnès SANON

Directrice de la Gestion Intégrée des Risques et de la Conformité/Directrice par intérim, Opérations Centrales et Risques Spéciaux

Avant son recrutement à Africa Re en 2007 au poste de souscriptrice principale chargée des traités et des facultatives au Bureau régional de Nairobi, Mme Sanon avait travaillé à la Direction des assurances au ministère des Finances du Burkina Faso à Ouagadougou de 1984 à 1988. Elle a ensuite travaillé à Allianz Burkina Faso de 1988 à 2000 en qualité de chef du Département de la réassurance, des affaires maritimes et des risques d'entreprise. De 2001 à 2006, Mme Sanon a servi à CICA Re en tant que souscriptrice chargée des traités pour l'Afrique de l'Ouest francophone.

En juillet 2010, elle a été nommée directrice régionale du Bureau d'Africa Re à Maurice. Le 19 décembre 2017, Mme Sanon prit service au Siège d'Africa Re à Lagos comme directrice des Opérations centrales et des Risques spéciaux, poste qu'elle a occupé jusqu'au 9 mars 2018, date à laquelle elle a été nommée au poste de directrice de la Gestion intégrée des risques et de la Conformité.

Mme Sanon est titulaire d'une licence et d'une maîtrise en économie ainsi que d'un Diplôme d'études supérieures Spécialisées en assurances délivré par l'Institut international des assurances (IIA) de Yaoundé (Cameroun). Elle a plus de 33 ans d'expérience dans le secteur des assurances et de la réassurance.



M. Raphael Uhunoma OBASOGIE

Directeur des Ressources Humaines et de l'Administration

M. Raphael Obasogie a commencé sa carrière professionnelle en 1985 à la raffinerie de Port Harcourt où il a été recruté pour un contrat à court terme après y avoir effectué son service national obligatoire.

M. OBASOGIE a été administrateur RH désigné à Elder Dempster Nigeria, chef du Département des ressources humaines par intérim à Nestlé Nigeria, chargé des relations professionnelles et de la communication avec le personnel à Shell Petroleum Nigeria et responsable des Ressources humaines à Addax Petroleum Nigeria.

M. Obasogie est titulaire d'une licence en psychologie du travail et d'un MBA. Il est membre du Chartered Institute of Personnel Management du Nigeria, membre associé du Chartered Institute of Personnel Development (Royaume-Uni), et membre du National Labour Advisory Council du Nigeria.

M. OBASOGIE a pris service à Africa Re en tant que directeur des Ressources Humaines et de l'Administration en novembre 2013.



M. David MUCHAI

Directeur de l'Audit Interne

M. David Muchai a pris service à Africa Re en octobre 2016 en qualité de directeur de l'Audit Interne. Il était auparavant Senior Finance Manager au Département de Réassurance du groupe Aviva Plc ; il était en poste au siège de cette institution à Londres. Il a également été Comptable pour la région Europe d'ACE Life (filiale d'ACE Group) avec compétence sur le Royaume-Uni et 7 agences dans l'Union européenne. M. Muchai a occupé les fonctions

d'Auditeur Principal à Ernst & Young à Londres, où il s'occupait principalement des sociétés de gestion du patrimoine.

M. Muchai est expert-comptable et membre de l'Institute of Certified Public Accountants of Kenya. Il est titulaire d'un Master's Degree en économie financière, obtenu à Kingston University (Royaume-Uni).



M. Chris SAIGBE

Directeur, Opérations Vie

M. Chris SAIGBE a travaillé comme spécialiste de l'assurance vie au Nigeria pendant plusieurs années avant d'intégrer la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) en janvier 2009. Il a 25 ans d'expérience dans la gestion de l'assurance vie et la réassurance vie. Il est titulaire d'un Bachelor of Science in Economics, Obafemi Awolowo University, et d'un Master's degree in Economics, tous deux obtenus à l'Université de Lagos, (Nigeria). M. Chris SAIGBE est également titulaire d'un Master of Business Administration délivré par la Moi University,

Nairobi, Kenya. Il est membre associé du Chartered Insurance Institute of Nigeria (CIIN) et Planificateur financier agréé. Son immense expérience en assurance vie et en réassurance vie lui est précieuse pour renforcer la capacité de l'équipe vie d'Africa Re à souscrire des traités vie appropriés et à satisfaire les attentes des clients.

DIRECTEURS RÉGIONAUX, DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE FILIALES ET REPRÉSENTANT LOCAL



M. Mohamed Larbi NALI

Directeur Régional, Bureau de Casablanca

M. Mohamed Larbi NALI a rejoint Africa Re en juillet 2016. Il débute sa carrière en 1993 en tant que Directeur du Département Vie de la Société Centrale de Réassurance (SCR). Entre 1997 et 2012, il a assumé successivement plusieurs responsabilités : directeur de l'Actuariat, directeur délégué en charge des pôles Marchés et Technique, etc. En 2012, il est nommé directeur général de la Société Centrale de Réassurance (SCR).

Il est fondateur de l'Association marocaine des actuaires et en a été le président entre 2010 et

2013. Il a été également président du Centre africain pour le risque catastrophique (ACCR en anglais), vice-président de l'Organisation Africaine des Assurances (AIO) et vice-président de la Fédération des Assurances Arabes (GAIF).

Il est titulaire du Diplôme d'études supérieures en sciences mathématiques obtenu à l'Université catholique de Louvain en Belgique et d'une Maîtrise en sciences actuarielles de l'École de Commerce de l'Université catholique de Louvain Belgique.



M. Léonidas BARAGUNZWA

Directeur Régional, Bureau de Maurice

Depuis qu'il est entré dans le secteur des assurances en 1987, M. Léonidas Baragunzwa a occupé différents postes dans diverses compagnies. Il a été souscripteur, quantificateur et responsable à la Société d'assurances du Burundi, actuaire stagiaire au département Vie et Pension à Aon Belgique, actuaire à AG Insurance (Belgique), chef actuaire et sous-directeur de la Souscription et des Risques spéciaux avant d'être promu au poste de

directeur des Opérations centrales et des Risques spéciaux à Africa Re en janvier 2014. Le 1er janvier 2017, il a été désigné directeur régional du Bureau de Maurice.

M. Baragunzwa est titulaire d'une maîtrise en génie civil et d'une maîtrise en sciences actuarielles obtenues en Belgique. Il est membre de l'Institut des actuaires de Belgique.



M. Omar GOUDA

Directeur Régional, Bureau du Caire, et Directeur Général de la filiale Africa Retakaful

Après avoir achevé ses études universitaires en mai 1982, M. Omar Gouda a commencé sa carrière professionnelle à l'Autorité égyptienne de contrôle des assurances (EFSA). Il a occupé des postes techniques dans diverses compagnies d'assurances en Egypte et ailleurs et a été membre de nombreux comités et commissions techniques de compagnies et d'autres institutions.

Il a été responsable des affaires techniques de la plus vieille compagnie d'assurances de la région, à savoir la National Insurance Company (NIC) d'Egypte. M. Gouda a également été directeur général d'AlAhlia Insurance Company en

Arabie saoudite jusqu'en 2003, date à laquelle il a été recruté à ESIH, compagnie égyptienne, toujours en tant que directeur général.

En octobre 2003, M. Gouda a été recruté à Africa Re en qualité de représentant local au Bureau du Caire dont il est devenu le premier directeur régional en mai 2005, après avoir contribué à la signature de l'Accord de siège du Bureau régional du Caire avec les Autorités égyptiennes.

En 2010, après l'ouverture de la filiale Africa Retakaful Company, M. Gouda en est devenu le tout premier directeur général, poste qu'il cumule avec ses fonctions de directeur du Bureau régional du Caire.



M. Olivier N'GUESSAN-AMON

Directeur Régional, Bureau d'Abidjan

Après 7 ans à la tête de la section de production Vie et Non-Vie de compagnies d'assurances en Côte d'Ivoire, M. Olivier Nguessan a dirigé le bureau de SCOR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre francophone. Il a également été directeur général de la Compagnie Nationale d'Assurances pendant 3 ans avant d'être recruté à Africa Re en 2005 en tant que souscripteur principal. Il a été directeur adjoint du Bureau régional d'Abidjan de janvier 2008

à mars 2011, date à laquelle il a été promu au poste de directeur de ce bureau régional.

M. N'GUESSAN est titulaire d'une maîtrise en Economie d'entreprise (Université Nationale de Côte d'Ivoire - Abidjan Cocody) et du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance délivré par l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé (Cameroun).



Mme Funmi OMOKHODION

Directrice Régionale, Bureau de Lagos

Après avoir assuré l'intérim à ce poste pendant 6 mois, Mme Funmi Omokhodion a été confirmée en tant que directrice du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone en janvier 2018.

Avant sa nomination, Mme Omokhodion, qui a commencé sa carrière à Africa Re, a occupé plusieurs postes dans la Société. Elle a été souscriptrice principale (traités et facultatives), directrice adjointe chargée des opérations techniques et directrice régionale adjointe,

pour ne citer que ces postes. Elle a également travaillé pour les pools africains d'assurance des risques Pétrole & Energie et Aviation gérés par Africa Re.

Mme Omokhodion est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree délivré par l'Université d'Ilorin au Nigeria et d'un Executive MBA Degree délivré par l'ESUT Business School, toujours au Nigeria. Elle est membre associée du Chartered Insurance Institute (ACII) au Royaume-Uni.



M. Ephraim Kiiza BICHETERO

Directeur Régional, Bureau de Nairobi

M. Ephraim Kiiza BICHETERO a commencé sa carrière en 1994 comme souscripteur à Pan World Insurance en Ouganda où il a gravi les échelons pour devenir chef du Département de la réassurance. En 1998, il quitte cette compagnie pour prendre la tête du Département de la souscription, des sinistres et de la réassurance de Golden Insurance Uganda, compagnie dont il deviendra plus tard le directeur général adjoint. En 2002, il est recruté en tant que chef des Opérations techniques en charge de la souscription, de la réassurance et des sinistres à United Assurance Ltd, aujourd'hui UAP Old Mutual General Insurance Uganda Ltd.

M. BICHETERO a rejoint l'effectif d'Africa Re en juin 2004 comme souscripteur au Bureau régional de Nairobi. Par la suite, il a été promu au poste de sous-directeur chargé des Opérations techniques, puis à celui de directeur régional adjoint. En juillet 2017, il fut nommé directeur régional par intérim, poste auquel il fut confirmé en janvier 2018.

M. BICHETERO est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree délivré par le Makerere University de Kampala (Ouganda) et d'un Executive MBA Degree délivré par le United States International University de Nairobi (Kenya). Il est également titulaire d'un Associate Diploma délivré par le Chartered Insurance Institute (ACII) de Londres. M. BICHETERO a été membre de plusieurs comités techniques dans le domaine des assurances en Ouganda et au Kenya.

**M. Andy TENNICK**

Directeur Général de la filiale, African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA)

Après avoir achevé ses études universitaires en 1986, M. Tennick fut recruté à Swiss Re à Johannesburg en tant que stagiaire. Il y passa finalement 14 ans au cours desquels il occupa plusieurs fonctions, en particulier dans les domaines de la souscription et de la gestion des clients.

Il quitta Swiss Re au profit d'Imperial Holdings Group à Johannesburg et créa Imperial Reinsurance avant de passer à Regent Insurance, section assurance du Groupe, où il devait occuper diverses responsabilités, notamment

dans les domaines de la souscription, de la réassurance et de la gestion des risques. Il était co-directeur général de Regent Insurance Group au moment où il en partait.

M. Tennick est titulaire d'un Bachelor of Commerce Degree délivré par le University of Cape Town, membre associé (ACII) et membre (FCII) du Chartered Insurance Institute (Royaume-Uni).

Il a été nommé directeur général d'African Reinsurance Corporation South Africa en avril 2018.

**M. Habtamu DEBELA**

Représentant Local, Addis-Abeba

M. Habtamu DEBELA a commencé sa carrière à Ethiopian Insurance Corporation en 1997. Avant sa nomination comme représentant local d'Africa Re à Addis-abeba, Il a travaillé dans plusieurs compagnies éthiopiennes où il a occupé diverses fonctions dont celles de responsable des opérations d'assurances.

M. Habtamu Debela est titulaire d'un diplôme en comptabilité, d'un BA en administration des affaires et d'un Executive MBA.

Il a été nommé représentant local d'Africa Re à Addis-Abeba en avril 2018.



M. Hassan BOUBRIK

Président

Déclaration du Président

J'ai le grand plaisir de présenter le 41^{ème} Rapport Annuel du Conseil d'administration de la Société africaine de réassurance, y compris les états financiers pour l'exercice 2018. Le document présente également l'environnement commercial de la Société, le Rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que les rapports sur la gestion du capital, la gouvernance d'entreprise, la gestion intégrée des risques et les ressources humaines.

Performance financière de la Société

L'Afrique, notre principal marché, a enregistré en 2018 une croissance économique estimée à 3,7%, légèrement en deçà du chiffre de l'exercice 2017 (3,8%). Toutefois, cette croissance a été assombrie par les chocs externes suivants: escalade des tensions commerciales internationales, croissance des taux d'intérêt aux Etats-Unis, incertitudes autour du Brexit et baisse des prix des matières en 2018. En outre, les principaux pays exportateurs de matières premières ont enregistré une faible croissance, et d'autres ont même vu leur croissance baisser. Des pays tels que l'Angola ont connu une baisse estimée à 0,7%, et des pays plus grands tels que le Nigeria (+1,9%) et l'Afrique du Sud (0,8%) ont tiré la croissance moyenne de l'Afrique vers le bas.

Malgré le ralentissement économique mondial, les primes brutes souscrites par la Société ont enregistré une croissance de 6,77% en 2018, se hissant à 797,42 millions \$EU, contre 746,83 millions \$EU en 2017. Si le taux de change était resté stable, les primes brutes souscrites auraient atteint 837,12 millions \$EU, soit une croissance de 12,09% en 2018. La bonne performance des primes brutes a été catalysée par les nouveaux traités souscrits dans la quasi-totalité des marchés régionaux dans lesquels la Société mène ses activités. Les marchés de l'Afrique du Sud, du Sénégal et de la République du Congo ont réalisé une excellente performance, notamment dans le secteur de l'énergie.

La prime brute acquise, après ajustement pour variation de la provision pour primes non acquises, s'est établie à 673,55 millions \$EU, contre 606,89 millions \$EU en 2017. La croissance annuelle de 10,98% de la prime nette acquise représente une hausse de 66,65 millions \$EU. Cette croissance a été une aubaine qui aurait pu permettre à la Société de réaliser un excellent bénéfice pour l'exercice 2018, n'eussent été les mauvais chiffres enregistrés au niveau des sinistres et des produits de placements.

Un montant total de 119,60 millions \$EU a été cédé aux récessionnaires au cours de l'exercice, contre 111,92 millions \$EU en 2017. La politique de récession de la Société est restée inchangée au cours de l'exercice. En effet, Africa Re a continué de recourir principalement à un programme en excédent de sinistres pour les risques conventionnels et à des couvertures spéciales pour les risques pétroliers et pétrochimiques majeurs. Le marché de la récession est resté essentiellement déprimé, ce qui a permis à la Société de réduire ses dépenses en matière de récession et d'améliorer les termes et conditions d'achat des couvertures.

Le coût d'acquisition net, constitué des commissions et charges de réassurance, y compris la variation des coûts d'acquisition différés, a connu une augmentation de 17,77%, passant de 166,92 millions \$EU en décembre 2017 à 196,58 millions \$EU en décembre 2018 ; cette hausse représente une détérioration du coût d'acquisition net, qui est passé de 27,50% en 2017 à 29,19% en 2018. La hausse est due au changement de la comptabilisation de la commission pour contrats d'allègement du déficit de solvabilité estimés à 7,8 millions \$EU, qui ont été comptabilisés en 2018 dans les commissions et charges de réassurance, et non pas dans les sinistres comme lors des exercices précédents. Le ratio net du coût d'acquisition ajusté (28,03%) est plus proche de la moyenne sur 5 ans (27,42%) et la légère hausse a peut-être généré l'augmentation des commissions payées aux cédantes/assureurs pour d'autres traités proportionnels.

Le montant des sinistres bruts payés au cours de l'exercice a augmenté de 9,2% pour s'établir à 461,09 millions \$EU (2017: 422,26 millions \$EU), tandis que le ratio de sinistres bruts s'est légèrement amélioré, se situant à 58,13%, contre 58,74% l'exercice précédent.

Le ratio de sinistres net a atteint 61,07% en 2018, contre 60,41% en 2017. Ce ratio est supérieur aux moyennes de 3 ans et 5 ans, soit 56,26% et 57,11% respectivement, indication de la mauvaise sinistralité de 2018 due aux facteurs suivants : conjugaison d'une plus grande fréquence et d'une plus grande gravité des sinistres importants ; sinistres catastrophiques en Afrique du Sud de

2016 à 2017, et sinistralité défavorable pour les traités en quote-part automobiles et médicaux.

Au cours de l'exercice, les frais d'exploitation et les dépenses d'investissement sont restés dans les limites prévues. Les frais de gestion se sont accrus de 6,47% pour s'établir à 44,96 millions \$EU. Le ratio des frais de gestion, y compris les provisions pour créances douteuses, s'est rétréci, pour se situer à 6,68% (2017: 6,96%), en grande partie en raison de la croissance de la prime nette acquise (+10,98%).

En raison de l'augmentation du ratio de sinistres, le ratio combiné net a atteint 96,93% en 2018, chiffre nettement supérieur à la moyenne de 91,52% affichée par la Société pour la période 2014-2018. La performance moyenne de la Société au cours des 5 exercices du 5ème Plan Stratégique est meilleure que celle des réassureurs internationaux (96,12%) et des réassureurs africains (92,93%) au cours de la même période.

Le bénéfice technique net de la Société (y compris les frais de gestion) a chuté de 33,50%, s'établissant à 20,70 millions \$EU en 2018, contre 31,12 millions \$EU l'exercice précédent. Cette baisse non prévue et sans précédent est la conséquence de catastrophes naturelles et de sinistres importants distincts survenus en Afrique du Sud, en Egypte, au Moyen-Orient et en Afrique de l'Ouest.

Le rendement des placements a fortement baissé. En effet, les produits de placements et revenus d'autres sources ont connu une chute de 60,40%, pour se situer à 24,87 millions \$EU, contre 62,80 millions \$EU en 2017, à cause la très mauvaise performance des marchés des actions et des valeurs à revenu fixe. La conséquence de cette situation qui n'a été découverte qu'à la clôture de l'exercice est que la Société n'a pas atteint ses objectifs en matière de produits de placements qui avaient été fixés plus tôt au cours de l'exercice sur la base d'analyses financières. Décembre 2018 a été le pire mois pour les marchés des actions aux Etats-Unis depuis 2008, malgré la bonne santé de l'économie de ce pays.

Suite à l'adoption par le Conseil en 2018 des normes comptables internationales IAS 21 – Effets des variations des cours des devises, la Société a commencé à les appliquer et à ressentir dans le compte de résultat l'impact, positif ou négatif de la fluctuation relative des taux de change des monnaies étrangères (monnaies de plusieurs pays africains), transformées en monnaies fonctionnelles (monnaies sélectionnées pour présenter les comptes des Bureaux Régionaux et des filiales) et consolidées en monnaie de présentation des comptes du Groupe Africa Re (dollar EU). L'impact total de la fluctuation des taux de change sur la Société, qui était avant 2018 comptabilisé dans les fonds

propres, a été une perte de 14,98 millions \$EU qui a été enregistrée dans le compte de résultat et qui a provoqué la baisse du bénéfice net de l'exercice.

Malgré le bon chiffre de la prime, la forte sinistralité, la baisse significative des produits de placements et l'impact négatif de la fluctuation des taux de change des devises ont eu pour conséquence l'érosion du bénéfice global. Le bénéfice global net a baissé de 64%, se situant à 31,27 millions \$EU, contre 87,98 millions \$EU en 2017.

Les fonds propres ont enregistré une légère hausse de 1,46%, se hissant à 915,20 millions \$EU en 2018, ce qui représente 56% du total bilan.

Etant donné le faible bénéfice net de la Société en 2018, le rendement sur capitaux propres a logiquement été le plus bas de la dernière décennie. Malgré cette chute, la Société a clôturé le Plan Stratégique 2014-2018 avec une moyenne très élevée du rendement moyen sur capitaux propres, soit 11,31%, performance record en comparaison avec les moyennes de 7,34% et 9,52% réalisées par les réassureurs internationaux et les réassureurs africains respectivement au cours de la même période.

Stratégie de la Société: 2019-2023

Un regard rétrospectif sur le Plan Stratégique 2014-2018 qui vient d'être clôturé nous permet d'affirmer que la performance d'Africa Re a été très bonne, au vu des objectifs stratégiques contenus dans ce Plan et en comparaison avec la performance de ses pairs internationaux et régionaux. Au cours de cette période stratégique de 5 ans, la Société a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 3,87% en dollars américains, un rendement des placements de 3,76%, un ratio combiné moyen de 91,52% et un rendement sur capitaux propres moyen de 10,98%.

Toutefois, au cours de l'élaboration du 6ème Plan Stratégique de la Société pour la période 2019-2023, le Conseil d'Administration et la Direction ont reconnu que l'industrie mondiale de la réassurance est de plus en plus confrontée à des problèmes. Cet environnement difficile est caractérisé par ce qui suit : volatilité, incertitude, forte fréquence de catastrophes naturelles et causées par l'homme, offre excessive de capital qui a pour conséquence une concurrence féroce, taux de primes bas et détérioration des termes et conditions de souscription. En tant que réassureur africain, la Société continuera de subir les conséquences de la dépréciation des monnaies, de l'instabilité sociale, économique et politique, et des changements climatiques.

Malgré cette conjoncture difficile, le Conseil d'Administration et la Direction sont persuadés

que la performance réalisée lors du Plan Stratégique 2014-2018 pourra être rééditée grâce aux acquis du passé, à savoir une forte capitalisation et les notations financières, des ressources humaines compétentes et une bonne image de marque. Malgré la détérioration de la tarification et de son adéquation à long terme, la Société estime que le marché africain de la réassurance continuera d'offrir de bonnes opportunités de croissance et de rentabilité substantielle pour les réassureurs dont les opérations sont plus diversifiées, flexibles, innovantes, et qui sont prêts à s'adapter à un environnement qui connaît une mutation rapide.

Présente essentiellement sur les mêmes marchés que par le passé et dotée de capacités adéquates, la Société compte engranger des victoires au cours de la période 2019-2023. L'objectif est d'afficher en 2023 un taux de croissance moyen de la prime de 6%, ce qui permettra de porter la production à plus de 1 milliard \$EU, tout en maintenant un ratio combiné d'environ 91% et un rendement sur capitaux propres supérieur à 8%.

Africa Re s'appuiera sur ses forces pour déployer une stratégie agressive mais prudente pour tirer avantage des opportunités naissantes par l'optimisation et la croissance du portefeuille, la priorisation du client, l'excellence opérationnelle et la culture d'équipe.

Gouvernance et Gestion des Risques

En 2018, le Conseil d'Administration a tenu quatre réunions en séance plénière, plusieurs réunions de Comités et deux réunions d'élaboration de la stratégie. Il a ainsi pu prendre des décisions majeures, s'assurer de la bonne mise en œuvre des politiques définies, jouer efficacement son rôle de supervision et donner des orientations à la Direction. En plus de son rôle traditionnel de supervision de la mise en œuvre de la stratégie et d'orientation par rapport à des questions opérationnelles vitales, le Conseil a mis à jour la politique d'investissement de la Société et les directives y relatives. Il a approuvé le nouveau cadre d'appétit du risque et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Le Conseil a également approuvé le programme de rétrocession et quelques projets d'investissement.

L'action la plus éclatante du Conseil d'Administration au cours de l'année a été la sortie réussie d'IRB-Brasil Re de l'actionariat et l'entrée d'Allianz SE, ce qui a renforcé le partenariat de la Société avec des acteurs majeurs de l'industrie.

Les notations financières d'Africa Re ont été reconduites en 2018: A avec des perspectives stables (A.M. Best) et A- avec des perspectives stables (Standard & Poor's).

Perspectives pour 2019

Grâce à sa résilience et à sa bonne capitalisation, Africa Re a enregistré une croissance et un bénéfice décents en 2018 malgré la survenance de catastrophes naturelles et de sinistres importants sans précédent sur certains marchés, et malgré le fait que 2018 a été la pire année pour les marchés financiers depuis 2008.

Selon les prévisions, la performance de l'économie mondiale va baisser en 2019. En avril 2019, le FMI a affirmé que la croissance mondiale se situera à 3,3% (2018: 3,6%), tandis que les économies de nos principaux marchés, l'Afrique et le Moyen-Orient, pourraient enregistrer une croissance semblable à celle de 2018.

La croissance économique de l'Afrique sera de nouveau négativement affectée par l'appréciation du dollar, la fluctuation des prix des matières premières et l'incertitude au niveau des échanges commerciaux. La croissance de l'économie du continent est estimée à 3,4%, chiffre inférieur à la moyenne des autres marchés émergents.

La Société continuera par ailleurs de tirer parti de l'avantage concurrentiel dont il bénéficie sur le continent, avantage que lui confèrent ses ressources humaines de qualité, sa bonne implantation géographique, ses forces internes et ses compétences distinctives avérées au fil des ans.

Nous pensons que l'exercice 2019 sera meilleur que 2018, sur la base des renouvellements réussis de janvier 2019, des mesures correctrices prises par rapport à nos portefeuilles d'affaires et de placements pour garantir la stabilité du bénéfice, et des perspectives positives pour les investissements. Après une année de rentabilité médiocre des placements, 2019 et les années ultérieures pourraient être caractérisées par une croissance économique soutenue et des rendements décents, bien que limités.

Conclusion

Au nom du Conseil d'Administration, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de la performance de 2018, à savoir le personnel en poste dans différents lieux d'implantation de la Société, l'équipe de direction conduite par M. Corneille KAREKEZI et les actionnaires

Merci pour votre dévouement, ardeur au travail, engagement et soutien en 2018.

Plus important encore, je remercie également nos cédantes, nos courtiers et nos partenaires d'affaires sans qui notre Société ne saurait survivre et prospérer comme elle le fait.

Bonne lecture

Hassan Boubrik

Président



Mr Corneille KAREKEZI
Directeur général du Groupe

RAPPORT DE LA DIRECTION

I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE & COMMERCIAL EN 2018

Economie mondiale: une croissance en ralentissement et des places financières en baisse

Alors qu'on misait sur un chiffre de 3,9% en 2018, l'économie mondiale n'a crû que de 3,7% à la fin de l'année. L'expansion semble avoir atteint son point culminant dans certaines grandes économies, et la croissance est devenue moins synchronisée. Aux Etats-Unis, la reprise à court terme se consolide, et on prévoyait que le dollar continuerait de se renforcer par rapport aux autres grandes devises mondiales.

Dans la zone euro, la croissance a ralenti, passant de 2,4% en 2017 à 1,8% en 2018 à cause des incertitudes liées au Brexit et au déficit budgétaire dans certaines grandes économies.

Les pays émergents, l'Inde et l'Amérique latine en tête, ont clôturé l'année avec une croissance de 4,6%, légèrement en-deçà des 5,6% enregistrés un an plus tôt. La croissance a ralenti en Chine, s'établissant à 6,5% contre 6,9% en 2017 dans un contexte de tensions commerciales avec les Etats-Unis. Le résultat a été meilleur en Inde (7,3%) malgré des difficultés politiques et économiques. La volatilité des cours du pétrole et la baisse du prix des matières premières autres que le pétrole ont contribué à cette croissance insuffisante.

Les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne ont enregistré une croissance de 3,1% en 2018 contre 2,7% en 2017. La croissance n'a cessé de se renforcer dans les pays exportateurs de matières premières, soutenue qu'elle était par des politiques expansionnistes et un environnement économique généralement favorable.

Marchés financiers: performance décevante des actions et d'autres actifs

Pour ce qui est des marchés financiers, l'année 2018 entrera dans les annales pour son extrême volatilité engendrée surtout par des signes de ralentissement économique mondial, des guerres commerciales, des préoccupations au sujet des politiques monétaires, des dysfonctionnements politiques et des inquiétudes relatives au durcissement de la réglementation du secteur des technologies. Les actions ont établi des records en 2018. Pour autant, c'est une année que les investisseurs aimeraient bien oublier. En effet, 2018 a été la pire année pour les actions depuis 2008 et seulement la 2ème où on a vu les indices Dow et S&P 500 décliner depuis une décennie.

Toutes les places boursières ont clôturé l'année en baisse: -5,6% pour le Dow, -6,2% pour le S&P 500, -4% pour le NASDAQ, -13,2% pour l'Euro Stoxx 600 SXXP, -24,6% pour le China's Shanghai Composite SHCOMP, -13,6% pour le Hong Kong's Hang Seng Index HSL, -12,1% pour le Nikkei 225. Les places boursières des pays émergents se sont ressenties en partie de l'appréciation du dollar des Etats-Unis, avec notamment une baisse de 17% pour le iShares MSCI Emerging Markets ETF EEM.

L'année a été difficile pour les acheteurs d'actions sur les places africaines; il en est ainsi en particulier des 4 derniers mois. Seules 2 bourses africaines sur 17 ont pu s'arrimer à la tendance mondiale, comme en témoigne la performance des principaux indices pour les investisseurs à la recherche de gains en dollar, et ce bien que 4 places boursières africaines sur 17 aient affiché un rendement positif pour les investissements en monnaie locale. Le résultat sur les grandes places africaines a été décevant aussi bien pour les investissements en monnaie locale que pour ceux en dollar: Johannesburg Stock Exchange (-11,37% et -27,90%), le Nigerian Stock Exchange (-21,28% et -18,60%), la Bourse de Casablanca (-11,30%), le Nairobi Stock Exchange (-21,32% et -16,80%), l'Egyptian Exchange (-9,74% et -13,80%).

2018 a également été une mauvaise année pour les obligations. En effet, le rendement des obligations du Trésor américain de 10 ans TMUBMUSD10Y -0,44%, s'est amélioré de 27,6 points de base au cours de l'année. Le rendement et le prix des titres ont évolué en sens contraire. Le iShares Core US Aggregate Bond ETF AGG, +0,28%, a reculé de 2,6%, soit son plus important déclin depuis 2013.

Pour ce qui est des matières premières, les contrats à terme sur or US GCG9 ont clôturé l'année en force, bien qu'ils ne fussent pas loin d'afficher des pertes annuelles de 2% sur la base du contrat le plus en cours.

En ce qui concerne le dollar, le ICE US Dollar Index DXY, -0,10%, qui mesure la performance de la devise américaine par rapport à un panier de 6 grandes devises rivales, a perdu 1,2% de sa valeur en décembre, ce qui a ramené ses gains pour l'année à 4,3%. Cette performance de la devise américaine reste néanmoins la meilleure depuis 2015.

L'économie africaine: reprise, montée des risques et marchés financiers en baisse

L'économie africaine a crû de 3,4% en 2018. La croissance en Afrique subsaharienne a stagné à 2,8%. L'inflation baisse, les déséquilibres budgétaires s'atténuent dans plus d'un pays et les monnaies se stabilisent par rapport au dollar des Etats-Unis. On prévoit que la croissance en Afrique subsaharienne sera de 3,3% en moyenne en 2019, avec des écarts considérables entre les pays.

La croissance est restée faible au Nigeria (+0,8%) et en Afrique du Sud (+1,3%), mais elle a été meilleure en Egypte (+5,3%), en Algérie (+2,1%), en Angola (-1,7%) et au Maroc (+3,1%).

Au Nigeria et en Angola, deux des plus grandes économies de l'Afrique subsaharienne, l'activité économique a pâti d'un redressement du secteur pétrolier moins rapide que prévu et de la persistance de difficultés dans le secteur non pétrolier.

Les perspectives de croissance se sont améliorées dans une bonne partie de l'Afrique de l'Est en 2018 grâce à une croissance plus forte du secteur agricole au lendemain des sécheresses qui ont frappé la sous-région et à l'amélioration du crédit au secteur privé.

Les pays africains qui ont enregistré la croissance la plus forte ont été le Rwanda (+8,6%), l'Ethiopie (+7,7%) et la Côte d'Ivoire (+7,4%), des pays où l'investissement public dans des infrastructures se poursuit.

Il ressort de ce qui précède que les fondamentaux de l'économie et la résilience aux chocs externes se sont améliorés dans nombre de pays africains. Loin d'être attribuable à tel ou tel facteur pris isolément, cette évolution est une conséquence de l'amélioration des conditions économiques mondiales, du relèvement du cours des matières premières, en particulier du pétrole et des métaux, d'une demande intérieure vigoureuse satisfaite en partie grâce à la substitution des importations et à l'amélioration de la production agricole.

La détérioration des taux de change réels s'est décélérée après des mesures correctives significatives pour le naira, la livre égyptienne et la livre soudanaise. Le rand, une des monnaies de transaction les plus importantes de la Société si l'on tient compte de sa contribution au chiffre d'affaires, a continué de fléchir par rapport au dollar des Etats-Unis, clôturant ainsi l'année à 14,38 rands pour 1 dollar contre 12,46 rands au début de l'année.

Bien entendu, les places financières africaines se sont grippées en 2018 sous l'effet de la forte pression exercée par les marchés mondiaux par la baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et à mesure que l'allègement quantitatif tirait à sa fin. Pour illustration, le JSE All Share Index (Alsi) a reculé de 11,37% en rand et de 27,90% en dollar au cours de l'année, soit sa pire performance depuis 2008. D'autres places financières africaines ont fait de même: Nairobi (-21,3%), Maurice (-9,5%), Casablanca (-11,3%), Nigeria (-21,2%), Côte d'Ivoire (-25,3%) et Le Caire (-9,7%).

La réassurance dans le monde: un secteur toujours résilient malgré de gros sinistres catastrophiques

Le secteur de la réassurance dans le monde a continué de faire face à de nombreuses difficultés en rapport avec sa mission même et à sa rentabilité. Ces difficultés avaient pour nom la persistance du cycle baissier, l'exacerbation de la concurrence, des possibilités de croissance organique limitées, un afflux de capital alternatif sans précédent, la contraction du capital des compagnies, la faiblesse des taux d'intérêt, d'importantes fusions et acquisitions et de gros sinistres catastrophiques.

Le capital des compagnies de réassurance dans le monde s'est tassé de 3% en 2018, passant ainsi de 605 milliards \$EU en 2017 à 585 milliards \$EU à la fin de l'année sous revue. Toutefois, il a augmenté de près de 30% depuis 2011, capital classique et capital alternatif confondus. Ce capital demeure adéquat mais excessif pour faire face à la déferlante d'événements catastrophiques qui frappe le secteur.

L'amélioration de l'activité économique, l'avènement de nouveaux produits et l'introduction du capital basé sur le risque ont entraîné une légère augmentation de la demande de protection en réassurance dans le monde.

D'une manière générale, les compagnies d'Aon's Reinsurance Aggregate ont vu leur encaissement de primes croître considérablement en 2018. La prime nette acquise de P&C s'est établie à 154 milliards \$EU à la clôture de l'année, soit une hausse de 9% par rapport au chiffre de 2017.

Le ratio combiné s'est amélioré légèrement pour s'établir à 99,2% contre 106,6% en 2017. Cette amélioration est due en grande partie à des sinistres catastrophiques et à une évolution favorable des provisions pour sinistres relatifs aux exercices précédents. A plus de 240 milliards \$EU, le montant des sinistres assurés liés à des catastrophes naturels en 2017 et en 2018 a été important. Il a été de 93 milliards de \$EU, soit 47% de plus que la moyenne enregistrée entre 2000 et 2017 (56 milliards \$EU).

Pour la première fois depuis plusieurs années, le rendement sur investissement ordinaire s'est amélioré légèrement pour se situer à 2,8% (2017 : 2,6%) tandis que les pertes latentes sur les obligations ont confiné le rendement global à 2,7% (2017 : 3,8%).

Le revenu net des compagnies de l'Aon's Reinsurance Aggregate (ARA) a augmenté de 50% pour se situer à 9 milliards \$EU (2017 : 6 milliards \$EU) à la faveur d'un volume de sinistres catastrophiques relativement moins important.

Toutefois, à 4,2%, le rendement des capitaux propres en 2018, bien que supérieur à son niveau de 2017 (2,7%), est venu confirmer la tendance en matière de rentabilité globale du secteur de la réassurance dans la mesure où la moyenne des 5 dernières années (2014-2018) s'est contractée à 7,34%, elle qui était de 8,64% pour la période 2013-2017. Cet état de choses fait craindre une insuffisance de capacité de souscription sur le marché au cours des renouvellements de 2019.

Africa Re en 2018: résilience dans la tempête

L'encaissement de primes d'Africa Re a crû de 6,80% en 2018 pour s'établir à 797,6 millions de \$EU (2017: 746,8 millions \$EU). Cette croissance a été modérée en comparaison des 16,32% enregistrés en 2017, année où les principales monnaies de transaction africaines commencèrent à se relever après plusieurs années de dépréciation par rapport à la monnaie de compte de la Société, en l'occurrence le dollar des Etats-Unis. Africa Re doit sa plus ou moins bonne performance en 2018 à la qualité de sa souscription et à la relative stabilité des taux de change. Exception faite du Caire, tous les centres de production ont vu leur chiffre d'affaires augmenter. L'Afrique du Sud, Nairobi et Lagos sont les centres de production où l'augmentation a été la plus importante.

Le résultat technique d'Africa Re s'est néanmoins ressenti d'importantes catastrophes naturelles survenues en Afrique du Sud et de sinistres importants enregistrés sur certains marchés. En effet, le résultat technique a baissé de 33,65% pour se situer à 20,70 millions de \$EU contre 31,12 millions \$EU en 2017 à cause d'une augmentation de la charge de sinistres nette de 12,19%. Cette mauvaise performance de la Société est une suite de l'évolution défavorable des sinistres catastrophiques de la période 2016/2017 en Afrique du Sud (5,55 millions \$EU), de sinistres importants – de plus de 0,5 million \$EU – enregistrés en Afrique de l'Ouest anglophone, à Africa Retakaful, en Afrique du Sud, en Afrique de l'Ouest et du Centre francophone, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que de sinistres mineurs en Afrique de l'Est.

Dans ce contexte, Africa Re a enregistré un ratio combiné de 96,93% contre 94,87% en 2017. Bien qu'il soit en-deçà de la moyenne des 5 dernières années (2014-2018), soit 91,52%, ce ratio est meilleur que la moyenne d'Aon's Reinsurance Aggregate qui suit la performance des 21 plus grands réassureurs dans le monde, soit 99,2% en 2018 contre 106,6% en 2017. Il est aussi meilleur que la moyenne des compagnies de réassurance africaines qui a été estimée à plus de 100% en 2018 (2014-2017: 91,56%).

Les produits de placements ont baissé de 62,70% pour passer de 61,5 millions \$EU en 2017 à 22,946 à la clôture de l'exercice sous revue à cause de la déprime des marchés financiers africains et mondiaux. Les pertes latentes essuyées par les portefeuilles d'actions et d'obligations aux Etats-Unis, en Europe et en Afrique ont contribué grandement à ce résultat.

Au total, la Société a enregistré un bénéfice après impôts de 31,27 millions \$EU contre 87,98 millions \$EU en 2017, soit une contraction de 64,4%. Cette contraction est imputable à 3 facteurs principaux que sont la baisse du résultat technique (-33,48% équivalant à 10,42 millions \$EU), le tassement des produits de placements (-60,40% équivalant à 37,93 millions \$EU) et l'augmentation des pertes de change (+128,50% équivalant à 8,43 millions \$EU), soit un total de 56,63 millions \$EU de moins par rapport au résultat de 2017 (87,89 millions \$EU).

Les fonds propres ont augmenté de 1,66%, passant ainsi de 902,04 millions \$EU en 2017 à 917,05 millions \$EU en 2018.

Avec un rendement des capitaux propres de 3,44%, la rentabilité de la Société est restée semblable à la moyenne de ses pairs du secteur en 2018 (Guy Carpenter Composite: 3,40% ou Aon's Reinsurers Aggregate: 4,20%). Pour ce qui est du rendement des capitaux propres moyens, la moyenne record de 11,31% enregistrée par la Société au cours du 5ème plan stratégique pour la période 2014/2018 qui vient de s'achever est nettement supérieure à celle de ses pairs du secteur pour la même période (African Reinsurers Aggregate: 9,52%, Guy Carpenter Composite: 6,92%, Aon's Reinsurers Aggregate: 7,34%).

Perspectives pour 2019: retour à une rentabilité stable

Selon des prévisions du FMI d'avril dernier, l'économie mondiale devrait croître de 3,3% en 2019 et de 3,6% en 2020. Ces prévisions pourraient être révisées à la baisse dans les prochains mois si les effets négatifs de la hausse des taux d'intérêt, des guerres commerciales et du Brexit venaient à se matérialiser.

Dans ses mêmes prévisions, le FMI pense que l'économie africaine croîtra à un rythme de 3,6% et 3,8% en 2019 et en 2020 respectivement. La croissance en Afrique subsaharienne devrait être de 3,3% en 2019 et 3,5% en 2020. Néanmoins, la réalisation de ces prévisions sera fortement tributaire du rythme du redressement des économies nigériane, égyptienne, marocaine et sud-africaine, de l'évolution des cours du pétrole et de la situation politique en Algérie et au Soudan.

A Africa Re, on s'attend à ce que l'encaissement de primes sur le continent africain continue de croître à 2 chiffres en monnaie locale dans les années à venir grâce à divers facteurs dont l'expansion économique et l'accroissement de la population. Toutefois, la croissance de l'encaissement de primes sur le continent sera plutôt tributaire de la vigueur des devises africaines par rapport au dollar des Etats-Unis, monnaie de compte de la Société.

La croissance de la prime d'Africa Re sera modeste en 2019 à cause de la détérioration de certains comptes dans le portefeuille de la Société qui doit être nettoyée. Le nettoyage passera par le non-renouvellement de certains comptes déficitaires sur certains marchés. Par ailleurs, il faudra faire preuve de prudence en matière de souscription dans un contexte de rétrécissement des marges techniques, de volatilité et d'augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements catastrophiques.

Les mesures correctives qui devront être prises en 2019 et au-delà auront pour but de stabiliser le ratio des sinistres et de parvenir à un ratio combiné de 90% à 95%.

Les perspectives en matière de produits de placements en 2019 sont encourageantes. Elles s'appuient sur l'espoir d'un environnement économique propice et d'un dénouement favorable

des conflits commerciaux entre les Etats-Unis et la Chine. Les produits de placements devraient être meilleurs en 2019 eu égard aux perspectives pour les différents types d'actif et compte tenu de la restructuration du portefeuille intervenue en 2018 dans le but de réduire l'exposition à la volatilité du marché des actions en Afrique du Sud et aux Etats-Unis. La part des actions dans le portefeuille de placements, actions dont l'effondrement a eu une incidence négative sur les produits de placements en 2018, est d'ores et déjà passée de 16% en décembre 2017 à 10% en décembre 2018. Etant donné que la part des instruments liquides et à taux fixe dans le

portefeuille de la Société a augmenté, les produits de placements seront décents et plus stables.

Le bénéfice d'exploitation pourrait se ressentir des effets des changements apportés à la nouvelle politique de provisionnement pour mauvaises créances en prévision de l'entrée en vigueur des IFRS 9 et 17.

Toutefois, une sinistralité passable et de bons produits de placements devraient permettre à la Société de maintenir un niveau de rentabilité stable conforme aux prévisions du 6ème plan stratégique pour la période 2019/2023.

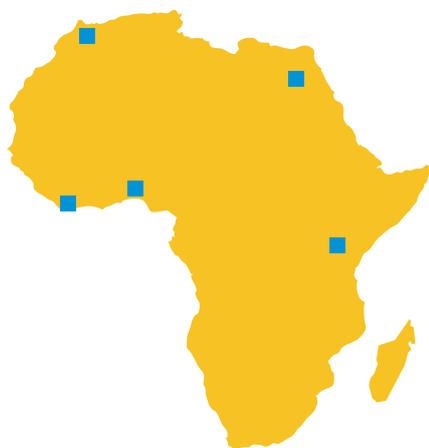
II. OPERATIONS TECHNIQUES

Cette section présente les résultats de l'exercice 2018 et les compare à ceux de l'exercice 2017.

Africa re a un réseau de bureaux implantés dans 8 régions stratégiques du continent. Chaque bureau couvre des marchés spécifiques dans une région, ce qui permet à la Société de fournir un service de qualité aux marchés des assurances du continent.

La Société veille à l'application des meilleures pratiques dans toutes ses activités. Les cédantes lui témoignent leur reconnaissance par rapport à son engagement depuis de longues années sur le continent en lui donnant accès à un portefeuille diversifié en Afrique et dans une moindre mesure en Asie, au Moyen-Orient et au Brésil.

La Société mène ses opérations à partir des centres de production suivants :



Six bureaux régionaux

- Lagos, Nigeria: Afrique de l'Ouest anglophone et Pools;
- Abidjan, Côte d'Ivoire: Afrique francophone (Ouest et Centre);
- Casablanca, Maroc: Maghreb;
- Le Caire, Egypte: Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient;
- Nairobi, Kenya: Afrique de l'Est et une partie de l'Afrique australe;
- Ebene, Maurice: Iles africaines de l'océan Indien, pays lusophones du continent, Asie et Brésil.

Deux filiales à 100%

- Johannesburg, Afrique du Sud: African Reinsurance Corporation South Africa Limited – ARCSA-, qui couvre l'Afrique du Sud et les marchés environnants;
- Le Caire, Egypte : African Retakaful Company Limited, qui couvre les marchés Retakaful d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient.

Un bureau local

- Addis-Abeba, Ethiopie.

Un bureau de souscription

- Kampala, Uganda

Le portefeuille de risques acceptés par la Société se répartit globalement comme suit:

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| ▪ Incendie & Ingénierie | ▪ Pétrole & Energie |
| ▪ Accidents & Automobile | ▪ Transport & Aviation |
| | ▪ Vie |

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la performance de la Société.

Description (en milliers \$EU)	2018			2017		
	Brut	Retro	Net	Brut	Retro	Net
Production						
Primes (nettes d'annulations)	797 415	(116 081)	681 334	746 829	(121 179)	625 650
Variation de la provision pour primes non acquises	(4 259)	(3 521)	(7 780)	(28 015)	9 261	(18 754)
Primes acquises	793 156	(119 602)	673 554	718 814	(111 918)	606 896
Débours						
Sinistres payés	455 272	(31 988)	423 284	367 642	(26 901)	340 741
Variation de la provision pour sinistres à payer (y compris les IBNR)	5 820	(17 787)	(11 967)	54 617	(28 736)	25 881
Charge de sinistres	461 092	(49 775)	411 317	422 259	(55 637)	366 622

Production

En 2018, la prime brute de la Société s'est établie à 797,42 millions \$EU, soit une augmentation de 6,77% par rapport à 2017 (746,83 millions \$EU).

L'impact négatif de la fluctuation des taux de change sur la production s'est traduit par une perte de 39,71 millions \$EU. La livre soudanaise et le rand sud-africain se sont en effet dépréciés par rapport au dollar américain. En revanche, le franc CFA s'est légèrement apprécié par rapport au dollar américain.

Les perspectives macro-économiques de l'Afrique subsaharienne continuent de s'améliorer. La croissance devrait passer de 2,7% en 2017 à 3,1% en 2018, grâce aux ajustements des politiques nationales et à un environnement extérieur favorable caractérisé par une croissance constante de l'économie mondiale et la hausse des prix des matières premières. Cette croissance s'est beaucoup plus ressentie chez les pays exportateurs de pétrole, surtout le Nigeria ; elle est restée stagnante en Afrique du Sud.

Il existe de fortes disparités dans la croissance économique en Afrique subsaharienne. Les pays dont l'économie ne repose pas sur l'exploitation des matières premières continuent d'afficher une croissance moyenne d'environ 6%, tandis que les pays dont l'économie est fortement dépendante des matières premières ont enregistré une plus forte croissance, bien qu'inférieure aux chiffres atteints avant la chute des prix des matières premières de 2014 ; quelques pays sont toujours confrontés à des problèmes de sécurité.

En Egypte, le PIB en termes réels a connu une augmentation de 5,3% en 2018, contre 4,2% lors de l'exercice précédent, grâce aux investissements

publics et privés, et à la consommation des ménages.

En Algérie, le PIB en termes réels devrait enregistrer une croissance de 2,5%, en hausse par rapport à 1,6% en 2017, grâce à la demande (hausse des cours internationaux du pétrole).

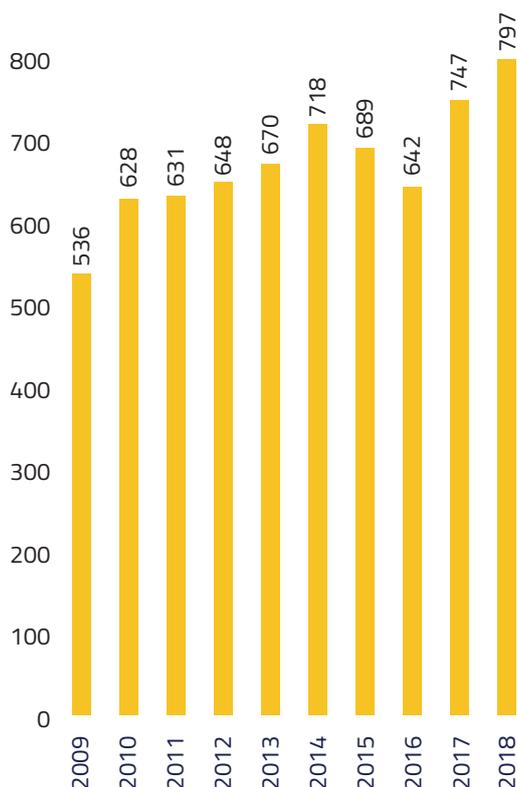
La croissance économique du Maroc est restée faible en 2018 malgré la hausse inattendue de la production des céréales. La croissance du PIB a baissé, passant de 3,5% lors du premier trimestre 2017 à 3,2% à la même période en 2018.

La croissance économique de la Tunisie prend progressivement de l'ampleur. Partie d'un modeste 2% en 2017, elle s'est hissée à 2,5% lors du premier trimestre 2018, et à 2,8% lors du deuxième trimestre de la même année, catalysée par l'agriculture, le tourisme et une industrie manufacturière tournée vers l'exportation.

L'industrie africaine de l'assurance continuera de soutenir la croissance des économies du continent.

Africa Re est le leader de la réassurance en Afrique, et le seul réassureur pouvant se prévaloir des notations A et A- par AM Best et Standard & Poor's respectivement. Aussi la Société continuera-t-elle à renforcer son expertise dans les risques émergents et spéciaux afin de fournir aux marchés d'assurance la capacité et l'assistance technique pour les nouveaux produits et les risques spéciaux. Par ailleurs, dans les années à venir, Africa Re continuera de déployer ses ressources pour maintenir et augmenter les branches actuelles de son portefeuille.

Evolution de la prime brute (en millions \$EU)

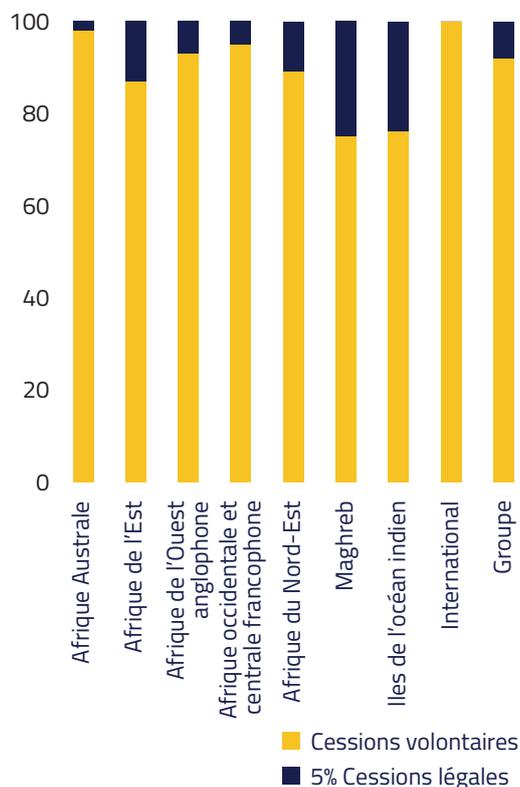


Cessions légales (obligatoires)

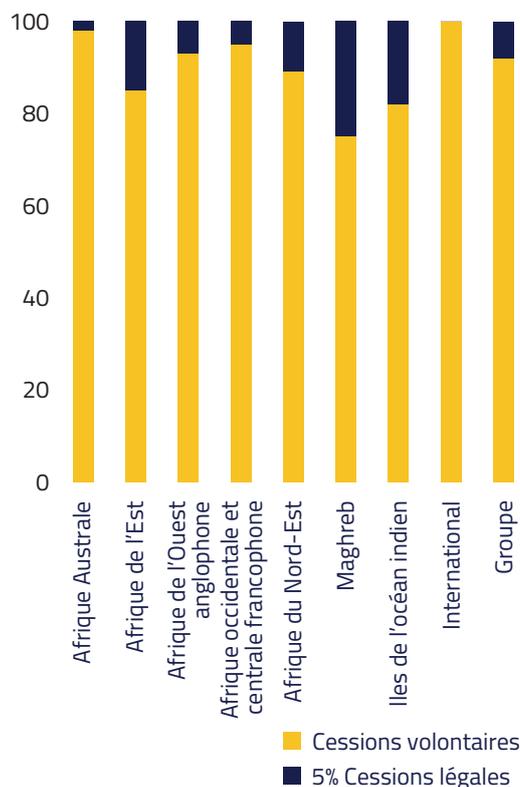
Lors de sa création en 1976 par 36 Etats africains, à l'initiative de la Banque Africaine de Développement (BAD), Africa était confrontée à la concurrence de réassureurs étrangers de taille beaucoup plus grande bénéficiant de liens avec les anciennes colonies. L'objectif qui sous-tendait la création de la Société, et qui reste d'une brûlante actualité, était de réduire l'exode des primes hors de l'Afrique. Pour permettre à Africa Re de survivre au milieu de réassureurs de grande notoriété et de plus grande taille, il avait été décidé que 5% de chaque traité de réassurance conclu dans l'un des Etats membres (aujourd'hui 41) devaient lui être attribués.

Aujourd'hui, les cessions légales représentent 8,2% du chiffre d'affaires de la Société.

Exercice 2017



Exercice 2018



Répartition de la production par région

La Société, qui accepte des affaires de toutes les régions de l'Afrique, de quelques pays d'Asie et du Moyen-Orient, ainsi que du Brésil, opère par le biais de son réseau de six bureaux régionaux, deux filiales, un bureau local et un bureau de souscription.

Afrique australe

L'African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA), dont le siège est à Johannesburg, opère au Botswana et dans la zone rand. C'est le centre de production qui contribue le plus à l'encaissement de primes de la Société (27,1% en 2018). Les primes brutes souscrites par ARCSA se sont élevées à 216,07 millions \$EU (2017: 203,50 millions \$EU), soit une hausse de 6,2% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation a pu être réalisée malgré l'effet négatif du taux de change défavorable du rand par rapport au dollar américain, qui s'est traduit par une perte de conversion de 11,325 millions \$EU.

Afrique de l'Est

Le chiffre d'affaires de cette région a enregistré une hausse de 7,77%, s'établissant ainsi à 151,39 millions \$EU (2017: 140,47 millions \$EU). Cette production constitue une contribution de 19% au chiffre d'affaires total du Groupe. Cette performance a été réalisée malgré l'impact négatif de la dépréciation des principales monnaies qui a réduit de 1,42 million \$EU la production globale de la région.

Afrique de l'Ouest anglophone

La production de cette région a été de 90,69 millions \$EU (2017: 84,91 millions \$EU), soit une augmentation de 6,8% par rapport à 2017. Cette production constitue une contribution de 11,4% au chiffre total de la Société. L'impact des fluctuations des taux de change a été très légèrement positif, soit 0,32 million \$EU.

Maghreb

Le chiffre d'affaires du Maghreb a enregistré une très légère hausse qui l'a porté à 64,58 millions \$EU (2017: 64,20 millions \$EU) en 2018. Cette stagnation est due à la dépréciation du dinar algérien, du dinar tunisien et du dirham marocain qui s'est traduite par une perte de conversion de 2,35 millions \$EU. La production du Maghreb représente 8,1% du chiffre d'affaires de la Société.

Afrique du Nord-Est

Les primes générées par le Bureau Régional du Caire ont connu très légère hausse, passant de 36,93 millions \$EU en 2017 à 37,31 millions \$EU en 2018, principalement à cause de la concurrence féroce. L'impact de la fluctuation des taux de

change a été légèrement négatif, soit 0,22 million \$EU. Le chiffre d'affaires de l'Afrique du Nord-Est représente 4,7% de la production du Groupe.

Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale francophones

Le Bureau d'Abidjan couvre la région majoritairement francophone qui comprend l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale francophones. Le chiffre d'affaires du Bureau Régional d'Abidjan a enregistré une hausse, passant de 84,22 millions en 2017 à 86,63 millions en 2018. Cette hausse s'explique en partie par la croissance interne et par l'impact positif des taux de change FCFA/dollar américain, soit un gain de conversion de 2,79 millions \$EU. Le chiffre d'affaires de cette région représente 10,9% de la production de l'ensemble de la Société.

Iles africaines de l'océan Indien

Les primes souscrites dans les Iles africaines de l'océan Indien et les pays lusophones ont augmenté, passant de 24,45 millions \$EU en 2017 à 26,37 millions \$EU en 2018. Le chiffre d'affaires du Bureau Régional de Maurice représente 3,3% du chiffre d'affaires de la Société.

Africa Retakaful

La production d'Africa Retakaful a fortement augmenté, passant de 38,99 millions \$EU en 2017 à 51,73 millions \$EU en 2018. Cette bonne performance s'explique par la hausse de la prime générée par les branches Accidents et Automobile. La croissance de la prime est à saluer, malgré l'impact négatif substantiel de la fluctuation des taux de change (soit une perte de 18,912 millions \$EU), provenant notamment de la dépréciation de la livre turque et du SDG soudanais. La production de cette filiale représente 6,5% du chiffre d'affaires du Groupe.

Affaires internationales & Pools africains

Les primes générées par les affaires internationales ont augmenté, passant de 68,21 millions \$EU en 2017 à 71,74 millions en 2018. La production du Moyen-Orient s'est chiffrée à 39,48 millions \$EU en 2018 (2017: 48,35 millions \$EU). Les primes souscrites en Asie ont connu une hausse, passant de 14,54 millions \$EU en 2017 à 28,53 millions \$EU en 2018. La production générée au Brésil a baissé, passant de 5,32 millions \$EU en 2017 à 3,73 millions \$EU en 2018.

Le chiffre d'affaires des Pools africains (Pétrole & Energie, et Aviation), qui sont gérés par Africa Re, s'est rétréci, passant de 936 350 \$EU en 2017 à 898 924 en 2018.

Répartition de la prime par région



- Afrique Australe: **28,3%** (2017: 28,7%)
- Afrique de l'Est: **19,0%** (2017: 18,8%)
- Afrique de l'Ouest Anglophone: **11,4%** (2017: 11,4%)
- Afrique occidentale et centrale francophone: **10,9%** (2017: 11,3%)
- Afrique du Nord-Est: **11,2%** (2017: 10,2%)
- Maghreb: **8,1%** (2017: 8,6%)
- Iles de l'océan indien: **2,1%** (2017: 1,9%)
- Affaires Internationales: **9,1%** (2017: 9,3%)

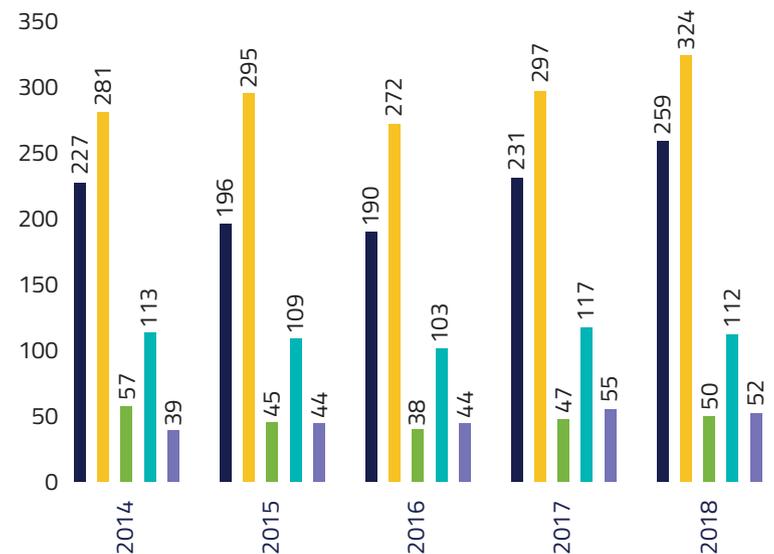
Répartition de la production par branche

Au cours de l'exercice considéré, les branches Incendie et Ingénierie ont continué de dominer la production totale de la Société à laquelle elles ont contribué à hauteur de 323,76 millions \$EU, soit 40,6% de la production du Groupe, contre 296,81 millions \$EU (39,7%) en 2017. Elles sont suivies par les branches Accident et Automobile qui ont produit 259,46 millions \$EU, ce qui représente 32,5% du chiffre d'affaires de la Société (2017: 230,64 millions \$EU, soit 30,9%).

Les branches Pétrole & Energie viennent en troisième position avec une production de 111,81 millions \$EU, soit 14% du chiffre d'affaires du Groupe (2017: 117,40 millions \$EU, soit 15,7%).

La branche Vie occupe le quatrième rang, avec 52,01 millions \$EU, ce qui représente 6,5% du chiffre d'affaires du Groupe (2017: 54,63 millions \$EU, soit 7,3%). Viennent enfin les branches Maritime et Aviation, avec 50,39 millions \$EU, soit 6,3% de la production du Groupe (2017: 47,36 millions \$EU, soit 6,3%).

Production par branche (en millions \$EU)



- Accidents & Automobile
- Incendie & Ingénierie
- Maritime & Aviation
- Pétrole & Energie
- Vie

Charges techniques

Sinistres

Le chiffre total des sinistres payés a augmenté, passant de 367,64 millions \$EU en 2017 à 455,27 millions \$EU en 2018. Le ratio des sinistres payés s'est également accru, passant de 49,23% en 2017 à 57,09% en 2018. La charge de sinistres, qui comprend les provisions pour variation des

sinistres à payer (5,82 millions \$EU en 2018, contre 54,6 millions \$EU en 2017), s'est chiffrée à 461,09 millions \$EU en 2018 (422,26 millions \$EU en 2017).

Le tableau ci-dessous fournit des informations plus détaillées sur les indicateurs susmentionnés.

Ratio de sinistres bruts par branche en 2018 (en millions \$EU)

Branche	Affaires régionales			Affaires internationales			Total Société		
	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)
Incendie & Ingénierie	189,53	292,72	64,75%	18,76	33,87	55,37%	208,29	326,59	63,78%
Accident & Automobile	143,86	228,52	62,95%	13,76	20,16	68,28%	157,62	248,68	63,38%
Pétrole & Energie	32,16	100,52	31,99%	5,92	14,54	40,71%	38,08	115,06	33,09%
Transport & Aviation	25,82	45,05	57,31%	4,99	4,63	107,66%	30,81	49,68	62,01%
Vie	26,22	52,63	49,82%	0,07	0,51	15,44%	26,29	53,14	49,49%
Total	417,59	719,44	58,04%	43,50	73,71	59,02%	461,09	793,15	58,13%

Sinistralité par région

Le ratio de sinistres brut de la filiale sud-africaine (ARCSA) a baissé, passant de 89,2% en 2017 à 75,9% en 2018; le ratio de sinistres net s'est également rétréci, passant de 90,9% à 77,2% au cours de la même période. La filiale a été très négativement affectée en 2017 par des sinistres catastrophiques (tempêtes à Durban et Johannesburg, incendies à Knysna et tempête au Cap) et l'explosion à l'usine de fabrication d'huile de cuisson de Wilmar.

Le ratio de sinistres du Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone a baissé, passant de 42% en 2017 à 41,3% en 2018. En revanche, le ratio de sinistres net a connu une hausse, passant de 41,9% en 2017 à 50,6% en 2018.

Les ratios de sinistres brut et net de l'Afrique de l'Est ont augmenté, se hissant à 51,7% et 52,3% respectivement en 2018, contre 43,9% et 44,4% en 2017.

Les ratios de sinistres bruts et nets du Maghreb se sont accrus, passant à 53,1% et 56,1% respectivement en 2018, contre 43,9% et 41,4% en 2017. Cette hausse est en grande partie due à l'augmentation de la sinistralité, marquée notamment par de nouveaux sinistres importants déclarés, y compris Sonelgaz, Sofert et Interconnection.

Les ratios de sinistres de l'Afrique du Nord-Est ont augmenté, passant de 13,5% (net: 23,3%) en 2017 à 39,3% (net: 67,6%), principalement à cause de quelques sinistres importants tels que ATOP.

Les ratios de sinistres brut et net de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale francophones ont baissé, passant de 57,8% (net: 58,3%) en 2017 à 56,8% (net: 46,6%) en 2018. Cette réduction s'explique en grande partie par le fait que la réévaluation du sinistre SIR affectera principalement la couverture de rétrocession.

Le ratio de sinistres brut des Iles Africaines de l'Océan Indien a augmenté, passant de 55,1% (net: 55%) en 2017 à 76,6% (net: 76,5%) en 2018.

Les ratios de sinistres brut et net d'Africa Retakaful ont augmenté, se situant à 71,7% et 66,9% respectivement en 2018, contre 42,5% et 44,9% en 2017 ; cette hausse est due à des sinistres importants, dont NATPET et SABIC.

Les ratios de sinistres brut et net des affaires internationales ont baissé, passant de 94,2% et 76,9% respectivement en 2017 à 59% et 60,5% en 2018.

Commissions et Charges

Au cours de la période considérée, les commissions et charges brutes, y compris la provision pour variation des coûts d'acquisition différés, se sont élevées à 217,4 millions \$EU (2017: 185,2 millions \$EU), tandis que les commissions de rétrocession se sont chiffrées à 20,9 millions \$EU (2017: 18,3 millions \$EU). En conséquence, les commissions et charges nettes ont augmenté, passant de 166,9 millions \$EU en 2017 à 196,7 millions \$EU en 2018.

III. PRODUITS DE PLACEMENTS

Performance du portefeuille

L'année 2018 a été difficile pour les marchés financiers. En effet, malgré toutes les bonnes nouvelles au sujet de l'économie mondiale, décembre a été le pire mois pour les places financières américaines depuis 2008. Les principaux facteurs qui ont contribué à cet état de choses sont l'escalade de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine et la hausse des taux d'intérêt induite par le resserrement de la politique monétaire par la Réserve fédérale américaine. De plus, la croissance du produit intérieur brut a décliné à 3,7% contre 3,8% en 2017. L'activité économique a ralenti aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents.

Le cours des matières premières s'est ressenti de plusieurs facteurs dont la hausse des taux d'intérêt, le renforcement du dollar des Etats-Unis et le ravivement des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine. Les cours du pétrole ont été volatiles au 2ème trimestre et ont dégringolé à la fin de l'année pour des raisons liées à l'offre. Le prix des autres matières premières telles que l'or a également fléchi.

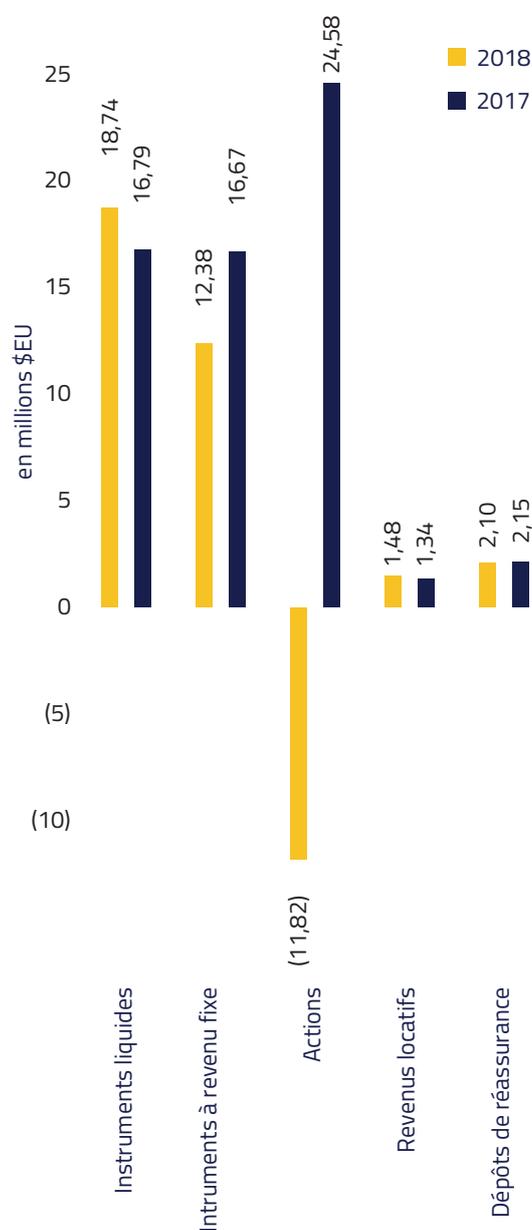
A la clôture de l'année, presque toutes les monnaies de transaction de la Société se sont dépréciées par rapport au dollar des Etats-Unis, les exceptions étant le shilling kenyan, le franc CFA de l'Afrique de l'Ouest, l'euro et la livre sterling. Les taux de dépréciation étaient les suivants pour quelques monnaies : -14,26% pour le rand, -0,29% pour le naira, -2,07% pour le dirham marocain, -2,33% pour la roupie mauricienne, -1% pour la livre égyptienne et -2,82% pour le birr. L'euro, la livre sterling, le franc CFA et le shilling kenyan se sont appréciés de 4,85%, 6,35%, 0,14% et 1,28% respectivement. Les investissements ont enregistré une perte de conversion de 42,56 millions \$EU.

La valeur du portefeuille de placements de la Société était de 1,17 milliard \$EU à la clôture de l'année contre 1,16 milliard en 2017. Son rendement moyen a été de 1,96% (gains réels : 4,39% et pertes latentes : -2,43%) contre 5,48%

en 2017 (gains réels : 4,02% et gains latents : 1,46%). Cette évolution est une conséquence de la performance du marché des actions et du faible rendement du portefeuille d'obligations.

La Direction continue de gérer prudemment l'actif de la Société conformément aux nouvelles Directives en matière de placements.

Produits de placements par catégorie d'actif

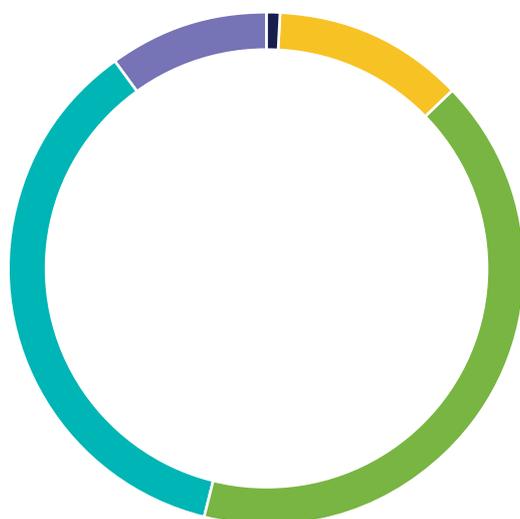


Structure de l'actif

Le portefeuille de placements de la Société est composé de 4 classes d'actif. Il reste dominé par les instruments liquides dont la part est de 41% (2017 :40%). La nouvelle politique en matière d'investissement a eu des conséquences sur la structure du portefeuille. Le portefeuille d'actions s'est contracté, passant de 10% en 2017 à 16% à la clôture de l'exercice suite à la vente d'une partie du portefeuille d'obligations en Afrique du Sud (39,44 millions \$EU) et aux Etats-Unis (22,18 millions \$EU). Les immeubles de placements ne représentaient que 1% de l'actif total. Les dépôts auprès des cédantes s'élevaient à

135,07 millions \$EU à la clôture de l'exercice contre 127,06 millions \$EU en 2017.

La part des obligations dans le portefeuille d'actifs de la Société s'est accrue ; elle est passée de 33% en 2017 à 36% à la clôture de l'exercice suite à l'investissement de 30 millions \$EU supplémentaires dans des obligations du Trésor américain et de 10 millions \$EU de plus dans des billets à taux flottant. La part des instruments liquides, des dépôts de réassurance et des immeubles de placements est restée stable à 41%, 12% et 1% respectivement.



- Immeubles de placement **1%** (2017: 1%)
- Dépôts de réassurance **12%** (2017: 11%)
- Instruments liquides **41%** (2017: 39%)
- Obligations & autres instruments à revenu fixe **36%** (2017: 33%)
- Actions **10%** (2017: 16%)

Placements à long terme

La Société continue de soutenir le développement socio-économique du continent, notamment en destinant ses placements à long terme à des organismes africains ou à d'autres qui contribuent directement ou indirectement à la croissance économique de l'Afrique. Le montant total du capital-investissement s'élevait à 54,60 millions \$EU à la clôture de l'exercice. Vingt (20) entreprises sont ainsi concernées, à savoir:

- 4 institutions de financement du développement, en l'occurrence Shelter Afrique, TD Bank, Afreximbank et African Finance Corporation ;
- 3 compagnies d'assurances : Allianz Vie (Cameroun), Gepetrol Seguros SA et ATI Agency (Kenya) ;

- 1 projet d'hôpital à Lagos (Trust Hospital) ;
- 1 société de gestion de fonds de pension au Nigeria (ARM PFA) ;
- 11 fonds de capital-investissement (CAPE II, CAPE III, CAPE IV, AFIG I, AFIG II, ECP Africa Fund III, ECP IV, Adlevo Capital, PAHF, Carlyle Africa Fund et AAF SME Fund).

Les revenus locatifs générés par les immeubles de la Société à Lagos, à Nairobi à Casablanca et au Caire se sont élevés à 1,48 millions \$EU contre 1,34 millions \$EU en 2017.

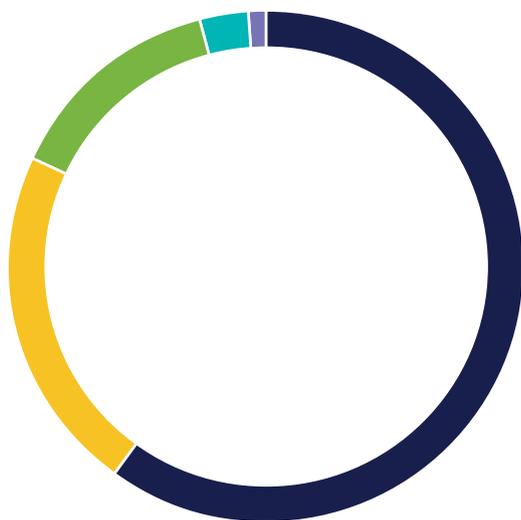
Actions

L'année 2018 a été la pire pour les places boursières sur la décennie écoulée. Le Dow, le S&P 500 et le NASDAQ ont chuté de 5,6%, 6,2% et 4% respectivement. Le MSCI a reculé de 14,6%. Les places africaines n'ont pas échappé à cette tendance. Le All Shares Index du Nigeria s'est contracté de 17,81%, et les places kenyanes et sud-africaines ont clôturé l'année avec une baisse plus importante qu'en 2017.

En Chine, le CSI 300 a perdu près du quart de sa valeur après avoir basculé en zone baissière au 1er semestre de l'année du fait de l'escalade des tensions commerciales entre le pays et les Etats-Unis.

On se souviendra de l'année 2018 pour son extrême volatilité, volatilité due aux signes d'un ralentissement économique mondial, aux soucis relatifs à la politique monétaire, aux dysfonctionnements politiques, aux craintes liées à l'inflation et aux inquiétudes suscitées par le renforcement de la réglementation du secteur des technologies.

Dans ce contexte, le portefeuille d'actions de la Société a affiché un rendement moyen de -7,88% (ajusté) contre +13,6% (ajusté) en 2017. Pour une large part, cette performance est imputable aux conditions de marché exposées plus haut. Le portefeuille demeure néanmoins bien diversifié par région et par monnaie, comme le montre le graphique ci-dessous.



Structure du portefeuille par monnaie

- Dollar EU **60%** (2017: 48%)
- Euro **22%** (2017: 14%)
- Rand sud-africain **14%** (2017: 34%)
- Naira nigérian **3%** (2017: 2%)
- Shilling kenyan **1%** (2017: 2%)

Obligations et autres instruments à taux fixe

Le marché obligataire mondial a éprouvé des difficultés en 2018 en raison des craintes d'inflation suscitées par l'indice Multiverse Bloomberg Barclays. Cette indice – qui mesure la performance d'un large éventail d'obligations à taux fixe dans le monde – a accusé une baisse de 1,4% au cours de l'année. Les titres du Trésor de 10 ans ont atteint le seuil critique de 3% en avril pour la première fois en 5 ans, ce qui a confirmé le sentiment du marché selon lequel l'inflation ne cessait de monter.

Le marché mondial des obligations a été entravé par la hausse des taux d'intérêt. Presque tous les investisseurs sur des instruments à taux fixe ont essuyé des pertes. Les obligations souveraines des pays émergents ont pâti, elles

aussi, des effets de la hausse des taux d'intérêt, du renforcement du dollar des Etats-Unis et de la baisse du niveau des liquidités.

Le portefeuille d'obligations de la Société a crû de 11% par rapport à son volume d'une année à l'autre, passant ainsi de 382,88 millions \$EU en décembre 2017 à 425,85 millions à la fin de l'année sous revue. Cette croissance est principalement due à l'investissement de 30 millions \$EU supplémentaires dans des obligations du Trésor américain et de 10 millions \$EU de plus dans des billets à taux flottant.

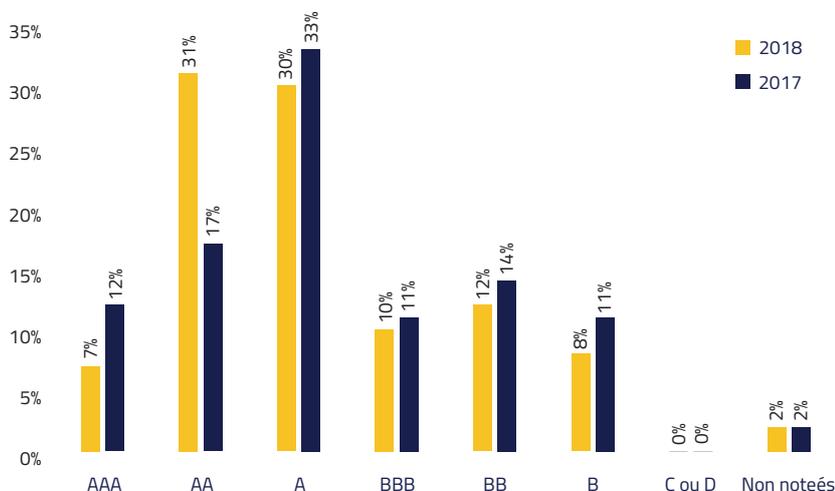
La Société continue d'accorder la priorité à la qualité des instruments et aux liquidités. Le portefeuille total de la Société est resté très diversifié, aussi bien du point de vue des secteurs d'activité que de celui des gestionnaires, en passant par les types d'actif, les échéances ou

les marchés. L'échéance moyenne des titres est de 5,4 ans, tandis que la notation moyenne pondérée demeure A-. La Société continue de classer les titres du Trésor américain dans la catégorie des instruments notés AA suite à la révision à la baisse de la note de crédit des Etats-Unis par Standard & Poor's en 2011.

En conséquence, le portefeuille d'obligations était composé ainsi qu'il suit à la clôture de l'exercice: AAA (7%), AA+ (21%) et A (2%).

Ces proportions étaient de 12%, 9% et 2% respectivement à la fin de 2017. Les titres notés « B » sont en général des émissions d'Etat et de société africains que la Société détient conformément à sa mission de promotion du développement du continent. La Direction ne cessera de s'employer à maximiser le rendement du portefeuille tout en mettant l'accent sur la qualité des instruments.

Structure du portefeuille d'obligations par qualité des instruments



Instruments liquides et quasi-liquides

La performance du portefeuille d'instruments liquides a été bonne en 2018, avec un rendement de 18,74 millions \$EU contre 16,79 millions en 2017. Ce résultat est à mettre au crédit de la hausse des taux d'intérêt et de la nouvelle politique de gestion de la trésorerie.

Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation (commissions au titre de la gestion des Pools africains d'assurance des risques Aviation, Pétrole & Energie, du Pool Energie et risques connexes du Nigeria, de revenus divers) se sont chiffrés à 1,99 million \$EU (2017 : 1,28 million \$EU).

IV. RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Les primes brutes souscrites au cours de l'exercice se sont accrues de 6,77%, passant ainsi de 746,83 millions \$EU en 2017 à 797,41 millions \$EU à la clôture de l'exercice suite au renforcement de la

capacité de souscription dans certaines régions, à l'augmentation des acceptations de facultatives en Vie et Dommages et de traités en Dommages ainsi qu'à l'appréciation de certaines monnaies de transaction africaines.

La politique de rétrocession de la Société continue de s'appuyer sur des programmes XL pour protéger la rétention nette dans les acceptations traditionnelles et sur des couvertures supplémentaires pour les risques pétroliers et pétrochimiques majeurs et d'autres risques spéciaux. Ainsi, les primes rétrocédées ont augmenté de 6,87%, passant ainsi de 111,92 millions \$EU en 2017 à 119,60 millions \$EU à la clôture de l'exercice, soit un taux de rétention nette de 84,92% (2017 : 84,43%).

L'ajustement pour la variation des provisions pour primes non acquises, déduction faite de la part des rétrocessionnaires, a produit une prime nette acquise de 673,55 millions \$EU, en hausse de 10,98% par rapport au chiffre de 2017 (606,89 millions \$EU).

Le montant des sinistres bruts payés en 2018 a été de 455,27 millions \$EU contre 367,64 millions \$EU en 2017, soit une hausse de 23,84%. Sur le

total des sinistres payés, 31,99 millions \$EU (2017 : 26,90 millions \$EU) ont été recouverts auprès des rétrocessionnaires, ce qui donne un montant de sinistres payés nets de 423,28 millions \$EU contre 340,74 millions \$EU en 2017. Si l'on tient compte de la variation des provisions pour sinistres en suspens (y compris l'IBNR), la charge de sinistres nette s'établit à 411,32 millions \$EU, contre 366,62 millions \$EU en 2017, soit une augmentation annuelle de 12,19% et un ratio de sinistres net de 61,07% (2017 : 60,41%). Cette augmentation résulte de la forte fréquence et de la sévérité de sinistres importants, du renchérissement du coût des sinistres catastrophiques découlant d'événements survenus en 2016 et 2017 en Afrique du Sud et de la mauvaise sinistralité sur les traités Automobile et les traités médicaux en quote-part.

Les commissions et charges, après ajustement pour variation des coûts d'acquisition différés, se sont accrues de 17,76%, passant ainsi de 166,93 millions \$EU en 2017 à 196,58 millions \$EU à la clôture de l'exercice. Cet accroissement est dû en grande partie à un changement survenu dans la comptabilité de la commission sur le bénéfice payée aux cédantes dans les traités dits « solvency relief treaties ». Avant ce changement, la commission sur le bénéfice était traitée comme faisant partie des coûts d'acquisition.

Les frais de gestion se sont élevés à 44,96 millions \$EU en 2018, soit une hausse de 6,47% par rapport aux 42,23 millions \$EU de 2017. Pour l'essentiel, cette hausse a été causée par la provision pour mauvaises créances rendue nécessaire pour un suivi strict des créances de la Société. Toutefois, le ratio des frais de gestion a baissé pour se situer à 6,68% (2017 : 6,96%) à la faveur de l'augmentation de la prime nette acquise.

Les produits de placements et revenus d'autres sources, y compris les intérêts sur les dépôts de réassurance et les commissions, ont baissé de 60,40%, s'établissant ainsi à 24,86 millions \$EU contre 62,79 millions \$EU en 2017. Etant donné que l'année 2018 a été la pire pour les places financières depuis une décennie, la performance de la Société s'est ressentie des résultats exceptionnellement négatifs du portefeuille d'actions qui a enregistré des pertes moyennes de pas moins de 7,88% contre des gains moyens de 13,43% en 2017.

Le bénéfice après impôt s'est élevé à 31,27 millions \$EU en 2018 contre 87,98 millions \$EU en 2017, soit une baisse de 64,49%. Des pertes de conversion de l'actif liquide et du passif libellé en devises étrangères ont eu des effets négatifs sur le résultat suite à la dépréciation du dollar des Etats-Unis. De plus, cette performance décevante malgré

l'augmentation de la prime nette acquise est imputable au triple effet négatif de la détérioration de la sinistralité, de l'augmentation des coûts d'acquisition et de la baisse des produits de placements.

V. AFFECTATION DU RESULTAT

Soucieux de consolider davantage l'assise financière de la Société tout en rémunérant le capital libéré par les actionnaires, le Conseil recommande de répartir le résultat net de 31 268 836 millions \$EU comme suit:

- 15 634 418 \$EU à la réserve générale conformément à la résolution No 4/1992 qui stipule que 50% du bénéfice net de chaque année est affecté à la réserve générale ;
- 800 000 \$EU à la réserve pour fluctuation de sinistres conformément à la décision du Conseil à sa 57e session qui veut qu'un montant supérieur à la provision pour sinistres en suspens soit mis de côté pour modérer les effets d'une éventuelle fluctuation des sinistres ;
- 312 688 à la Fondation Africa Re ; et le solde, soit :
- 22 811 240 \$EU à payer à titre de dividendes au taux de 8 \$EU par action souscrite et libérée d'une valeur nominale de 100 \$EU (2017 : 8\$ EU par action). Un montant de 14 521 730 \$EU défalqué du bénéfice net de l'exercice sera ajouté au montant de 8 289 510 \$EU tiré du bénéfice non distribué reporté à nouveau des exercices précédents pour payer les dividendes au titre de l'exercice 2018.

VI. GESTION DU CAPITAL

Africa Re tient à ce que sa solvabilité et ses flux de trésorerie soient suffisants pour faire face à ses obligations existantes, soutenir sa croissance future et maximiser le bénéfice déclaré. Pour ce faire, Africa Re s'efforce de gérer son capital grâce à un modèle de capital fondé sur le risque où le capital de la Société reflète tous les risques majeurs auxquels celle-ci est exposée.

Il convient de relever que la 4ème augmentation de capital bouclée en 2013 a permis d'améliorer la solvabilité de la Société. Cette amélioration s'est poursuivie en 2016, exercice au cours duquel la capitalisation de la Société est restée forte. Depuis, la solvabilité de la Société s'est améliorée grâce aux bénéfices non distribués et à de bonnes décisions stratégiques.

Les besoins en capital de la Société sont évalués à l'aide d'un modèle de capital fondé sur le risque interne et de modèles externes exclusifs. Le but de l'évaluation du capital est de s'assurer que le capital disponible de la Société est supérieur en tout temps au capital requis.

Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital

En tant qu'institution supranationale, Africa Re n'est tenue d'obéir à aucune réglementation nationale. Toutefois, sa filiale sud-africaine, African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCOSA), est contrôlée par l'autorité de contrôle sud-africaine, en l'occurrence le Prudential Authority and Financial Services Conduct Authority. ARCOSA a collaboré avec d'autres acteurs du secteur à l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire en Afrique du Sud, du nom de Solvency Assessment and Management (SAM), cadre semblable à Solvabilité II en Europe et qui se fonde sur des principes économiques en matière d'évaluation de l'actif et du passif. SAM définit les normes dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques, du contrôle, de l'information financière et de la transparence. Le nouveau cadre réglementaire est entré en vigueur en juin 2018. Africa Re continue de suivre toute évolution relative au nouveau cadre réglementaire à l'effet de se conformer aux nouvelles exigences en Afrique du Sud et d'adopter les meilleures pratiques pour les opérations du Groupe.

Standard & Poor's et A.M. Best attribuent une note de solidité financière, une note de contrepartie et une note de crédit d'émetteur à Africa Re depuis 1998 et 2003 respectivement.

L'évaluation des 2 agences de notation se fonde sur une série d'éléments dont l'adéquation du capital de la Société. Standard & Poor's et A.M. Best exigent une probabilité de solvabilité annuelle de 99,6%, ce qui suppose un capital élevé qui permette à la Société de faire face à des sinistres exceptionnels une fois tous les 250 ans.

La capitalisation de la Société est forte, que l'on applique le modèle d'évaluation de l'une ou de l'autre agence de notation. La solidité financière est évaluée ainsi qu'il suit selon le modèle considéré :

A.M. Best a réaffirmé la note de solidité financière d'Africa Re à savoir « A » (Excellent). L'agence de notation a également reconduit la note de crédit d'émetteur « a » de la Société. Les perspectives demeurent stables dans les 2 cas. Selon A.M. Best, les notes attribuées à Africa Re reflètent la qualité du bilan de la Société que l'agence de notation qualifie de « très bon », ainsi que ses résultats techniques satisfaisants, son bon profil de risques et sa bonne gestion intégrée des risques.

Pour sa part, Standard & Poor's a reconduit la note de solidité financière et de crédit d'émetteur d'Africa Re le 16 novembre 2018. Dans son rapport de notation, Standard & Poor's justifie les notes attribuées à Africa Re en ces termes :

« Africa Re continue d'occuper une place prépondérante dans le secteur de la réassurance en Afrique, et son profil de risques demeure satisfaisant... Nous avons tenu compte de la bonne diversification des risques de la Société sur le continent africain, ainsi que son image de marque et sa bonne position concurrentielle. A notre avis, la diversification des sources de recettes d'Africa Re sur le continent et ses produits de placements constituent des atouts pour la Société. Nous avons également pris en considération le bon niveau d'adéquation du capital (AAA) d'Africa Re qui n'est pas sans rapport avec la politique prudente de la Société en matière de paiement de dividendes. La bonne souplesse financière d'Africa Re (la Société ne lève pas de fonds sur les places financières), son faible niveau de rétrocession, sa bonne image de marque sur le continent africain, la diversité et la crédibilité de son actionariat et ses bons antécédents en matière de mobilisation de capitaux sont autant d'autres facteurs qui ont milité pour la Société. »

Adéquation du capital interne

Le capital d'Africa Re est géré de manière à permettre à la Société de poursuivre ses activités même en cas de pertes techniques et de difficultés sur les places financières. Avec le modèle interne, le capital requis est évalué grâce à une simulation stochastique de pertes extrêmes que la Société pourrait subir du fait de

Evaluation de la solidité financière

Agence de notation	Evaluation de la solidité financière	Evaluation de contrepartie/de crédit d'émetteur	Perspectives	Date du dernier communiqué de presse/rapport
A.M. Best	A	a-	Stables	20 décembre 2018
Standard & Poor's	A-	A-	Stables	16 octobre 2018

son exposition aux risques d'assurance et d'investissement ainsi que par l'évaluation déterministe à d'autres catégories de risque.

Au 31 décembre 2018, les fonds propres (capital disponible) s'élevaient à 917 millions \$EU tandis que le capital requis est estimé à 330 millions \$EU, soit un ratio d'adéquation du capital interne de 278%.

VII. GESTION INTEGREE DES RISQUES (GIR)

Africa Re a adopté une procédure de gestion intégrée du risque qui lui permet d'identifier et de gérer efficacement ses risques connus et émergents.

La fonction de gestion intégrée des risques est créatrice de valeur en ce sens qu'elle permet à la Direction de faire face efficacement à des événements potentiels porteurs d'incertitudes et d'atténuer les conséquences néfastes de ces événements, tout en maximisant les effets bénéfiques. Elle permet à la Société de disposer d'une approche intégrée en matière de gestion des risques actuels et futurs. Grâce à la gestion intégrée des risques, Africa Re dispose d'un mécanisme qui doit se montrer plus anticipatif et plus efficace en matière d'évaluation et de gestion des incertitudes à mesure que la Société s'efforce de créer de la valeur pour ses actionnaires.

Gouvernance des risques

Consciente de l'impérieuse nécessité de doter officiellement la Société d'une fonction de gestion intégrée des risques, la Direction a créé en 2010 un département de la Gestion intégrée des risques et de la Conformité dirigé par un directeur central qui est aussi le responsable principal des risques. Le responsable principal des risques œuvre pour une acceptation de risques gérables et définit la vision et l'orientation de la fonction de gestion des risques à l'échelle de la Société.

Il existe également au sein de la Direction exécutive un comité de gestion des risques a dirigé par le Directeur général adjoint/Chef des Opérations et qui regroupe tous les directeurs centraux. Le Comité se réunit une fois par trimestre.

Avec la structure actuelle de la gouvernance des risques, la Société reconnaît l'importance d'une approche intégrée en confiant la responsabilité de la gestion des risques de l'ensemble du Groupe aux **cadres supérieurs** qui rendent compte de leurs activités à la Commission d'audit et des risques du Conseil.

Principaux organes et fonctions de gestion des risques

Conseil d'administration			
Comité de gestion des risques et de gouvernance informatique du Conseil d'administration			
Direction exécutive			
Comité de gestion des risques	Comité d'investissement	Comité de pilotage informatique	Comité de risques spéciaux
Responsable principal des risques			
Fonction de gestion des risques			

Africa Re a également adopté un « **cadre de gouvernance à trois lignes de défense** » qui fonctionne ainsi qu'il suit :

- **La gestion quotidienne et le contrôle de gestion** où la Direction et le personnel sont directement en charge de la gestion et du contrôle des risques ;
- **La supervision, les politiques et stratégies** où le personnel concerné coordonne, facilite et supervise les activités de gestion des risques pour en assurer l'efficacité et l'intégrité ; et
- **Le contrôle où les départements de contrôle** (Audit interne et Inspection technique) et le commissaire aux comptes donnent des assurances indépendantes quant à l'intégrité et à l'efficacité du cadre de gestion des risques pour toutes les fonctions au sein de la Société.

Les rôles et responsabilités de chacune des fonctions et parties associées à la gestion des risques sont décrits dans le détail dans le Document de politique de gestion des risques du Groupe.

Profil des risques

Le profil de risques d'Africa Re comprend les risques liés aux activités principales de la Société et d'autres risques regroupés et définis ainsi qu'il suit :

Groupe 1 - Risque d'assurance: Risque de perte lié à des incertitudes inhérentes au montant et à l'échéance des engagements d'assurance ;

Groupe 2 - Risque de crédit: Risque de perte lié à l'incapacité d'une contrepartie d'honorer ses engagements ou de le faire en temps voulu ;

Groupe 3 - Risque de marché: Risque lié à la fluctuation de la valeur ou du rendement des éléments d'actif ou à la variation des taux d'intérêt ou de change.

Groupe 4 - Risque de taux de change : Risque de pertes qui pourraient découler de la fluctuation des taux de change des monnaies de transaction de la Société.

Groupe 5 – Risque de liquidité: Risque de ne pas disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations échues;

Groupe 6 - Risque de stratégie : risque lié à un échec ou d'inefficacité de la stratégie adoptée par la Société ;

Groupe 7 – Risque de réputation : risque de pertes pouvant découler d'une dégradation de la réputation de la Société et qui pourrait engendrer des pertes commerciales ou d'avantage concurrentiel ;

Groupe 8 – Risque réglementaire ou de conformité : Risque lié au non-respect de la réglementation, des dispositions de l'accord entre actionnaires ou des normes ou politiques internationales pouvant donner lieu à des amendes, à des sanctions ou à des interventions et, à terme, au retrait de l'agrément.

Groupe 9 - Risque opérationnel: Risque de perte lié aux insuffisances des procédures, des hommes, des systèmes et à des événements externes.

Pour chacun de ces groupes, la Société définit et évalue les menaces et les opportunités pour la réalisation de ses objectifs stratégiques à l'aide d'un cadre utilisé de manière identique au sein du groupe

Procédure de gestion des risques

La gestion des risques au niveau opérationnel comprend diverses étapes telles que l'identification, la mesure, l'analyse, l'évaluation, le reporting, l'atténuation et le suivi des risques ; ces étapes permettent à la Société de suivre de près les risques majeurs dans chaque groupe.

Risque financier

Les risques d'assurance, de crédit, de liquidité et de marché ont été considérés comme des risques financiers. Ces risques sont abordés sous le titre « Gestion des risques d'assurance et financiers » (pp. 78-83).

Risque opérationnel

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, le risque opérationnel renvoie à des pertes ou à une détérioration de réputation potentielles liées aux insuffisances des procédures internes, des hommes, des systèmes ou à des événements externes.

Les risques opérationnels auxquels Africa Re doit faire face peuvent être rangés en six (06) sous-catégories selon qu'ils sont liés aux hommes, aux procédures, aux systèmes, à des événements externes ou à l'adéquation du capital. D'autres risques tels que le risque de réputation, le risque de stratégie ou le risque réglementaire ou de conformité ont été identifiés. La classification des risques est présentée dans le détail dans le Document de politique de gestion des risques et dans le Registre des risques de la Société.

Africa Re entend résolument atténuer et gérer efficacement ses risques opérationnels et non financiers. Le modèle de gestion du risque opérationnel comprend les volets suivants : identification, évaluation, réponse et contrôles, reporting et suivi. Dans les centres de production et les départements centraux, des employés (champions des risques) sont chargés de superviser la gestion des risques opérationnels identifiés dans leurs structures respectives. La Société a adopté une approche coordonnée pour identifier et évaluer les risques à l'aide d'un logiciel de gestion des risques opérationnels efficace appelé ARC Logics (Sword).

Le logiciel de gestion des risques opérationnels facilite l'utilisation des outils et techniques énoncés dans le Document de politique de gestion des risques opérationnels de la Société, à savoir le logiciel d'auto-évaluation des risques

et des contrôles, le logiciel de saisie de données relatives aux sinistres, les principaux indicateurs de risque, les tests de stress et de scénario, etc. Le logiciel de gestion des risques opérationnels est utilisé au Siège et dans les centres de production. Les modules installés comprennent la plate-forme, l'évaluation des risques et des contrôles, la saisie des données relatives aux sinistres et aux incidents, l'assurance de contrôle et le reporting d'entreprise.

Des contrôles et plans d'urgence tels que le plan de continuité et le plan de reprise après sinistre sont donc en place pour atténuer considérablement les risques opérationnels de la Société.

Risques émergents

Les risques émergents sont des risques naissants ou connus mais qui demeurent incertains et ambigus et partant, sont difficiles à quantifier à l'aide de techniques d'évaluation de risques classiques.

Un risque émergent peut être soit un avatar d'un risque existant et connu, soit un nouveau type de risque. Les risques émergents se caractérisent couramment par un niveau d'incertitude élevé.

Des procédures efficaces sont mises en place pour définir rapidement les risques émergents car ils ont un impact direct sur la mise en œuvre des procédures, la stabilité de la Société et les opportunités actuelles.

Africa Re scrute l'horizon et procède à des tests de stress pour identifier les risques émergents. L'approche de la Société en matière de gestion de risques émergents se fonde sur les structures et outils de gestion de ses risques connus ou classiques. La Société veille à ce que son cadre de gestion des risques soit solide pour prendre en charge les risques connus et émergents changeants auxquels elle est exposée.

Modélisation du risque

Modélisation financière

Les assureurs du monde entier ont élaboré des modèles d'analyse financière dynamique pour répondre aux exigences des régulateurs et des agences de notation. Africa Re a été l'un des premiers réassureurs africains à utiliser des modèles internes à des fins d'évaluation du capital et de gestion des risques.

La Société a acquis une licence d'utilisation de ReMetrica, logiciel de modélisation financière mis au point par Aon Benfield pour les compagnies d'assurances et de réassurance. Le logiciel est utilisé pour la modélisation des risques de souscription, de provisionnement, d'investissement et de crédit.

Africa Re utilise ReMetrica à différentes fins, notamment pour évaluer ses besoins en capital, optimiser le programme de rétrocession et prendre des décisions stratégiques.

Le logiciel a été acquis principalement pour évaluer le niveau des fonds propres en comparaison des risques, conformément aux exigences du Prudential Authority en Afrique du Sud et des agences de notation (A.M. Best et Standard & Poor's).

ReMetrica permet à Africa Re de choisir une structure optimale de son programme de rétrocession en tenant compte de son incidence financière. Le logiciel permet en outre à la Société de construire différents modèles pour chaque stratégie commerciale. En comparant le résultat de différentes stratégies commerciales, on peut arriver à améliorer le portefeuille d'affaires. A ce sujet, ReMetrica a aidé Africa Re à développer un portefeuille d'affaires bien équilibré.

Modélisation des risques catastrophiques

La modélisation des risques catastrophiques permet d'obtenir des estimations de limites annuelles des sinistres causés par des événements catastrophiques. Les estimations peuvent être utiles pour l'élaboration de stratégies dans les domaines suivants :

- suivi des accumulations et la tarification du risque originel ;
- achat de couvertures de rétrocession, notamment la définition de limites et de rétentions, en fonction de l'appétit du risque ;
- respect des exigences du FSB et des agences de notation.

Africa Re évalue chaque année son exposition dans les pays africains sujets aux événements naturels tels que l'Afrique du Sud, Maurice et le Kenya. Généralement, Willis et Aon Benfield offrent une assistance à la Société en matière de modélisation des risques catastrophiques par le biais de licences d'utilisation ou de modèles propres.

Evaluation de la gestion intégrée des risques par les agences de notation

Deux agences de notation internationales de renom, en l'occurrence A.M. Best et Standard & Poor's, ont évalué la gestion intégrée des risques d'Africa Re en 2018. Nous donnons ci-après un extrait du rapport d'évaluation de chacune des 2 agences de notation :

A.M. Best: **Appropriée**

« Le cadre de gestion intégrée du risque (GIR) d'Africa Re reste solide et ne cesse d'évoluer ; il demeure conforme au profil de risques de la Société. Celle-ci compte en son sein un département de gestion intégrée du risque dirigé par un responsable principal du risque qui supervise la fonction GIR à l'échelle du Groupe. A.M. Best pense que l'amélioration du cadre de GIR d'Africa Re contribue à rehausser les résultats techniques de la Société au fil des ans. »

Le système de gestion du risque d'Africa Re intègre les 3 lignes de défense, à savoir la gestion quotidienne du risque, le contrôle de l'efficacité des politiques en place et les contrôles indépendants. Les responsabilités sont clairement définies pour chacune de ces fonctions.

La culture du risque ne cesse de se renforcer à l'échelle du Groupe, notamment avec des inspections techniques annuelles obligatoires dans les différents centres de production, des comités de direction qui se penchent régulièrement sur les risques identifiés et la mise à jour trimestrielle des registres aussi a mis en place un cadre de gestion des risques conforme aux exigences du SAM en vigueur en Afrique du Sud, renforçant ainsi la culture du risque au sein du Groupe. Par ailleurs, Africa Re s'est doté d'un logiciel de gestion des risques opérationnels. Le logiciel est une plate-forme centralisée qui identifie et évalue les risques opérationnels à l'échelle du Groupe et des centres de production.

Africa Re dispose d'un système de modélisation interne qui lui permet d'évaluer ses besoins en capital, d'optimiser son programme de rétrocession et soutenir les décisions stratégiques de la Société. Le capital modélisé se fonde sur les besoins en capital de la Société pour soutenir les risques de souscription et d'investissement. A.M. Best estime qu'Africa Re a désormais une meilleure compréhension de ses besoins en capital. Bien que les activités relatives à son modèle de capital interne se poursuivent, Africa Re suit activement la situation de son capital, ce qui rassure en quelque sorte sur la compréhension que la Société a de ses besoins en capital économique étant donné qu'Africa Re ne doit obéir à aucune norme en matière de solvabilité.

Outre son système de modélisation du capital interne, Africa Re utilise également des outils de tarification internes et externes pour soutenir ses activités de souscription. Ici, la Société s'appuie sur la méthode traditionnelle du burning cost avec un chargement pour intégrer divers coûts, notamment le coût du capital. Les directives en matière de tarification sont révisées de temps en temps pour tenir compte des facteurs mis en lumière au cours du cycle de suivi des taux. Africa Re est conscient des lacunes de ses outils de tarification. En effet, ces outils conviennent mieux pour les marchés nord-américain et européen plus évolués qu'au profil de risques du marché africain.

Standard & Poor's:

Satisfaisante et en amélioration

« A notre avis, le cadre de gestion du risque d'Africa Re est satisfaisant et en amélioration. En effet, le cadre de gestion des risques d'Africa Re s'améliore à mesure qu'il gagne en maturité et se développe, comme en atteste l'extension des contrôles des risques sous-jacents à toutes les structures de la Société. »

VIII. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Informations générales

L'organisation et le fonctionnement d'Africa Re sont définis dans l'Accord portant création de la Société et d'autres documents statutaires énumérés plus bas.

Divers textes sont en vigueur dans la Société en matière de gouvernance d'entreprise ; ils s'inspirent tous des meilleures pratiques internationales. La filiale sud-africaine est une entité de droit local qui se conforme aux codes de gouvernance en vigueur en Afrique du Sud, à l'exemple du Rapport King III.

Le Conseil d'administration et la Direction sont chargés de veiller au respect des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

Cadre de gouvernance d'entreprise

Les principes et procédures d'Africa Re sont définis dans une série de documents statutaires. Il s'agit notamment de :

- L'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance ;
- La procédure relative à la proposition et à l'adoption d'amendements à l'Accord ;
- Le Règlement de la Société qui définit les règles de procédure de l'Assemblée Générale ;

- La Charte du Conseil d'Administration ;
- Le Règlement régissant l'élection d'Administrateurs ;
- La Charte du Conseil d'administration et de ses commissions qui définit les missions et responsabilités de ces organes ;
- Le Code de déontologie qui énonce les comportements et les attitudes que doivent adopter les employés et les membres élus de la Direction dans l'accomplissement de leurs missions ou lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

Le cadre de gouvernance de la Société est révisé de temps en temps pour tenir compte de l'évolution des opérations de la Société, des meilleures pratiques dans les domaines pertinents, ainsi que de la stratégie et de l'appétit du risque de la Société, entre autres choses.

La dernière révision du cadre de gouvernance de la Société intervenue en 2013 a abouti aux décisions ci-après :

- L'adoption d'une nouvelle charte du Conseil d'administration qui tient compte des évolutions les plus récentes des meilleures pratiques relatives au fonctionnement des conseils d'administration ;
- La création de commissions distinctes au sein du Conseil d'administration pour les fonctions de supervision suivantes :
 - Audit et finances; et
 - Gestion des risques et gouvernance informatique
- L'élargissement du champ de compétence de la Commission de rémunération, qui définit désormais le système de rémunération des membres de la Direction, à toutes les autres questions liées à la gestion des ressources humaines. D'où la nouvelle appellation de Commission de ressources humaines et de rémunération.
- L'instauration d'un système d'évaluation régulière et formelle du Conseil ;
- La réaffirmation de la politique de déclaration de conflit d'intérêts pour les administrateurs ;
- La nomination d'un secrétaire de Société.

Par ailleurs, les mesures nécessaires ont été prises pour que la filiale sud-africaine se conforme aux nouvelles normes locales en matière de gouvernance d'entreprise, notamment le nouveau code SAM et la nouvelle Loi sur les entreprises.

Actionnariat et Conseil d'Administration

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2018

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage
41 Etats membres	986 627	34,60
La Banque africaine de développement (BAD)	240 000	8,42
112 compagnies d'assurances et de réassurance africaines	964 778	33,84
3 investisseurs non africains (FAIRFAX, AXA et Allianz SE)	660 000	23,15

Capital social autorisé / libéré et évolutions récentes de l'actionnariat

Le capital autorisé de la Société est de 500 millions \$EU au 31 décembre 2018, pour un capital entièrement libéré de 285 140 500 \$EU. Le capital est composé de 2 851 405 actions d'une valeur nominale de 100 \$EU chacune.

L'Assemblée générale des actionnaires et le Conseil d'administration ont approuvé la 4ème augmentation de capital pour permettre à la Société de saisir les possibilités d'affaires qui ne manqueront pas de naître des facteurs ci-après :

- La croissance rapide de ses principaux marchés;
- Le retour tant attendu du cycle haussier sur le marché de la réassurance après le long cycle baissier actuel ; et
- La note financière régulièrement bonne de la Société, note du reste unique sur le marché africain.

La Société entend faire croître régulièrement son capital grâce au bénéfice non distribué et à l'augmentation des parts des actionnaires et de quelques investisseurs potentiels. Ainsi, alors que son capital-actions autorisé était de 100 millions \$EU en 2010, la Société a appelé la 1ère tranche du capital additionnel approuvé dans le cadre de la 4ème augmentation de capital en émettant 1 million d'actions nouvelles et en distribuant 1 million d'actions gratuites aux actionnaires d'alors. Le capital libéré de la Société s'établit donc actuellement à 300 millions \$EU.

Conseil d'Administration – Composition

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de 12 membres titulaires ; il est présidé actuellement par M. Hassan BOUBRIK. Les membres du Conseil d'administration sont

élus pour un mandat de 3 ans ; ils peuvent être réélus et restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs respectifs.

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2017 :

Nom & nationalité	Circonscription	Date d'expiration du mandat
M. Hassan BOUBRIK Marocain	Maroc: Etat et compagnies	June 2020
M. Aginaldo JAIME Angolais	Etats de l'Afrique de l'Afrique orientale et australe et du Soudan (12 Etats)	June 2020
Dr Mohamed Ahmed MAAIT Egyptien	Egypte: Etat et compagnies	June 2021
M. Boubacar BAH Guinéen	Afrique occidentale et centrale francophone (Etats et compagnies)	June 2021
M. Kamel MARAMI Algérien	Algérie: Etat et 4 compagnies	June 2021
M. Patrick ANDRIAMBAHINY Malgache	Afrique occidentale anglophone (4 Etats et compagnies) et Afrique orientale et australe (compagnies)	June 2020
M. Hafedh GHARBI Tunisien	Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et compagnies)	June 2021
M. Mohammed KARI Nigérien	Nigeria: Etat et compagnies	June 2021
M. Joseph VINCENT Belge	Banque africaine de développement (BAD)	June 2021
M. Hassan El- SHABRAWISHI Français	AXA	June 2021
M. Jean CLOUTIER Canadien	FAIRFAX	June 2021
M. Coenraad Christiaan VROLIJK Hollandais	ALLIANZ SE	June 2021

Les sièges au Conseil d'administration sont répartis entre actionnaires ou groupes d'actionnaires en fonction de leur pouvoir de vote. Le Conseil d'administration est composé actuellement comme suit :

- Neuf (09) sièges pour les actionnaires de la catégorie A qui comprend 41 Etats africains membres, la BAD et 112 compagnies d'assurances et de réassurance africaines, la BAD disposant d'un (01) siège permanent ; et
- Trois (03) sièges pour les actionnaires de la catégorie B (03 investisseurs non africains).

Le Conseil d'administration compte actuellement trois (03) commissions permanentes, à savoir la Commission d'audit et de finances, la Commission de ressources humaines et de rémunération et la Commission de gestion du risque et de gouvernance informatique.

Conseil d'Administration – Commissions

La Commission d'audit et de finances

assiste le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions de supervision en tant que celles-ci ont trait à l'intégrité des états financiers de la Société. La Commission veille aussi à la qualité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes. En outre, elle évalue le commissaire aux comptes, approuve les plans d'audit interne ainsi que les conclusions de l'inspection technique et du commissaire aux comptes. La Commission se réunit au moins deux (02) fois par an.

Ses membres actuels sont:

- Dr Mohamed Ahmed MAAIT (président)
- M. Hassan SHABRAWISHI (membre)
- M. Coenraad VROLIJK (membre)
- M. Joseph VINCENT (membre)

La **Commission des ressources humaines et de la rémunération** propose au Conseil les principes qui guident la rémunération des membres élus de la Direction ainsi que les critères d'évaluation de leur performance. Elle examine également chaque année les conditions de service des membres élus de la Direction. Pour ce faire, elle se fonde principalement sur les politiques des meilleurs employeurs en tenant compte des pratiques des compagnies de rang et de standing comparables aussi bien que des moyens financiers de la Société. La Commission se réunit au moins deux (02) fois par an.

Ses membres actuels sont :

- M. Aguinaldo JAIME (président)
- M. Kamel MARAMI (membre)
- M. Boubacar BAH (membre)
- M. Hafedh GHARBI (membre)

La **Commission de gestion du risque et de gouvernance informatique** aide le Conseil d'administration à enraciner la gestion du risque dans la Société et passe en revue l'adéquation, l'efficacité et l'efficience des systèmes informatiques en place. Elle veille en outre à ce que la Société adopte une solide culture de respect des normes et de ses engagements.

La Commission se réunit au moins deux (02) fois par an.

Ses membres actuels sont:

- M. Jean CLOUTIER (président)
- M. Patrick ANDRIAMBAHINY (membre)
- M. Mohammed KARI (membre)

Evaluation et formation du Conseil

Une des recommandations du consultant recruté pour procéder à la dernière évaluation du cadre de gouvernance de la Société était que la performance du Conseil soit évaluée. Aussi le Conseil a-t-il décidé de s'autoévaluer désormais. C'est ainsi que des critères de performance ont été définis et des formulaires d'auto-évaluation élaborés.

S'agissant de la formation, les nouveaux administrateurs reçoivent une abondante documentation destinée à les aider à s'imprégner du fonctionnement et des missions du Conseil et de ses commissions.

Conseil d'Administration – Activités en 2018

Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2018. La 1ère réunion s'est tenue en avril à Addis-Abeba (Ethiopie), les 2ème et 3ème en juin à Conakry (Guinée) et la 4ème en novembre à Abuja (Nigeria). Le taux de participation des administrateurs était de 100%.

Direction Exécutive

La Direction exécutive de la Société était composée ainsi qu'il suit au 31 décembre 2018:

Nom	Nationalité	Fonctions
M. Corneille KAREKEZI	Rwandais	Directeur général du Groupe
M. Ken AGHOGHOVIA	Nigérian	Directeur général adjoint du Groupe / Chef des Opérations

Assemblée Générale

Réunions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an dans un pays membre, d'ordinaire en juin.

Droit de vote et représentation

Aux termes de l'Accord portant création de la Société africaine de réassurance, chaque actionnaire dispose d'une voix par action qu'il possède et dont tout montant appelé a été acquitté. Chaque représentant dispose du nombre de voix de l'actionnaire ou des actionnaires qu'il représente. Toutes les questions dont l'Assemblée générale est appelée à connaître sont tranchées à la majorité des voix des actionnaires représentés à la réunion.

Quorums statutaires

Le quorum à toute réunion de l'Assemblée générale est constitué par soixante pour cent (60%) du total des voix des actionnaires. Lorsque le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion a lieu vingt-un (21) jours après la première pour les assemblées ordinaires et sept (07) jours pour les assemblées extraordinaires. Dans le second cas, la notification est faite dans les sept (07) jours qui suivent la première réunion. Les actionnaires présents à cette réunion peuvent valablement délibérer, quel que soit le nombre d'actions qu'ils représentent.

Convocation et ordre du jour des réunions de l'Assemblée Générale

Les notifications de convocation de réunion ordinaire de l'Assemblée générale sont adressées sous pli fermé recommandé « par avion » à tous les actionnaires six (06) semaines au plus tard avant la date fixée. Les notifications contiennent l'ordre du jour de la réunion convoquée.

Dans le cas des réunions extraordinaires, la notification se fait par cablogramme ou par tout autre moyen de communication écrite approprié sept (07) jours avant la date fixée.

IX. CONFORMITE

Les fonctions de contrôle ont été instituées à Africa Re pour assurer l'efficacité de la gestion du risque et des contrôles internes. Elles comprennent la gestion du risque, les services actuariels, l'audit interne et la conformité. La fonction de conformité a été formalisée à Africa Re en 2014. Africa Re se dotait ainsi des piliers essentiels de la gestion intégrée du risque.

La fonction de conformité renforce la gouvernance, améliore le système de poids et contre-poids et appuie le conseil d'administration dans ses fonctions de supervision.

Bien que la Société mère ne doive obéir à aucune réglementation nationale, sa filiale sud-africaine, African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA), doit se conformer à toutes les normes réglementaires en vigueur en Afrique du Sud. La fonction de conformité du Groupe passe en revue toutes les normes réglementaires applicables dans le but d'évaluer les problèmes de conformité, déceler les éventuels problèmes et rendre compte à la Direction et au Conseil. La fonction de conformité est donc l'outil par lequel la Société s'assure qu'elle s'acquitte de toutes ses obligations contractuelles.

La fonction Conformité est indépendante de l'Audit interne. Aucun effort n'est ménagé pour éviter tout conflit avec d'autres fonctions de contrôle. Africa Re se conforme donc aux règles minimales de bonne gouvernance et aux bonnes pratiques en matière de contrôle.

Nous présentons ci-après les faits et activités marquants de la fonction Conformité:

- Le champ d'action de la fonction Conformité a été étendu au « Foreign Accounts Tax Compliance Act » (FATCA), loi de l'Internal Revenue Service (IRS) des Etats-Unis d'Amérique. Un rapport sur le degré de conformité avec les exigences de la FATCA a été examiné et mis en œuvre.

- Un document sur les Directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent/ financement du Terrorisme a été préparé et approuvé par le Conseil.
- Des accords de niveau de service et leur procédure de mise en œuvre ont été approuvés par la Direction générale tandis que l'application de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a commencé.
- La Société s'est dotée d'un outil de vérification de la conformité qui permettra de passer tous les clients au peigne fin.

Les efforts déployés par la Société pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont une contribution très importante à la réalisation de l'objectif d'une société stable et sans corruption. D'où l'adoption des recommandations du « Financial Actions Task Force » (FATF) et du document d'orientation de l'Association internationale des superviseurs d'assurance (IAIS) sur le sujet.

La politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme fait partie du Programme de gestion des risques de la Société africaine de réassurance et donne corps à l'approche adoptée pour lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme.

La Société a adopté les recommandations de la FATF comme meilleures pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme..

Ces directives seront utiles pour :

- définir et communiquer les principes et exigences minimales en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;
- procéder à des contrôles supplémentaires des risques opérationnels, juridiques et de réputation de la Société ;
- veiller à la conformité aux meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme ;
- fournir des orientations et éliminer le risque que la Société participe à des activités de blanchiment d'argent et de terrorisme ;
- formaliser les procédures de Know « Your Customer » – Connaître son client - et de « Customer Due Diligence » - vigilance à l'égard du client – au sein de la Société ; et
- Conseiller le Conseil sur les risques de conformité sur les différents marchés où la Société opère.

X. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

Toute entreprise viable dont le principal objectif est de maximiser la valeur actionnariale doit protéger les intérêts des actionnaires et tenir compte de l'environnement dans lequel elle mène ses activités. Suite à la décision du Conseil de novembre 2013 et à la Résolution de l'Assemblée Générale de juin 2014, le **Fonds Fiduciaire d'Africa Re** a été créé pour gérer les **initiatives de responsabilité sociale de**

la Société. Le Fonds Fiduciaire est financé principalement par un maximum de 2% du bénéfice net annuel de la Société après impôt.

Pour mener ses activités de responsabilité sociale conformément aux meilleures pratiques internationales et réaliser les objectifs du Fonds Fiduciaire, la **Fondation Africa Re** a été créée en janvier 2018 pour mettre en œuvre les différents projets de la Société en matière de responsabilité sociale. Les projets présentés dans le tableau ci-dessous ont été mis en œuvre en 2018.

	Projet	Bénéficiaire	Commentaire
1	Prix d'Excellence dans les Assurances en Afrique	Organisation des Assurances Africaines - OAA	Ce prix récompense et célèbre les meilleures performances et réalisations dans l'industrie pour favoriser l'innovation et le développement. Les prix sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur Général de l'année ▪ Innovation de l'année ▪ Compagnie d'assurance de l'année
2	Formation et renforcement des capacités dans les assurances	Organisation Internationale du Travail - OIT	La Société a contribué à la création de mécanismes de micro-assurance, et à la formation et au renforcement des capacités en micro-assurance en Afrique.
3	Financement de la Journée de l'Afrique et des Programmes de charité en faveur des personnes déplacées à l'intérieur des frontières	Groupe Diplomatique Africain, Abuja, Nigeria	Africa Re a financé la célébration de la Journée de l'Afrique et de soutien aux communautés, événement annuel organisé pour venir en aide aux populations nécessiteuses et vulnérables.
4	Jeunes Professionnels des Assurances	Africa Re, DEG	Cette initiative contribue au renforcement des capacités des jeunes professionnels des assurances en Afrique
5	Elaboration du Plan Stratégique de l'Organisation des Assurances Africaines	Organisation des Assurances Africaines - OAA	Africa Re a soutenu l'élaboration du Plan Stratégique de l'OAA pour favoriser la croissance de l'industrie.
6	Elaboration d'outils de l'assurance – Tableaux actuariels	Egyptian Financial Regulatory Authority (autorité de contrôle des finances de l'Egypte)	Africa Re a financé l'élaboration des premiers tableaux actuariels pour l'assurance vie en Egypte.
7	Construction d'un pavillon – Hôpital de Gombe	Association of Kenya Insurers – Association des assureurs du Kenya- (AKI)	Africa Re a apporté soutien financier pour la construction du pavillon Accidents et Urgences de l'Hôpital de Gombe (Ouganda).
8	Sensibilisation à l'assurance	Association of Kenya Insurers (AKI)	Africa Re a financé la campagne de sensibilisation à l'assurance obsèques menée par l'AKI.
9	Soutien financier en faveur d'une professionnelle de l'assurance	National Association of Insurance & Pension Correspondents – NAIPCO	Africa Re a fourni une aide financière pour les soins médicaux d'un membre de la NAIPCO.

XI. RESSOURCES HUMAINES ET REMUNERATION

Resources humaines

La Société Africaine de Réassurance est un employeur de premier ordre dans le secteur des assurances et de la réassurance en Afrique en raison de ses conditions d'emploi très attrayantes. Les ressources humaines sont le capital le plus important de la Société. En

conséquence, la stratégie de rémunération de la Société est régulièrement révisée pour attirer, motiver et retenir des employés hautement qualifiés pour la réalisation du plan et des objectifs stratégiques fixés.

Catégories de personnel

Il existe cinq (5) catégories de personnel:

Tableau A: Catégories de personnel

Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur Général du Groupe ▪ Directeur Général Adjoint/ Chef des Opérations
Directeurs (ES)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs centraux ▪ Directeurs régionaux ▪ Directeurs généraux des filiales
Cadres (PS1, PS2, PS3, PS4 et PSS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs adjoints ▪ Sous-directeurs ▪ Managers principaux ▪ Managers ▪ Managers adjoints
Agents de maîtrise (SS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assistants
Agents d'exécution (MS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agents

La Direction Générale, les Directeurs et les Cadres sont considérés comme personnel international, tandis que les Agents de maîtrise et les Agents d'exécution sont considérés comme personnel local dans les différentes localités où la Société est implantée.

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition du personnel selon les catégories et lieux d'affectation sur le continent africain.

Tableau B: Effectif au 31 décembre 2018

Lieu d'affectation	Effectif						
	DIRECTION GENERALE	ES	PS	SS	MS	Total	TEMPO-RAIRES
Siège	2	3	28	25	11	69	12
Bureau Régional de Lagos		1	6	14	3	24	3
Bureau Régional de Casablanca		1	4	9	3	17	0
Bureau Régional du Caire et Africa Retakaful (filiale)		1	4	17	2	24	4
Bureau Régional de Nairobi*		1	14	18	2	35	5
Bureau Régional de Maurice		1	3	10	3	17	1
Bureau Régional d'Abidjan		1	6	11	2	20	0
African Reinsurance Corporation South Africa (filiale)		3	9	20	3	35	1
Bureau local d'Addis-Abeba		0	1	1	1	3	0
Total partiel (bureaux régionaux, filiales et bureau local)		9	47	100	19	175	14
Total Société (y compris le Siège)	2	12	75	125	30	244	26
Pourcentage	0,82	4,92	30,74	51,23	12,30	100,00	

*Y compris l'Ouganda

Diversité

Africa Re encourage la diversité et l'inclusion en offrant des opportunités d'emploi égales aux citoyens de tous les Etats membres. La Société est également attachée à l'égalité entre les hommes et les femmes dans son effectif.

Tableau C: Répartition du personnel par sexe

LIEU D'AFFECTION	Homme	Femme	Total
Siège	53	13	69
Bureau régional de Lagos	16	8	24
Bureau régional de Casablanca	14	3	17
Bureau régional du Caire et Africa Retakaful	13	11	24
Bureau régional de Nairo	23	12	35
Bureau régional d'Ebène (Maurice)	11	6	17
Bureau régional d'Abidjan	14	6	20
African Reinsurance Corporation South Africa	20	15	35
Bureau local d'Addis Abeba	2	1	3
TOTAL SOCIETE	169	75	244
	69,26	30,74	100,00

Rémunération

Le principe qui sous-tend la politique de rémunération d'Africa Re consiste à payer au moins au 75ème percentile du salaire proposé par les institutions de référence (sociétés de réassurance et autres institutions financières). La rémunération globale des employés est parfaitement calée sur les pratiques des institutions comparables sur le marché du travail en Afrique pour s'assurer que le personnel est suffisamment motivé pour produire des résultats exceptionnels sans prendre des risques inconsidérés.

Les salaires et avantages du personnel obéissent aux conclusions d'enquêtes sur les pratiques d'organisations comparables ; ils sont complétés par des politiques efficaces en matière de gestion de la performance individuelle et collective.

Africa Re a adopté le Tableau de bord prospectif (BSC) comme outil de gestion stratégique de la performance pour fixer des objectifs individuels et collectifs mesurables. Les objectifs en matière de performance découlent du Plan d'action stratégique de la Société. Le tableau de bord de chaque employé est un ensemble d'objectifs et d'initiatives mesurés par les **principaux indicateurs de performance (PIP)** dans certains **principaux domaines de performance (PDP)** ou **perspectives**. La gestion de la performance du personnel se fait désormais à l'aide d'un logiciel appelé « Corporater ».

Les salaires et avantages des employés ainsi que le système de rétribution de leur performance ont été révisés en 2018 pour tempérer l'amenuisement du revenu réel des employés causé par la dépréciation des monnaies locales et l'hyperinflation dans certaines des localités où la Société est implantée.

Les composantes de la rémunération de la Société sont les suivantes: rémunération fixe, rémunération variable, indemnités et autres avantages (indemnité pour frais d'étude, Fonds de prévoyance, indemnité de fin de service, assurance maladie, autres couvertures d'assurance, etc.).

Tableau C: Composantes de la rémunération

Type	Composition	Bénéficiaires	Remarque
Rémunération fixe	Salaire de base	- Direction Générale - Directeurs - Cadres - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Salaire de base mensuel payé en \$EU (aux membres de la Direction Générale, aux directeurs et aux cadres) et en monnaie locale (aux agents de maîtrise et aux agents d'exécution).
	Différentiel de poste (DPD)	- Direction Générale - Directeurs - Cadres	DPD mensuel payé uniquement au personnel international.
Rémunération annuelle variable	Prime de rendement individuelle	- Direction Générale - Directeurs - Cadres - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Prime payée une fois par an à toutes les catégories de personnel.
	Prime de rendement spéciale pour les centres de production	- Directeurs - Cadres - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Prime qui récompense tous les employés d'un centre de production ayant atteint des objectifs de performance spécifiques.
Indemnités	- Logement - Transport - Ajustement pour inflation - Personnes à charge (conjoint[e]), enfants)	- Directeurs - Cadres - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Les indemnités mensuelles sont payées en \$EU (aux directeurs et aux cadres) et en monnaie locale (aux agents de maîtrise et aux agents d'exécution).

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION GENERALE EN MATIERE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS FINANCIERES

Responsabilité de la Direction Générale par rapport à l'efficacité du contrôle interne

La Direction Générale de la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle et exacte de ses états financiers, ainsi que de toute autre information contenue dans le Rapport Annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et à l'Article 37 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance; par conséquent, les montants y contenus ont été arrêtés sur la base de jugements éclairés et d'estimations faites par la Direction Générale.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet indépendant qui a eu libre accès à tous les dossiers financiers et informations connexes, y compris les comptes rendus analytiques des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. La Direction est d'avis que tous les rapports soumis au Commissaire aux Comptes indépendant durant la vérification sont valables et appropriés. Le rapport du Commissaire aux Comptes indépendant accompagne les états financiers audités.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation d'états financiers exacts conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, ainsi que des contrôles internes nécessaires pour la préparation d'états financiers qui ne comportent aucune inexactitude substantielle due à la fraude ou à une erreur.

La Direction Générale estime que les contrôles internes mis en œuvre pour la communication de l'information financière, qui sont passés en revue par la Direction Générale et l'auditeur internes et révisés autant que de besoin, confirment l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Les principales procédures mises en place par la Direction Générale, et qui visent à assurer un contrôle financier efficace au sein du Groupe, comprennent la préparation, la revue et l'approbation par le Conseil d'Administration des plans financiers annuels tels que définis dans les plans stratégiques. Les résultats font l'objet d'un suivi régulier et des rapports périodiques sont préparés tous les trimestres. Le

système de contrôle interne prévoit des politiques et procédures écrites, la délégation d'autorité et l'obligation de rendre compte, en définissant les responsabilités et la séparation des tâches.

Par ailleurs, la Direction Générale est en train de préparer un profil de gestion de risques qui permettra de continuer d'assurer la coordination efficace et le suivi, au sein du Groupe, de toutes les politiques et procédures de gestion de risques approuvées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, telles que les politiques en matière de souscription et de constitution de réserves, les statut et règlement du personnel, les directives en matière de placement et les procédures comptables et de communication d'informations financières.

Tout système de contrôle interne comporte des limites, dont l'éventualité de l'erreur humaine et la tendance à se soustraire aux contrôles. En conséquence, même le contrôle le plus efficace ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à la préparation des états financiers. L'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps, selon les circonstances.

Le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance a créé un Comité d'Audit et des Finances ainsi qu'un Comité de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique chargés de veiller sur les contrôles internes et les pratiques en matière de gestion des risques au sein du groupe. Ces Comités sont composés d'Administrateurs non employés par la Société et tiennent périodiquement des réunions avec la Direction Générale, le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques afin d'examiner leurs rapports et de s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités. Le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques peuvent saisir ces Comités, en présence ou non de la Direction Générale, pour discuter de l'efficacité du contrôle interne par rapport à la communication d'informations financières et de tout autre sujet qu'ils estiment devoir porter à leur attention.



HASSAN BOUBRIK
Président



CORNEILLE KAREKEZI
Directeur Général

**Deloitte Côte d'Ivoire**

S.A. au capital de 37 500 000 FCFA
Compte contribuable 9104684 A RC Abidjan B 156849
Imm. Alpha 2000 – 14^e et 18^e Etage
Rue Gourgas – Plateau
01 B.P. 224 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire
Tél.: (225) 20.250 250
Fax: (225) 20.250 260 / 20.250 270
www.deloitte.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Aux actionnaires de la Société Africaine de Réassurance,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Africaine de Réassurance et de ses filiales (le « groupe »), comprenant l'état consolidé de situation financière au 31 décembre 2018, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Africaine de Réassurance et de ses filiales au 31 décembre 2018, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément au *Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA), et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Évaluation des provisions techniques actuarielles

Les provisions techniques représentent 38% du passif total de la société. Leur évaluation a été significative pour l'audit dans la mesure où cette évaluation fait appel au jugement et est fondée sur des hypothèses actuarielles.

Par conséquent, nos procédures d'audit ont inclus entre autres, l'utilisation d'actuaire externes pour l'évaluation des hypothèses et méthodologies utilisées par le Groupe. Nos travaux ont également consisté à évaluer l'effectivité des contrôles relatifs à la correcte détermination et comptabilisation des provisions.

Classification et valorisation des placements

Les informations relatives aux placements de la Société sont présentées à la note 4. Les placements représentent 50% de l'actif total. La direction, sur la base de la norme IAS a classé les placements en trois catégories: « Placements détenus jusqu'à leur échéance », « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Nous avons analysé la classification adoptée par la direction de même que l'évaluation faite à la clôture en fonction des différentes catégories. Nous en avons discuté avec le comité d'audit et concluons que cette classification et cette évaluation sont appropriées. Nos procédures d'audit ont également inclus, entre autres, la revue des contrôles mis en place par la direction pour s'assurer de la correcte classification des placements, ainsi que la mise en œuvre de procédures de confirmation auprès de tiers.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et du Conseil d'Administration relative aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

Responsabilité de l'auditeur relative aux états financiers consolidés

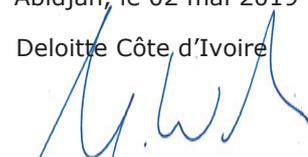
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport de l'auditeur.

Abidjan, le 02 mai 2019

Deloitte Côte d'Ivoire


Marc WABI
Expert-comptable Diplômé
Associé

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient cependant amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également à la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.

Parmi les points communiqués à la gouvernance, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

ETATS FINANCIERS

Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018

	Notes	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	338 512	285 601
Placements	4	826 609	870 381
Primes à recevoir		60 821	60 174
Frais d'acquisition différés	5	51 812	50 137
Créances nées des opérations de réassurance	6	186 819	207 830
Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	7	114 832	100 566
Créances diverses		8 301	8 271
Impôts recouvrables	23	2 311	847
Immeubles de placement	8	6 987	7 148
Immobilisations corporelles	9	44 270	32 220
Immobilisations incorporelles	10	3 374	5 370
Total actif		1 644 648	1 628 545
Passif			
Dettes diverses		15 855	16 728
Dividendes à payer	24	6 925	7 765
Dettes nées des opérations de réassurance	11	81 849	68 273
Passifs d'impôts différés	12	217	1 441
Provisions techniques	13	622 755	632 299
Total passif		727 601	726 506
Fonds propres			
Résultats non distribués		208 147	216 979
Autres réserves	14	209 291	243 566
Prime d'émission		214 469	156 354
Capital social	15	285 140	285 140
Total des capitaux propres		917 047	902 039
Total liabilities and shareholders' equity		1 644 648	1 628 545

Les états financiers consolidés de la page 49 à 89 ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 8 avril 2019 et signés en son nom par :



HASSAN BOUBRIK
Président



CORNEILLE KAREKEZI
Directeur général du Groupe

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2018

	Notes	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Primes brutes acquises	16	793 156	718 814
Déduire : Primes rétrocédées	16	(119 602)	(111 918)
Primes nettes acquises	16	673 554	606 896
Produits de placements	17	22 875	61 520
Commissions de rétrocession		20 867	18 323
Autres revenus d'exploitation	18	1 990	1 278
Total produits		719 286	688 017
Charge de sinistres nette	19	(411 317)	(366 622)
Frais d'acquisition	20	(217 446)	(185 246)
Charges administratives	21	(44 962)	(42 229)
Frais financiers – (Perte)/gain de change nets	22	(14 988)	(6 565)
Résultat avant impôt		30 573	87 355
Crédit d'impôt différé/Impôt sur le résultat	23	696	627
Résultat net de l'exercice		31 269	87 982
Autres éléments du résultat global			
<i>Eléments ne pouvant pas être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat net</i>			
Ecart de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		(16 691)	24 150
Ecart de réévaluation des actifs financiers disponible à la vente		4 816	(4 294)
Total autres (pertes)/revenus globaux		(11 875)	19 856
Total revenu global de l'exercice		19 394	107 838

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

	Report à nouveau	Réserve de change	Réserve générale	Réserve pour ajustement à la valeur du marché	Réserve pour fluctuation du taux de change	Réserve pour fluctuation de sinistralité	Total autres réserves	Prime d'émission d'actions	Capital social	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier 2018	2 16 979	(128 610)	309 806	876	6 294	55 200	243 566	156 354	285 140	902 039
Résultat global de l'exercice	31 269	(16 691)	-	4 816	-	-	(11 875)	-	-	19 394
Rachat d'actions ordinaires	-	-	(38 834)	-	-	-	(38 834)	-	(24 420)	(63 254)
émission d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	58 115	24 420	82 535
Dividendes déclarés en 2017	(22 787)	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 787)
Fonds RSE	(880)	-	-	-	-	-	-	-	-	(880)
Transfert aux réserves	(16 434)	-	15 634	-	-	800	16 434	-	-	-
Au 31 décembre 2018	208 147	(145 301)	286 606	5 692	6 294	56 000	209 291	214 469	285 140	917 047
Au 1er janvier 2017	199 098	(152 760)	265 815	5 170	6 294	47 200	171 719	156 354	285 140	812 311
Résultat global de l'exercice	87 982	24 150	-	(4 294)	-	-	19 856	-	-	107 838
Rachat d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes déclarés en 2015	(17 108)	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 108)
Fonds RSE	(1 002)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 002)
Transfert aux réserves	(51 991)	-	43 991	-	-	8 000	51 991	-	-	-
Au 31 décembre 2017	216 979	(128 610)	309 806	876	6 294	55 200	243 566	156 354	285 140	902 039

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2018

	Notes	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Flux de trésorerie provenant des opérations			
Flux de trésorerie provenant des opérations	25	68 037	67 784
Impôt sur le résultat décaissé	23	(1 830)	(88)
Flux de trésorerie nets provenant des opérations		<u>66 207</u>	<u>67 696</u>
Flux de trésorerie provenant des investissements			
Acquisition d'immeubles de placement	8	(5)	(29)
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(13 365)	(5 236)
Régularisation d'immobilisations incorporelles		836	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	10	(24)	(2 396)
Cession de produits d'investissement		15 478	(23 887)
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles		5	5
Flux de trésorerie nets provenant des /(utilisés pour les) investissements		<u>2 925</u>	<u>(31 543)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Montant reçu des opérations de souscription		82 535	-
Rachat d'actions ordinaires		(63 254)	-
Dividendes versés	24	(23 627)	(14 376)
Flux de trésorerie nets (utilisés pour) provenant des activités de financement		<u>(4 346)</u>	<u>(14 376)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<u>64 786</u>	<u>21 777</u>
Mouvement de trésorerie et des équivalents de trésorerie			
A l'ouverture de l'exercice		285 601	243 968
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		64 786	21 777
(Pertes)/Gains de change nets sur actifs liquides		(11 875)	19 856
A la clôture de l'exercice	25(b)	<u>338 512</u>	<u>285 601</u>

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Notes

1. Informations générales

La Société Africaine de Réassurance a été créée en 1976 par des Etats membres de l'Union Africaine (alors dénommée Organisation de l'Unité Africaine) et la Banque africaine de développement en tant qu'institution intergouvernementale ayant pour mission de :

- a) mobiliser des ressources financières à partir d'opérations d'assurance et de réassurance ;
- b) placer les fonds ainsi mobilisés en Afrique pour aider à accélérer le développement économique du continent ; et
- c) promouvoir le développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique, en favorisant la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, sous-régionales et régionales.

Le Siège de la Société est à Lagos (Nigeria) à l'adresse suivante :

Plot 1679 Karimu Kotun Street
Victoria Island
PMB 12765
Lagos (Nigeria)

Pour ses opérations de réassurance, la Société dispose d'un réseau de bureaux sis à Abidjan, Le Caire, Casablanca, Lagos, Nairobi, Port-Louis et Johannesburg par l'intermédiaire de sa filiale en Afrique du Sud, African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited, une société enregistrée en République sud-africaine et l'African Takaful Reinsurance Company en Egypte, autre filiale à 100%.

2. Principes comptables

Adoption des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) nouvelles et révisées

i) Nouvelles normes et révisions des normes publiées entrant en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les normes IFRS nouvelles et révisées suivantes étaient en vigueur au cours de l'exercice sous revue et n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers.

Normes	
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	<p>Cette norme remplace IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Recettes, IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients, IFRIC 15 Accords pour la construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transfert d'actifs des clients et SIC-31 Revenu - Troc des transactions impliquant des services de publicité.</p> <p>La norme contient un modèle unique qui s'applique aux contrats avec les clients et deux approches pour la comptabilisation des produits : à un moment donné ou dans le temps. Le modèle comporte une analyse en cinq étapes basées sur un contrat de transactions pour déterminer si, combien et quand le revenu est reconnu. Les cinq étapes comprennent : identifier le(s) contrat(s) avec un client ; identifier les obligations de performance dans le contrat ; déterminer le prix de transaction ; affecter le prix de transaction aux obligations de performance du contrat et comptabiliser le revenu lorsque (ou au fur et à mesure que) l'entité satisfait à une obligation de performance.</p> <p>Les contrats d'assurance ainsi que les instruments financiers ne sont pas régis par cette norme. Par conséquent, l'IFRS 15 n'a pas d'impact significative sur la Société.</p>

Amendements	
Transfert des immeubles de placement (amendements à l'IAS 40)	<p>Les transferts des immeubles de placement (Amendements à IAS 40), publiés en décembre 2016, ont modifié les paragraphes 57-58 et ont ajouté les paragraphes 84C-84E.</p> <p>Le paragraphe 57 stipule maintenant qu'une entité doit transférer un bien à un immeuble de placement ou à partir de celui-ci si, et seulement s'il y a un changement d'utilisation. Un changement d'usage se produit si la propriété rencontre ou cesse de répondre à la définition de l'immeuble de placement et s'il existe une preuve du changement d'utilisation. Un changement des intentions de la direction quant à l'utilisation d'un bien en soi ne constitue pas une preuve d'un changement d'usage.</p> <p>La Société dispose d'immeubles de placement dans bureaux de Lagos, de Nairobi, du Caire et de Casablanca. Il n'y a pas eu de changement d'usage de ces propriétés au courant de l'année. L'application de l'amendement n'a donc eu aucun effet sur les états financiers de la Société.</p>
Application de l'IFRS 9 Instruments financiers avec l'IFRS 4 Contrats d'assurance (amendements à l'IFRS 4)	<p>L'application de l'IFRS 9 Instruments financiers avec l'IFRS 4 Contrat d'assurance, publié en septembre 2016, a modifié plusieurs paragraphes et fourni deux options pour les entités qui émettent des contrats d'assurance dans le cadre de l'IFRS 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une option permettant aux entités de reclasser, du résultat net au résultat global, une partie des revenus ou des dépenses découlant des actifs financiers désignés ; c'est l'approche dite superposition ; – une exemption temporaire facultative de l'application de l'IFRS 9 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats dans le cadre d'IFRS 4 ; c'est ce qui est dit approche différée. <p>L'application des deux approches est facultative et une entité est autorisée à cesser de les appliquer avant l'application de la nouvelle norme relative aux contrats d'assurance.</p> <p>L'application de cette norme est susceptible d'avoir une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers de la Société. La Société a opté pour l'application différée telle que permise par IFRS 4 : Contrats d'assurance et appliquera à la fois l'IFRS 9 et l'IFRS 17 à compter du 1er janvier 2021.</p>

ii) Incidence des nouvelles normes et des normes révisées et interprétations sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les exercices ultérieurs

Nouvelles normes ou normes révisées	Date d'entrée en vigueur
IFRS 16 Contrats de location	1er janvier 2019
Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (Modification d'IAS 28)	1er janvier 2019
Améliorations annuelles des normes IFRS, Cycle 2015-2017 (modifications aux IFRS 3 et 11 ainsi que les IAS 12 et 23)	1er janvier 2019
Définition du terme "Significatif" (Modifications de l'IAS 1 et de l'IAS 8)	1er janvier 2020
Définition d'une Entreprise (Modification de l'IFRS 3)	1er janvier 2020
IFRS 17 Contrats d'assurance	1er janvier 2021

IFRS 16 Contrats de location

IFRS 16 Contrats de location, émis en janvier 2016, remplace IAS 17, IFRIC 4, SIC-15 et SIC-27. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation des baux, dans le but de s'assurer que les locataires et les bailleurs fournissent des informations pertinentes qui représentent fidèlement ces opérations.

IFRS 16 introduit un modèle comptable unique pour le preneur et exige que le preneur comptabilise les actifs et les passifs pour tous les baux dont la durée est supérieure à 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent soit de faible valeur. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location comme étant opérationnels ou financiers, l'approche IFRS 16 en matière de comptabilité du bailleur étant pratiquement inchangée par rapport à son prédécesseur IAS 17.

La Société est en cours d'évaluation de l'impact de l'IFRS 16. La mise en œuvre de cette norme aura probablement un impact sur certains soldes des états financiers de la société. Toutefois il semble difficile de fournir une estimation chiffrée de l'effet de l'IFRS 16 sans une analyse totale de son impact.

Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (Modification de l'IAS 28)

Intérêts à long terme dans les entreprises associées et des coentreprises, émise en octobre 2017, ajoute le paragraphe 14A et supprime le paragraphe 41. Selon le paragraphe 14A, une entité applique également l'IFRS 9 à d'autres instruments financiers dans le cas d'entreprises associées ou coentreprises auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.

Les amendements et interprétations ne sont pas censés avoir d'incidence significative sur la situation financière de la Société.

Améliorations annuelles des normes IFRS, Cycle 2015-2017 (Modifications aux IFRS 3 et 11 ainsi que les IAS 12 et 23)

Améliorations annuelles des normes IFRS Cycle 2015-2017 a été émis en décembre 2017. La modification ajoutée à l'IFRS 3 clarifie le fait qu'à l'obtention du contrôle d'une entreprise qui est une entreprise commune, l'acquéreur doit appliquer les dispositions relatives aux regroupements d'entreprises réalisés par étapes, et notamment réévaluer les intérêts qu'il détenait précédemment dans l'entreprise commune à la juste valeur de la date d'acquisition.

Les amendements à l'IFRS 11 clarifient que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise, elle n'est pas requise de réévaluer les intérêts antérieurement détenus.

Les amendements à l'IAS 12 exigent à une entité de comptabiliser les conséquences fiscales des dividendes, au sens d'IFRS 9, quand elle comptabilise les dividendes à payer en tant que passifs. Les conséquences fiscales des dividendes sont plus directement liées aux événements ou transactions passés qui ont généré des bénéfices distribuables, plutôt que liées aux distributions aux propriétaires. Par conséquent, l'entité doit comptabiliser les conséquences fiscales des dividendes en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé ces événements ou transactions passés à l'origine.

L'amendement du paragraphe 14 de l'IAS 23 clarifie le fait que si des coûts d'emprunt spécifiques restent pendants après que l'actif qualifié y relatif soit déjà en usage ou prêt à la vente, alors ces coûts deviennent à part entière des fonds que l'entité emprunte généralement.

Les amendements et interprétations ne sont pas escomptés avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société.

Définition du terme « Significatif » (Amendements à l'IAS 1 et l'IAS 8)

Définition du terme « Significatif » (Amendements à l'IAS 1 et l'IAS 8), émise en octobre 2018, modifie le paragraphe 7 de l'IAS 1 ainsi que le paragraphe 5 de l'IAS 8 et supprime le paragraphe 6 de l'IAS 8. Une entité appliquera ces amendements de façon prospective à compter des exercices démarrants à ou après le 1er janvier 2020. L'application anticipée est permise. Si une entité applique ces modifications d'avance, elle devra l'indiquer.

Les amendements et interprétations ne sont pas escomptés avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société.

Définition d'une Entreprise (Modification de l'IFRS 3)

La publication de Définition d'une entreprise, en octobre 2018, a donné lieu à l'ajout des paragraphes B7A à B7C, B8A et B12A à B12D, à la modification de la définition du terme « entreprise » donnée dans l'annexe A ainsi que des paragraphes 3, B7 à B9, B11 et B12 et à la

suppression du paragraphe B10. L'entité doit appliquer ces modifications aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 et aux acquisitions d'actifs qui ont lieu à l'ouverture ou après l'ouverture de cet exercice. Une application anticipée de ces modifications est permise. Si l'entité applique ces modifications pour une période antérieure, elle doit l'indiquer.

Les amendements et interprétations ne sont pas escomptés avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société

IFRS 17 Contrats d'assurance

IFRS 17 Contrats d'assurance a été publié en mai 2017. La norme établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Elle requiert également que des principes similaires soient appliqués aux contrats de réassurance détenus ainsi qu'aux contrats d'investissement avec caractères de participation discrétionnaires émis. La finalité est de s'assurer que les entités fournissent des informations pertinentes qui donnent une image fidèle de ces contrats. Ces informations permettent aux utilisateurs d'états financiers d'apprécier l'incidence que les contrats couverts par l'IFRS 17 ont sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

L'IFRS 17 vient en remplacement de l'IFRS 4 Contrats d'assurance. L'IFRS 17 est effectif pour les exercices démarrant au ou après le 1er janvier 2021.

L'application de cette norme aura probablement une incidence sur les montants rapportés dans les états financiers de la Société. Cependant, il n'est pas facile de fournir une estimation raisonnable des effets de l'IFRS 17 sans qu'une étude détaillée ait été finalisée.

iii) Adoption anticipée des normes

La Société n'a adopté de façon anticipée aucune norme nouvelle ou révisée en 2018.

3. Brève description des principes comptables appliqués.

A. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'Information Financière (IFRS) et suivant les normes d'interprétation élaborées à ce sujet par l'International Accounting Standards Board – IASB (Comité des normes comptables internationales).

La monnaie de présentation est le dollar des Etats Unis (US\$'000) et les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, avec les modifications nécessaires en ce qui concerne la comptabilisation de certains placements financiers à leur juste valeur.

Pour obéir aux normes IFRS, la préparation des états financiers nécessite le recours à certaines hypothèses et estimations de base en matière de comptabilité. En outre, elle exige de la Direction un sens du jugement dans l'application des principes comptables de la Société.

Bien que les estimations reposent sur des informations historiques, des analyses actuarielles ainsi qu'une bonne connaissance des événements d'actualité, les résultats réels ne permettent pas toujours de les corroborer. Les estimations et hypothèses de base font l'objet de révisions périodiques afin de prendre en considération toute donnée nouvelle. Ces révisions sont effectuées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

B. Méthode de Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque le Groupe est exposé, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. La Société doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci.

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs contractés par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur. Le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise au cas par cas, soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture subséquentes et comptabilisées conformément à IAS 39 soit en résultat net, soit comme variation du revenu global. La contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres ne doit pas être réévaluée aux dates de clôture subséquentes, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé dans les capitaux propres.

L'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs nets identifiables est comptabilisé comme un goodwill. Si la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise dans le cadre d'une acquisition à des conditions avantageuses, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Les transactions et soldes inter-compagnies et les profits latents sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées. Lorsque des montants nécessaires reportés par les filiales ont été ajustés pour se conformer aux méthodes comptables du groupe.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ses filiales Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) S.A, Société Africaine de Réassurance Takaful (Egypte) et Sherbone Number Ten Parktown gestionnaire d'actifs (Afrique du Sud) S.A..

(ii) Changements dans les participations dans les filiales sans changement de contrôle

Les transactions avec les intérêts minoritaires qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capitaux propres - c'est à dire comme des transactions avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires. La différence entre la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue et part acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les gains ou pertes sur cessions d'intérêts minoritaires sont également enregistrés en capitaux propres

(iii) Cession de filiale

Lorsque le groupe cesse d'avoir le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans l'entité est réévalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle, le changement de la valeur comptable antérieure des actifs est comptabilisé en résultat net. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de comptabilisation ultérieure de la participation conservée comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier. De plus, tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale. Cela peut signifier que les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net.

Les participations dans les sociétés filiales inscrites dans les comptes de la Société sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuée des provisions pour dépréciation.

C. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers consolidés nécessite, de la part de la Direction, le recours à des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif

à la date de ces états, ainsi que celui des revenus et des dépenses enregistrés au titre de la période sous revue.

Un degré important de jugement a été utilisé pour déterminer l'adéquation de la provision pour sinistres à régler et sinistres encourus mais non déclarés à la date du bilan. Le compte de résultat comprend également des estimations de primes, de sinistres et de charges qui n'avaient pas été reçues et de cédantes à la date des états financiers.

Ces estimations sont faites sur la base d'informations historiques, d'analyses actuarielles et autres techniques analytiques. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

D. Classification des contrats d'assurance

Sont classés sous cette rubrique les contrats pour lesquels le Groupe accepte de tiers (cédantes) des risques d'assurance importants, en s'engageant à les compenser ou à compenser d'autres bénéficiaires en cas de survenance d'un événement spécifique (risque assuré) qui occasionnerait un préjudice au détenteur de la police ou à tout autre bénéficiaire.

E. Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

Aussi bien les contrats d'assurance à court terme que les contrats à long terme sont comptabilisés sur base annuelle.

(i) Primes d'assurance à court terme

Les primes souscrites au titre de contrats d'assurance à court terme comprennent des soldes portant sur les contrats conclus durant l'année, indépendamment du fait qu'ils se rapportent en tout ou partie à une période comptable ultérieure. Elles incluent également des ajustements aux primes souscrites pour le compte d'exercices précédents ainsi que des estimations de primes en attente de comptabilisation ou n'ayant pas encore fait l'objet d'une notification par l'assuré pour des contrats en vigueur à la fin de la période. Lorsque des états de comptes d'assurance ne sont pas reçus à la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation des primes sur la base des dernières informations disponibles. Des estimations sont effectuées à la date du

bilan afin de comptabiliser les ajustements rétrospectifs de primes ou commissions. Les primes se rapportant à la période d'expiration des risques sont considérées comme acquises et comptabilisées au titre des recettes pour la période ; en revanche, celles relatives aux risques en cours sont comptabilisées en tant que provision pour primes non acquises.

Les sorties de portefeuille relatives aux primes acquises sont considérées comme des éléments de dépense, suivant les services de réassurance reçus.

(ii) Provision pour risques en cours sur les contrats d'assurances à court terme

La part de la prime brute souscrite sur des contrats d'assurance à court terme qui devrait être acquise l'année suivante ou plus tard est comptabilisée comme provision pour risque en cours. Pour les traités proportionnels, elle est déterminée pour chaque contrat à la clôture, et correspond à 50% des primes de l'exercice de souscription en cours pour l'ensemble du groupe à l'exclusion de la filiale d'Afrique du Sud ou elle correspond plutôt au huitième de la prime. Pour les affaires facultatives et non proportionnelles, elle est déterminée au prorata. Lorsque la nature des affaires et du risque ne justifie pas le recours à ces méthodes, la provision pour primes non acquises est calculée selon des bases conformes au profil de risque du contrat d'assurance.

(iii) Sinistres relatifs aux contrats d'assurance à court terme

Les sinistres encourus dans le cadre des contrats d'assurance à court terme s'entendent des sinistres payés et des frais de traitement effectués durant l'exercice financier, y compris les mouvements dans les provisions pour sinistres à payer et les sinistres encourus mais non déclarés (IBNR). Les sinistres à payer comprennent des provisions pour soldes à régler à terme au titre de sinistres survenus mais non encore payés à la date du bilan – qu'ils aient été notifiés ou non – ainsi que des frais de traitement. Ceux survenus à la date du bilan et qui ont été notifiés à la Société par les cédantes sont évalués selon les montants communiqués par ces dernières. En outre, des provisions adéquates sont constituées pour les sinistres survenus mais non déclarés à la date du bilan, ce en s'appuyant sur l'expérience de la sinistralité ainsi que sur les informations les plus fiables disponibles à ce moment. Les provisions pour sinistres à payer sont portées au bilan en tenant compte de leur valeur comptable et ne font l'objet

d'une actualisation que lorsqu'un délai particulièrement long s'est écoulé entre la date du sinistre et celle du règlement ; à cette fin, le taux utilisé est celui qui reflète le mieux les estimations les plus récentes de la valeur temporelle de l'argent et des risques y afférents. Les soldes à recouvrer au titre des sinistres sont présentés séparément en tant qu'éléments de l'actif.

(iv) Provision pour risques en cours dans le cadre des contrats d'assurance à court terme

Lorsque la valeur prévue des sinistres et frais imputables aux périodes ultérieures de contrats d'assurance en vigueur à la date du bilan dépasse la provision pour primes non acquises relative à ces contrats, après déduction d'éventuelles charges reportées, une provision est faite pour couvrir les risques en cours à concurrence du montant estimé du dépassement.

(v) Sinistres relatifs aux contrats d'assurance à long terme

Les sinistres encourus dans le cadre des contrats d'assurance à long terme sont constitués par les sinistres survenus durant l'exercice, y compris la provision pour les paiements aux détenteurs de polices. Les sinistres à payer sur des contrats d'assurance à long terme, survenus à la date du bilan et ayant été notifiés à la compagnie par les cédantes, sont enregistrés en fonction des montants indiqués par ces dernières.

Les excédents ou pertes d'exploitation découlant de contrats d'assurance sont déterminés par la méthode d'évaluation actuarielle périodique. Ces montants sont obtenus après comptabilisation du mouvement des engagements actuariels, dans le cadre des polices non échues, des provisions pour les commissions sur les bénéficiaires ainsi que des ajustements aux provisions pour imprévus et autres réserves dans le cadre des engagements envers les détenteurs de polices.

F. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, déduction faite du montant de l'amortissement. Les coûts historiques incluent des dépenses directement imputables à l'acquisition d'éléments d'actif. Les coûts ultérieurs sont soit inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés séparément, lorsqu'il y a lieu de s'attendre à ce que le Groupe tire un avantage économique de ce bien et que le coût de ce bien peut être évalué de manière fiable. Tous les autres frais de maintenance et réparation sont imputés

au compte des résultats de l'exercice financier auquel ils se rapportent.

Les terrains en propriété perpétuelle et libre ne font pas l'objet d'un amortissement. Les amortissements sont calculés sur les autres biens et équipements sur la base linéaire afin de ramener le coût de chaque élément d'actif à sa valeur résiduelle, en fonction de l'estimation de sa durée de vie utile comme suit :

- Biens immobiliers : 2% ou amortissement sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans
- Mobiliers, installations et équipements : entre 6,67% et 33,33%
- Matériels de transport : 25%

La valeur résiduelle des éléments d'actif ainsi que leur durée de vie utile font l'objet d'une révision à la date d'établissement du bilan et des ajustements sont opérés si nécessaire.

Lorsque la valeur comptable d'un élément d'actif est supérieure au montant recouvrable estimé, elle est immédiatement réduite au montant recouvrable. Les gains et pertes sur la cession de biens et équipements sont déterminés en comparant les recettes à la valeur comptable des articles.

G. Actifs incorporels

(i) Logiciels

Les licences de logiciels achetées sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'achat et la mise en service du logiciel concerné. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile du logiciel (4 ans).

Les coûts externes, directement liés à la production de logiciels identifiables et contrôlés par le Groupe, et qui sont de nature à générer un avantage économique supérieur aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels. Les frais liés au développement de logiciels assimilés à des éléments d'actif, sont amortis sur la base linéaire, en fonction de leur durée de vie utile qui ne doit pas dépasser quatre ans.

(ii) Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition comprennent les commissions d'assurance, de courtage ainsi que d'autres dépenses liées à la conclusion de contrats d'assurance. La part des frais d'acquisition correspondant aux primes non acquises donne lieu à un report et un amortissement sur une base proportionnelle, durant la période du contrat.

H. Immeubles de placement

Les propriétés non occupées par le Groupe et destinées à générer un revenu locatif à long terme, sont assimilées à des biens de placement.

Les biens de placement comprennent les terrains inaliénables et les immeubles. Ils sont comptabilisés à leur coût réel diminué du montant cumulé d'amortissement et d'éventuelles pertes de valeurs.

Les terrains inaliénables ne font pas l'objet d'un amortissement. En ce qui concerne les immeubles, le calcul de l'amortissement se fait sur la base linéaire destinée à ramener le coût de chaque élément à sa valeur résiduelle sur une période de 50 ans ou sur la période résiduelle du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans.

I. Actifs et passifs financiers

i. Actifs financiers – Comptabilisation, classification et Evaluation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les placements sont classés dans les catégories ci-après :

Classification des actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

i) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après l'évaluation initiale au coût, les créances sont ensuite réévaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et des frais et des coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

ii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL)

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont ceux qui ont été soit acquis pour générer un bénéfice sur des fluctuations à court terme des prix ou de la marge du revendeur, ou sont des instruments financiers inclus dans un portefeuille dans lequel un modèle de prise de bénéfice à court terme

existe. Les placements classés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés au coût, puis réévalués à la juste valeur sur la base de cours acheteur ou offres de prix de revendeur, sans déduction des coûts de transaction. Tous les gains et pertes réalisés ou non sont inclus dans le résultat net. Le produit d'intérêt généré sur des placements détenus à des fins de transactions est comptabilisé comme revenu de placement.

iii) Placements détenus jusqu'à échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après la comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et les frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement et les pertes découlant de la dépréciation de ces placements sont comptabilisés dans le résultat net.

iv) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers destinés à être détenus pour une durée indéterminée, qui peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidités, ou des changements dans les taux d'intérêt, taux de change ou des cours des actions sont classifiés comme disponibles à la vente et sont initialement comptabilisés au coût. Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite réévalués à leur juste valeur, sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, ou sur la base de l'actif net issue des derniers états financiers disponibles. Les gains et pertes latents résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers classifiés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation des placements, à l'exception des pertes de valeur, les intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif et des gains et pertes de change sur les actifs monétaires qui sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'investissement est cédé ou est déterminé

à être déprécié, le gain ou la perte cumulé précédemment accumulé dans la réserve de juste valeur est reclassée en résultat. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est cédé ou considéré comme déprécié, le cumul des gains ou pertes antérieurement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net de la période.

Dépréciation des Actifs financiers

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective d'une perte de valeur des créances survient en cas de difficultés financières importantes de la contrepartie ou de rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal. Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite directement du montant de la perte de valeur pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision. Si une créance est considérée irrécouvrable, elle est passée en perte en contrepartie du compte de provision. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment passés en perte est crédité au compte de résultat net de l'exercice. Les variations de la valeur comptable du compte de provisions sont comptabilisées en résultat net.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle est tenue de payer.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL), soit comme « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la FVTPL

Le Groupe ne détient de passifs financiers dans classés à la FVTPL.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers incluant les créances issues d'opérations de réassurance et d'opération directe d'assurance, prêts et autres dettes, sont initialement évalués à la juste valeur nette des coûts de transaction. Les autres passifs financiers sont par la suite évalués au coût historique en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt étant comptabilisé sur la base du rendement effectif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations du Groupe sont liquidées, annulées ou viennent à expirer. L'obligation est dégagee si le passif est soldé par règlement du créancier, ou lorsque le Groupe est libéré de la responsabilité du passif financier soit par procédure légale, soit par le créancier.

J. Créances sur les opérations de réassurance

Tous les comptes de créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Les montants à recouvrer dans le cadre de contrats de rétrocession sont comptabilisés durant le même exercice que celui du sinistre auquel ils se rapportent et sont présentés en valeurs brutes dans le compte de résultat et l'état de la situation globale.

Ils font l'objet d'une évaluation à la date d'établissement du bilan, afin de déterminer toute dépréciation de leur valeur. Ces actifs sont considérés comme ayant subi une dépréciation lorsqu'il existe des éléments objectifs démontrant qu'à la suite d'un événement intervenu après la première comptabilisation, le Groupe pourrait ne pas recouvrer tous les montants qui lui sont dus, et que ledit événement a un impact mesurable sur les montants à recevoir des rétrocessionnaires.

La valeur comptable de ces actifs est diminuée du montant de la perte de valeur qui est porté dans le résultat net de la période.

K. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comprennent les actifs à court terme, fortement liquides qui sont facilement convertibles en des montants déterminés de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de taux de change.

L. Conversion de devises

(i) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Avec des bureaux éparpillés sur le continent africain, Africa Re effectue ses opérations en plusieurs monnaies.

L'environnement économique principal dans lequel une entité exerce ses activités est normalement celui dans lequel est principalement générée et dépensée sa trésorerie. Une entité considère les facteurs suivants pour déterminer quelle est sa monnaie fonctionnelle :

- (a) la monnaie :
- qui influence le plus les prix de vente des biens et des services ; et
 - du pays dont les forces concurrentielles et la réglementation déterminent le plus les prix de vente de ses biens et services.
- (b) la monnaie qui influence le plus le coût de la main-d'œuvre, des matériaux et les autres coûts relatifs à la fourniture de biens ou de services.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe a choisi le Dollar des Etats Unis comme monnaie de présentation.

(ii) Conversion de devises

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle, au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux auxquels ils ont été convertis lors de leur comptabilisation initiale pendant la période ou dans des états financiers antérieurs doivent être comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, chaque composante de change

de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat net, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée en résultat net.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités formant le Groupe (dont aucune n'utilise la monnaie d'une économie hyper inflationniste) sont convertis dans la monnaie de compte comme suit :

- a) Les éléments d'actif et de passif de chaque situation financière présentée sont convertis au cours de change en vigueur à la date de ladite situation financière ;
- b) Les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours moyen de change sur cette période (toutefois, si cette moyenne ne représente pas une bonne approximation de l'effet cumulé des cours de change en vigueur à la date de transaction, les produits et charges sont convertis à la date des transactions) ;
- c) Les différences de change résultant des opérations sont portées dans la réserve de change en capital.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe considère ses bureaux régionaux comme des établissements à l'étranger et les consolide comme tel.

M. Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une proportion significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par une entité au sein du groupe en tant que locataire, sont classés comme contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre de location simple sont imputés en produit sur la base linéaire sur la durée du bail.

N. Avantages du personnel

Régime de retraite et avantages assimilés

Le Groupe a mis en place à l'intention de ses employés un régime de retraite à cotisations définies et un régime de gratification de retraite sans capitalisation à prestation déterminées. Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Société verse des contributions définies à une entité séparée. Une fois que les contributions ont été payées, le Groupe n'est plus tenu

juridiquement ou implicitement, d'effectuer d'autres paiements si les avoirs disponibles dans le fonds ne permettent pas de financer les prestations découlant du régime de retraite.

Les droits du personnel au régime de retraite dans le cadre de la gratification dépendent des années de service et du salaire de l'individu en fin de carrière.

Les versements effectués par le Groupe au régime à cotisations définies sont inscrits au compte de résultat de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le passif comptabilisé dans la situation financière dans le cadre du régime de gratification de retraite sans capitalisation représente la juste valeur de la prestation déterminée à la date du bilan.

Autres avantages du personnel

Le passif monétaire estimé en ce qui concerne le droit au congé annuel des employés à la fin de l'exercice est comptabilisé en tant que charge à payer. Les autres avantages sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles.

O. Impôt sur le revenu

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord Portant Création de la Société Africaine de Réassurance, l'Africa Re n'est pas assujéti à l'impôt dans ses Etats membres. La charge/(produit) d'impôt comprend par conséquent les impôts courants et différés en Afrique du Sud relatifs à la filiale Sud-Africaine et sont calculés conformément à la législation fiscale Sud-Africaine.

Impôt courant

L'impôt auquel la Société est assujéti actuellement est fondé sur le bénéfice annuel imposable. Le bénéfice imposable est différent du bénéfice tel que présenté dans l'état du revenu global en raison de certains éléments de charge ou produit qui sont imposables ou déductibles d'un exercice à l'autre et d'autres qui ne le sont jamais. Pour déterminer le montant de l'impôt payable par la Société, on utilise les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de la période comptable.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre les montants déclarés de l'actif et du passif dans les états

financiers et les bases d'imposition correspondantes utilisées pour calculer le bénéfice imposable. Le passif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. L'actif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces différences temporelles pourront être imputées. L'actif et le passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsque la différence temporelle naît de bonne foi ou de la comptabilisation initiale (et non d'un regroupement) d'autres actifs ou passifs dans une transaction sans conséquence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable.

Le montant déclaré de l'actif d'impôt différé est révisé à la fin de chaque période comptable et revu à la baisse dans la mesure où il n'est plus probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour permettre de recouvrer tout ou partie de l'actif.

Le passif et l'actif d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pendant la période à laquelle le passif est réglé ou l'actif réalisé, ce à la lumière des taux d'imposition en vigueur à la fin de la période comptable. L'évaluation du passif et de l'actif d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui naîtraient de la manière dont la Société espère recouvrer ou régler le montant déclaré de son actif et de son passif à la clôture de la période de comptable.

Impôt courant et différé pour l'exercice

Les impôts courant et différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf lorsqu'ils se rapportent à des postes comptabilisés dans les autres éléments du revenu global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du revenu global.

P. Dividendes

Les dividendes à payer sont comptabilisés comme dettes de la période de leur approbation par les actionnaires.

Q. Comparatives

Dans la mesure du possible, les données comparatives ont été ajustées pour tenir compte des changements de présentation adoptée pour l'exercice en cours.

4 Placements

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
i) Placements par catégorie		
Détenus jusqu'à échéance		
Dépôts bancaires	147 036	177 408
Dépôts auprès des cédantes	135 065	127 057
Valeurs à taux fixe conservées à échéance	234 287	169 432
Valeurs à taux flottant au cours du marché	67 306	47 371
	583 694	521 268
A la juste valeur par le compte de résultat		
Valeurs à taux fixe à la valeur de marché	124 260	166 077
Placements en actions cotées à la valeur de marché	69 416	142 244
	193 676	308 321
Disponible à la vente		
Obligations remboursables par anticipation	-	1 397
Placements en actions non cotées au coût réel	49 239	39 395
	49 239	40 792
	826 609	870 381
<p>Les placements détenus à échéance sont reportés dans les états financiers du Groupe à leur coût amorti de 234 287 041 \$EU au 31 décembre 2018 (2017 : 169 432 092 \$EU). La valeur de marché des éléments d'actif détenus à échéance au 31 décembre 2018 était de 223 467 378 \$EU (2017 : 168 837 275 \$EU).</p> <p>Des placements en actions non cotées sont évalués à la juste valeur à 49 239 040 \$EU (2017 : 39 394 693 \$EU).</p> <p>Les engagements du groupe dans les titres non cotés au 31 décembre 2018 s'élevaient à 54 602 161 \$EU (2017 : 52 090 000 \$EU).</p>		
ii) Moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs	2018	2017
	%	%
Placements productifs d'intérêts libellés en :		
Dollar des Etats-Unis	1,57	2,61
Euro	0,54	1,78
Rand sud-africain	3,79	8,83

iii) Détermination de la juste valeur comptabilisée dans le bilan

Le tableau ci-après offre une analyse des éléments d'actif de la Société évalués à leur juste valeur après la première comptabilisation. Ces éléments sont regroupés par niveau (1 à 3) selon que leur juste valeur est plus ou moins observable :

- Niveau 1: La juste valeur est dérivée du prix coté (non ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques ;
- Niveau 2: La juste valeur est dérivée de données autres que les prix cotés pris en compte pour les éléments d'actif du niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif ; la juste valeur est déterminée soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire en tant que dérivé du prix) ; et
- Niveau 3: La juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluations, qui tiennent compte de données relatives à l'actif ou au passif non fondées sur des informations observables du marché (données inobservables).

	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs non dérivés détenus à des fins de transaction	193 676	-	-	193 676
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations remboursables par anticipation		-	-	-
Total	193 676	-	-	193 676

Ce total représente les valeurs à taux fixe portées au compte de résultat et les placements en actions cotées à la valeur de marché portés au compte de résultat.

	31/12/2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs non dérivés détenus à des fins de transaction	308 321	-	-	308 321
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations remboursables par anticipation	1 397	-	-	1 397
Total	309 718	-	-	309 718

	2018	2017
	'000 \$EU	'000 \$EU
5 Frais d'acquisition différés		
Solde au 1er janvier	50 137	43 644
Impact du taux de change sur le solde d'ouverture	(4)	342
	50 133	43 986
Décaissés pendant l'exercice	(50 133)	(43 986)
Différés pendant l'exercice	51 812	50 137
Au 31 décembre	51 812	50 137

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
6 Créances nées des opérations de réassurance		
Créances brutes résultant des accords de réassurance	225 658	241 958
Provision pour perte de valeur	(38 839)	(34 128)
	186 819	207 830
Comprenant :		
Soldes dus au titre de l'exercice considéré	69 427	81 877
Soldes dus au titre de l'exercice précédent	117 392	125 953
	186 819	207 830
7 Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
Sinistres à recouvrer	93 687	75 900
Primes de rétrocession différées	21 145	24 666
	114 832	100 566
8 Immeubles de placement		
Coût		
Au 1er janvier	9 614	9 508
Reclassement de Biens immobiliers et terrains	-	77
Acquisitions	5	29
Au 31 décembre	9 619	9 614
Amortissement		
Au 1er janvier	2 466	2 302
Reclassement de Biens immobiliers et terrains	-	-
Dotations de l'exercice	166	164
Au 31 décembre	2 632	2 466
Valeur nette comptable	6 987	7 148
Les montants suivants ont été portés dans l'état de résultat net et du résultat global au titre des immeubles de placement :		
Revenus locatifs nets (Note 17)	1 480	1 336

Les immeubles de placement représentent les espaces à louer dans les immeubles du Siège à Lagos et des Bureaux régionaux de Nairobi et de Casablanca.

Selon Knight Frank, une agence d'experts immobiliers, au 18 décembre 2017, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Siège était de 24,36 millions \$EU (valeur comptable nette : 2,94 millions \$EU).

Selon l'agence d'experts immobiliers El Habib Chbani, au 12 avril 2016, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Bureau régional de Casablanca était de 11,90 millions \$EU (valeur comptable nette : 2,58 million \$EU).

Selon Knight Frank Kenya, une agence d'experts immobiliers, au 31 décembre 2016, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Bureau régional de Nairobi était de 8,19 millions \$EU (valeur comptable nette : 1,47 millions \$EU).

Le détail des immeubles de placement du Groupe et les informations relatives à la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2018 sont présentés ainsi qu'il suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur au 31/12/2018
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Immeuble du Siège	-	24 362	-	24 362
Immeuble du Bureau régional de Casablanca	-	11 903	-	11 903
Immeuble du Bureau régional de Nairobi	-	8 194	-	8 194

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur au 31/12/2017
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Immeuble du Siège	-	24 433	-	24 433
Immeuble du Bureau régional de Casablanca	-	12 153	-	12 153
Immeuble du Bureau régional de Nairobi	-	8 091	-	8 091

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

9. Immobilisations corporelles

	Immobilisations en cours	Biens immobiliers et terrains	Installations & équipements	Matériel de transport	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2018					
Coût					
Au 1er janvier	9 562	22 227	14 712	1 459	47 960
Acquisitions	12 459	17	570	319	13 365
Cessions	-	-	(169)	(12)	(181)
Reclassements d'immobilisations en cours	(650)	-	650	-	-
Reclassements d'immeubles de placement	377	-	-	-	377
	21 748	22 244	15 763	1 766	61 521
Amortissement					
Au 1er janvier	-	3 556	11 026	1 158	15 740
Dotation aux amortissements	-	427	1 101	154	1 682
Reprise sur amortissements	-	-	(159)	(12)	(171)
	-	3 983	11 968	1 300	17 251
Valeur nette comptable	21 748	18 261	3 795	466	44 270
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Coût					
Au 1er janvier	8 345	21 333	13 204	1 345	44 227
Acquisitions	3 468	872	735	161	5 236
Cessions	-	-	(129)	(47)	(176)
Reclassements d'immobilisations en cours	(924)	22	902	-	-
Reclassements en immeubles de placement	(77)	-	-	-	(77)
Dépréciation d'actifs	(1 250)	-	-	-	(1 250)
	9 562	22 227	14 712	1 459	47 960
Amortissement					
Au 1er janvier	-	3 284	10 178	983	14 445
Dotation aux amortissements	-	272	975	222	1 469
Reprise sur amortissements	-	-	(127)	(47)	(174)
	-	3 556	11 026	1 158	15 740
Valeur nette comptable	9 562	18 671	3 686	301	32 220

Sont inclus dans les biens immobiliers et terrains en pleine propriété un montant total de 4 769 957 \$EU (2017 : 4 893 328 \$EU) représentant le coût des espaces occupés par le Groupe dans les immeubles du Siège à Lagos, des Bureaux régionaux de Nairobi et Casablanca.

Sont inclus ci-dessus des actifs au coût d'acquisition total de 8 558 985 \$EU (2017 : 8 534 421 \$EU) totalement amortis au 31 décembre 2018. La dotation aux amortissements normale pour ces immobilisations se serait élevée à 1 453 391 \$EU (2017 : 1 410 384 \$EU).

10. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Logiciels en cours d'acquisition	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2018 :			
Coût			
Au 1er janvier	4 597	3 177	7 774
Acquisitions	24	-	24
Transfert d'immobilisations en cours	-	(377)	(377)
Coûts sur immobilisations en cours recouverts	-	(836)	(836)
Au 31 décembre	4 621	1 964	6 585
Amortissement			
Au 1er janvier	2 404	-	2 404
Dotation aux amortissements	807	-	807
Au 31 décembre	3 211	-	3 211
Valeur nette comptable	1 410	1 964	3 374
	Logiciels	Logiciels en cours d'acquisition	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2017 :			
Coût			
Au 1er janvier	2 074	3 304	5 378
Acquisitions	-	2 396	2 396
Transfert de logiciel en cours	2 523	(2 523)	-
Au 31 décembre	4 597	3 177	7 774
Amortissement			
Au 1er janvier	1 532	-	1 532
Dotation aux amortissements	872	-	872
Au 31 décembre	2 404	-	2 404
Valeur nette comptable	2 193	3 177	5 370

Sont inclus ci-dessus des actifs au coût d'acquisition total de 971 303 \$EU (2017 : 971 303 \$EU) totalement amortis au 31 décembre 2018. La dotation aux amortissements normale pour ces immobilisations se serait chiffrée à 194 260 \$EU (2017 : 194 260 \$EU).

11 Dettes nées des opérations de réassurance

	2018	2017
	'000 \$EU	'000 \$EU
Soldes dus aux compagnies sur des comptes de réassurance	47 039	49 179
Soldes dus aux rétrocessionnaires	34 810	19 094
	81 849	68 273

12 Impôts différés passifs

L'impôt différé est uniquement lié à une filiale, Société Africaine de Réassurance Afrique du Sud S.A (ARCSA), et est calculé selon la méthode du report variable et en appliquant un taux principal de 28%. Ci-après les mouvements sur le compte d'impôt différé :

	2018	2017
	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er Janvier 2018	1 441	1 900
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	(206)	209
Reclassifier en impôt sur le revenu à payer	44	-
Charge portée au compte de résultat (Note 23)	(1 062)	(668)
Au 31 Décembre 2018	217	1,441

Les impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge/(produit) d'impôt différé dans les états financiers sont dus aux éléments suivants :

	01.01.18	Imputé au compte de résultat	31.12.18	31.12.17
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Amortissements dérogatoires	(100)	4	(96)	(87)
Gains non réalisés sur réévaluation des investissements	3 239	(2 478)	761	3 017
Pertes cumulées	(1 698)	1 412	(286)	(1 698)
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	(206)	-	(206)	209
Reclassifier en impôt sur le revenu à payer	44	-	44	
Passif net de l'impôt différé	1 279	(1 062)	217	1,441

13 Provisions techniques**i) Analyse des soldes en suspens**

	2018	2017
	'000 \$EU	'000 \$EU
Provision pour sinistres déclarés	420 158	432 724
Provision pour sinistres survenus mais non déclarés	81 532	80 304
Réserve de conversion cumulée	(91 310)	(91 310)
Total provision pour sinistres	410 380	421 718
Total provision pour risques en cours	212 375	210 581
	622 755	632 299
Comprenant :		
- au titre de l'exercice considéré	361 175	362 044
- au titre d'exercices précédents	261 580	270 255
	622 755	632 299

Incluse dans la provision pour sinistres déclarés se trouve une provision de 13 250 000 \$EU (2017 : 18 005 940 \$EU). Cette provision a été constituée au cours des exercices précédents pour mieux amortir les effets néfastes de pertes techniques sur la Société.

ii) Analyse de l'évolution de la provision pour sinistres en suspens

U/W YR	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	'000 \$EU										
Montant brut de la provision Pour sinistres à régler	179 076	209 347	261 164	273 011	332 025	320 708	377 451	316 840	308 777	362 044	361 175
Montant brut payé (cumulé) :											
Après 1 an	121 336	116 271	107 963	91 909	108 649	126 366	122 505	119 797	139 091	180 724	-
Après 2 ans	167 922	152 433	163 498	153 569	154 306	175 595	170 088	192 806	246 051	-	-
Après 3 ans	188 457	169 968	182 869	173 006	167 714	193 265	187 405	222 112	-	-	-
Après 4 ans	197 253	189 701	194 440	182 094	177 689	198 759	199 248	-	-	-	-
Après 5 ans	200 887	193 590	200 507	187 794	183 105	210 064	-	-	-	-	-
Après 6 ans	203 935	198 142	203 127	191 343	187 456	-	-	-	-	-	-
Après 7 ans	208 291	200 213	207 117	194 321	-	-	-	-	-	-	-
Après 8 ans	209 176	202 738	211 642	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 9 ans	210 023	204 583	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 10 ans	211 009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réestimé :											
Exercice clôturé	179 076	209 347	261 164	273 011	332 025	320 708	377 451	316 840	308 777	362 044	361 175
Après 1 an	205 816	213 216	193 863	215 433	201 879	207 014	208 432	207 434	257 732	289 125	-
Après 2 ans	203 417	205 401	212 347	216 229	208 458	202 141	220 067	215 347	333 495	-	-
Après 3 ans	192 482	224 140	211 157	218 241	209 562	207 895	220 330	266 126	-	-	-
Après 4 ans	192 446	224 929	211 533	217 345	205 796	210 040	218 945	-	-	-	-
Après 5 ans	191 527	222 622	211 983	218 897	204 066	228 995	-	-	-	-	-
Après 6 ans	190 083	221 348	212 662	221 573	203 567	-	-	-	-	-	-
Après 7 ans	189 634	220 850	213 708	203 403	-	-	-	-	-	-	-
Après 8 ans	189 610	220 591	221 659	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 9 ans	188 761	212 730	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 10 ans	218 349	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent/(Déficit) brut	(39 273)	(3 383)	39 505	69 608	128 458	91 713	158 506	50 714	(24 718)	72 919	-

14 Autres Réserves

	2018	2017
	'000 \$EU	'000 \$EU
Réserve générale	286 606	309 806
Réserve pour fluctuation de taux de change	6 294	6 294
Réserve pour fluctuation de sinistralité	56 000	55 200
Réserve pour ajustement de la valeur de marché	5 692	876
Réserve de conversion	(145 301)	(128 610)
	209 291	243 566

(i) Réserve générale

Conformément à la résolution n° 4/1992 de l'Assemblée Générale, un montant correspondant à 50% du bénéfice net de chaque exercice est porté à la réserve générale.

(ii) Réserve pour fluctuations de taux de change

Il s'agit d'un montant constitué à partir des bénéfices de chaque exercice et servant à atténuer l'impact des fluctuations de change dans les pays où le Groupe mène ses opérations.

(iii) Réserve pour fluctuation de sinistralité

Elle représente un montant tiré des bénéfices de chaque exercice qui, en sus de la provision pour sinistres à régler, permet de réduire les effets des fluctuations de sinistres pouvant survenir ultérieurement.

(iv) Réserve de conversion

Cette réserve est prévue pour pallier les gains ou pertes de changes latents résultant de la conversion dans l'unité de compte de la Société des actifs et passifs libellés dans les différentes monnaies de transaction à la date du bilan.

(v) Réserve pour ajustement de la valeur de marché

La réserve pour ajustement de la valeur de marché est le gain ou la perte latente résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers classés comme disponible à la vente.

Les mouvements dans les autres réserves sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres à la page 51.

15 Capital social

	2018	2017
	Nombre	Nombre
Capital social autorisé	5 000 000	5 000 000
Emis et entièrement libéré	2 851 405	2 851 405
	US\$'000	US\$'000
Emis et entièrement libéré au 31 décembre	285 140	285 140
Valeur nominale de l'action	\$100	\$100
La variation du capital social entièrement libéré se présente comme suit :	2018	2017
	USD '000'	USD '000'
Au 1er janvier	285 140	285 140
Rachat des actions ordinaires	24 420	-
Actions ordinaires émises et libérées	(24 420)	-
Solde au 31 décembre	285 140	285 140

16 Prime brute acquise

La production par branche s'analyse comme suit :

	2018			2017		
	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU	Gross '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU
Incendie et accident	633 120	(67 453)	565 667	564 246	(59 726)	504 520
Maritime et aviation	106 893	(48 131)	58 762	105 951	(48 704)	57 247
Vie	53 143	(4 018)	49 125	48 617	(3 488)	45 129
	793 156	(119 602)	673 554	718 814	(111 918)	606 896

17 Produits de placements

	2018 000' \$EU	2017 000' \$EU
Instruments payables à échéance		
Produit d'intérêt sur dépôts bancaires	18 733	17 167
Produit d'intérêt sur dépôt auprès des cédantes	2 100	2 149
Produit d'intérêt sur titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe	6 955	7 516
Produit d'intérêt sur titres à taux variable	1 098	1 100
	28 886	27 932

Juste valeur par le résultat net

Produit d'intérêt sur titres à la juste valeur par le résultat net à taux fixe	8 907	6 244
Dividendes des placements en actions cotées à la juste valeur par le résultat net	4 754	5 298
Gains sur la juste valeur des placements en actions cotées	(27 645)	13 878
Gains/ (pertes) sur la juste valeur des obligations cotées	(649)	2 503
	(14 633)	27 923

Disponible à la vente

Dividendes des placements en actions non cotées évalués à la juste valeur	1 270	862
Revenus locatifs	1 480	1 336
Gains ou pertes réalisées sur portefeuille d'actions	10 553	4 664
Gains ou pertes réalisées sur portefeuille d'obligations	(3 050)	(58)
Frais de gestion sur le portefeuille d'actions	(748)	(551)
Frais de gestion sur le portefeuille d'obligations	(883)	(588)
	7 352	4 803
	22 875	61 520

18 Autres revenus d'exploitation

Honoraires	1 955	1 252
Plus/(Moins)-value sur cessions d'immobilisations	(5)	3
Revenus divers	40	23
	1 990	1 278

19 Charge de sinistres

Charge de sinistres par branche	2018			2017		
	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU	Gross '000 \$EU	Retrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU
Incendie et Accident	395 918	(43 710)	352 208	366 216	(43 822)	322 394
Maritime et Aviation	38 875	(5 837)	33 038	33 981	(10 525)	23 456
Vie	26 299	(228)	26 071	22 062	(1 290)	20 772
	461 092	(49 775)	411 317	422 259	(55 637)	366 622

20 Frais d'acquisition

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Commissions payées	193 907	169 245
Charges payées	25 180	23 442
Variation des frais d'acquisition différés	(1 641)	(7 441)
	217 446	185 246

21 Frais généraux

Charges de personnel	24 021	22 742
Honoraires du Commissaire aux comptes	254	224
Dotations aux amortissements des immeubles et matériels	1 682	1 469
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	166	164
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	807	872
Dépréciation des créances nées des opérations de réassurance	7 770	3 518
Dépréciation d'actifs (reprise)/ dotation	(1 250)	1 250
Frais de location-exploitation	404	318
Frais de réparation et d'entretien	931	1 005
Honoraires de consultants	1 012	1 546
Frais et indemnités de voyage	794	797
Réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration	1 649	1 484
Electricité et eau	674	549
Assurance	578	604
Frais de communication	314	315
Publicité et frais de représentation	792	680
Formations et frais d'abonnements	290	279
Assistance technique	245	266
Frais médicaux	559	458
Outils informatiques et frais connexes	2 397	2 796
Transport et maintenance	127	141
Frais bancaires et autres frais	342	315
Charges diverses de bureau	230	257
Frais juridiques	138	161
Dons	36	19
	44 962	42 229

Sont incluses dans les charges de personnel les prestations de retraite qui s'élèvent à 2 547 415 \$EU (2017): 2 898 567 \$EU).

22 Perte nette sur opérations de change

Ceux-ci comprennent les pertes sur conversion découlant du règlement de transaction en devises étrangères et de la conversion au taux de clôture à fin d'année d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères.

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Perte nette de change	(14 988)	(6 565)

23 Impôt sur les résultats

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord portant Création de la Société Africaine de Réassurance, l'Africa Re n'est pas assujettie à l'impôt dans ses Etats membres. La charge d'impôt dans les états financiers est relative au bénéfice réalisé par sa filiale et elle est calculée sur la base de la législation fiscale en vigueur en Afrique du Sud.

Le montant inscrit dans les états financiers à titre d'impôt se décompose comme suit :

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Impôt sur le revenu de l'exercice	366	41
(Crédit)/Charge d'impôt différé sur le revenu (Note 12)	(1 062)	(668)
	(696)	(627)

La variation d'impôts recouvrables se présente comme suit :

Au 1er janvier	847	800
Charge d'impôt de l'exercice	(366)	(41)
Impôts payés	1 830	88
Au 31 décembre	2 311	847

24 Dividendes

Au cours de la Réunion annuelle de l'Assemblée générale devant se tenir le 17 juin 2019, il est prévu de proposer, à titre de dividende définitif pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant de 8,0 \$EU par action (2017 : 8,0 \$EU) pour un total de 2 851 405 actions, soit au total 22 811 240 \$EU (2017 : 22 787 240 \$EU). Les dividendes déclarés lors de l'Assemblée générale du 20 juin 2018 ont été imputés aux capitaux propres dans les présents états financiers. Les dividendes à payer sur les résultats de 2018 seront traités comme une affectation du bénéfice dans les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019.

Le mouvement du compte dividendes à payer est comme suit :

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Au 1er janvier	7 765	5 033
Dividende final déclaré	22 787	17 108
Dividendes payés	(23 627)	(14 376)
Au 31 décembre	6 925	7 765

25 Notes à l'état consolidé des flux de trésorerie

a) Rapprochement du résultat avant impôt et des flux de trésorerie provenant des opérations :

	Notes	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Résultat avant impôt		30 573	87 355
Ajustements au titre de :			
Amortissements des immeubles de placement	8	166	164
Amortissements des autres biens et équipements	9	1 682	1 469
Amortissement des actifs incorporels	10	807	872
Dépréciation d'actifs			1 250
(Plus)/Moins-value sur cessions de biens et équipements		5	(3)
Variation de la juste valeur des actifs financiers		28 293	(16 381)
Variations relatives au fonds de roulement :			
- Primes à recevoir		(647)	2 417
- Coûts d'acquisition différés		(1 674)	(6 493)
- Créances de réassurance		21 011	(51 969)
- Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques		(14 266)	(37 997)
- Débiteurs divers		(30)	(1 352)
- Créditeurs divers		(1 753)	(19 438)
- Ecart de change sur solde d'ouverture de l'impôt différé	12	(206)	209
- Reclassement impôts différés-passif		44	-
- Dettes de réassurance		13 576	15 096
- Provisions techniques		(9 544)	92 585
Flux de trésorerie provenant des opérations		68 037	67 784
b) Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie et soldes bancaires		174 730	97 929
Comptes à terme auprès des institutions financières avec échéance de 90 jours au plus		163 782	187 672
Trésorerie et équivalents de trésorerie		338 512	285 601

26 Transactions avec les parties liées et soldes

Les transactions entre la Société Africaine de Réassurance et ses filiales non considérées comme parties liées ont été éliminées lors de la consolidation et ne sont donc pas présentées dans les notes.

La Société Africaine de Réassurance a établi un Fonds de prévoyance pour mettre à la disposition du personnel un plan d'épargne à long-terme. Le Fonds de prévoyance est considéré comme partie liée en conformité avec la norme IAS 24. Les contributions au Fonds sont comptabilisées comme charges.

La société Africaine de Réassurance a créé un fonds fiduciaire pour la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui financera des projets et des initiatives visant à favoriser le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique.

Le fonds fiduciaire est considéré comme une partie liée conformément à la norme IAS 24. Chaque année, la Société y affecte un montant pouvant aller jusqu'à 2% de son bénéfice net annuel après impôts.

i) Transactions avec les parties liées - Actionnaires

Aucun actionnaire individuel ne détient de participation permettant contrôle de la Société.

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
ii) Gestion du Fonds de prévoyance		
Contributions versées	965	1,048
iii) Rémunération des Administrateurs non dirigeants		
Jetons de présence des Administrateurs (ne participant pas à la gestion)	753	732
Autres rémunérations (membres élus de la Direction)		
- Salaires et autres indemnités	1 523	1 487
- Indemnités de fin de service	169	169
iv) Administration du fonds fiduciaire RSE		
Fonds alloués au fonds fiduciaire	880	1,002

27 Gestion des risques d'assurance et des risques financiers

Risques d'assurance

La Société Africaine de Réassurance offre des couvertures en réassurance pour toutes les branches, notamment : Accident et Maladie, Risques Techniques, Garantie et Cautionnement, Responsabilité Civile, Automobile, Incendie, Maritime, Energie et Aviation, Invalidité et Vie. Pour l'essentiel, ces affaires sont souscrites à court terme.

Le risque couvert par tout contrat d'assurance porte sur la possibilité de survenance de l'évènement assuré ainsi que l'incertitude quant au montant à payer dans ce cadre. Du fait de la nature même des contrats d'assurance, ce risque est aléatoire et par conséquent imprévisible.

La Société a élaboré un manuel de souscription détaillé, couvrant entre autres, les critères d'acceptation du risque, les modalités de tarification, le contrôle des cumuls, les niveaux hiérarchiques et la couverture en réassurance. Ce document sert de guide aux souscripteurs qui s'appuient sur les principes de prudence et de professionnalisme, tout en se fixant comme objectif global la diversification des types de risques acceptés. La souscription se fait aussi large que possible, afin de réduire la variabilité du résultat attendu, la préoccupation première étant de veiller au

respect strict des critères de sélection des risques, en insistant sur la compétence et l'expérience des souscriptions. En outre, une structure a été mise en place pour passer en revue les affaires proposées, veillant ainsi à leur qualité et à l'observation des règles de prudence dans l'utilisation des limites, termes et conditions de souscription. Un Département indépendant, chargé de l'Inspection Technique et de la Gestion Intégrée des Risques, vérifie l'application des directives, par le biais d'une revue périodique des opérations de chaque centre de production. Les rapports établis à l'issue de cet exercice sont soumis à la Direction et à la Commission d'Audit et des Risques du Conseil d'Administration.

La Société rétrocède des affaires à des réassureurs de renom, afin de diversifier son portefeuille et de réduire le risque de sinistres catastrophiques sur sa couverture, mais cela ne la dispense pas d'honorer ses obligations vis-à-vis des cédantes. Lors des renouvellements annuels, elle passe en revue la situation financière des rétrocessionnaires qui sont choisis sur la base de leur solvabilité et de leur connaissance de l'industrie. Les contrats de rétrocession en vigueur sont les suivants :

31 décembre 2018

Branche	Limite de couverture '000 \$EU	Rétention nette '000 \$EU
Excédent de sinistre par risque - Dommages aux biens	100 000	15 000
Excédent de sinistre par événement – Dommages aux biens	200 000	25 000
Excédent de sinistre Maritime et Energie	60 000	12 500
AExcédent de sinistre Aviation	12 000	3 000

31 décembre 2017

Branche	Limite de couverture '000 \$EU	Rétention nette '000 \$EU
Excédent de sinistre par risque - Dommages aux biens	100 000	15 000
Excédent de sinistre par événement – Dommages aux biens	200 000	25 000
Excédent de sinistre Maritime et Energie	60 000	15 000
Excédent de sinistre Aviation	12 000	3 000

27 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités normales, la Société a recours à des instruments financiers ordinaires tels que les espèces et quasi-espèces, les obligations, les actions et les créances. De ce fait, elle est exposée à des pertes potentielles liées à divers facteurs inhérents au marché, y compris la variation des taux d'intérêt, des cours des actions et des taux de change des devises. Les activités financières de la Société sont régies par son Règlement Financier et son document de Politique en Matière de Placements, ainsi que son Manuel de Procédures Administratives et Comptables qui contient des directives détaillées. Ces documents définissent un cadre pour les opérations d'investissement et fixent les niveaux d'engagement, de concentration, de risques de crédit, de change, de liquidité et de fluctuation des taux d'intérêts entre autres.

a) Risque de crédit

C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations, faisant ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Africa Re est exposée à un risque de crédit à travers ses actifs financiers qui comprennent des dépôts bancaires à court terme, des valeurs à revenus fixes ainsi que des créances.

Les dépôts bancaires à court terme sont placés auprès d'institutions financières jouissant d'une très bonne cote de solvabilité et judicieusement répartis entre elles afin d'éviter une concentration indue. Le Règlement Financier prescrit une note de solvabilité minimum et un volume maximum de dépôt par banque et par monnaie.

Le portefeuille des valeurs à revenus fixes de la Société est géré par l'application de normes prudentielles de diversification et en tenant compte de critères de qualité de la notation des titres et de leurs émetteurs. Des dispositions spécifiques sont prévues pour fixer un plafond en ce qui concerne le montant des avoirs dans un seul titre émis par une seule et même entité, industrie ou

secteur. L'objectif visé est de réduire au minimum la concentration du risque associé au portefeuille de valeurs à revenus fixes.

Le risque de crédit relatif aux créances est atténué par l'importance du nombre de cédantes et leur dispersion à travers le continent. Nombre de compagnies sur lesquelles nous avons des créances, sont également des actionnaires du Groupe. En outre, l'engagement de la Société en ce qui concerne les sinistres à régler concerne des contrats d'assurance conclus avec les mêmes compagnies. Les créances sont présentées à leur juste valeur, nettes de la provision pour dépréciation. Il est procédé à une évaluation périodique des cédantes et des rétrocessionnaires afin de minimiser l'exposition à des sinistres importants pouvant résulter de leur insolvabilité. Les modalités des transactions font également l'objet d'une stricte surveillance afin d'assurer la mise à jour constante des soldes.

b) Risque de liquidité

Ce risque est attaché à la difficulté dans laquelle pourrait se trouver la Société pour mobiliser les fonds lui permettant de remplir ses engagements et ses autres obligations en réassurance. Les directives en matière de placements fixent un niveau plancher pour les actifs financiers pouvant être détenus en espèces ou en instruments liquides. Lesdits instruments comprennent des dépôts bancaires dont la date d'échéance est inférieure à 90 jours. Par ailleurs, les portefeuilles confiés à des gestionnaires de placements font l'objet de transactions sur des marchés extrêmement liquides et sont ainsi de nature à permettre à la Société de faire aisément face à ses besoins de liquidités en cas de déficit.

Le tableau ci-dessous analyse les principaux éléments de l'actif et du passif de la Société, regroupés en fonction de leur échéance, elle-même déterminée sur la base de la période restante au 31 décembre 2018, par rapport à la date antérieure de modification des taux ou de l'échéance du contrat.

27 Gestion des risques financiers (suite)

	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2018							
(en milliers \$EU)							
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	338 512	-	-	-	-	-	338 512
Primes de réassurance à recevoir	69 427	53 983	39 609	18 836	4 964	-	186 819
Sinistres recouvrables	13 307	39 731	17 818	13 926	1 456	7 449	93 687
Primes de rétrocession différées	20 607	434	10	4	76	14	21 145
	441 853	94 148	57 437	32 766	6 496	7 463	640 163
Placements :							
Dépôts bancaires	147 036	-	-	-	-	-	147 036
Dépôts auprès des cédantes	11 747	36 175	8 832	9 879	7 830	60 602	135 065
Titres à taux fixe à la juste valeur	33 980	12 924	15 856	11 591	9 832	40 077	124 260
Titres à taux fixe au coût amorti	11 417	13 387	44 644	22 639	27 639	114 838	234 287
Titres à taux flottant au coût d'achats	19 988	21 377	-	612	-	25 329	67 306
Actions Cotées	69 416	-	-	-	-	-	69 416
Obligations remboursables	-	-	-	-	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-	-	-	49 239	49 239
Total	293 584	83 863	69 332	44 721	45 024	290 085	826 609
Actif total	735 437	178 011	126 769	77 487	51 520	297 548	1 466 772
PASSIFS FINANCIERS							
Soldes de réassurance à payer	43 360	28 611	15 751	(11 627)	5 754	-	81 849
Sinistres en suspens	153 962	104 025	91 695	44 440	16 258	-	410 380
Total	197 322	132 636	107 446	32 813	22 012	-	492 229

27 Gestion des risques financiers (suite)

	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2017 (en milliers \$EU)							
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	285 601	-	-	-	-	-	285 601
Créances de réassurance	81 877	55 929	33 937	20 976	15 111		207 830
Sinistres recouvrables	16 263	21 605	19 770	1 397	1 604	15 261	75 900
Primes de rétrocession différées	23 401	1 146	82	18	11	8	24 666
	407 142	78 680	53 789	22 391	16 726	15 269	593 997
Placements :							
Dépôts bancaires	177 408	-	-	-	-	-	177 408
Dépôts auprès des cédantes	15 349	20 778	12 321	10 941	7 124	60 544	127 057
Valeurs à taux fixe à la juste valeur	29 856	14 067	11 859	12 565	12 000	85 730	166 077
Valeurs à taux fixe au coût amorti	11 453	4 881	17 058	31 681	18 379	85 980	169 432
Titres à taux flottant au coût d'achats	6 186	19 919	20 655	-	611	-	47 371
Actions cotées	142 244	-	-	-	-	-	142 244
Obligations remboursables	1 397	-	-	-	-	-	1 397
Actions non cotées	-	-	-	-	-	39 395	39 395
	383 893	59 645	61 893	55 187	38 114	271 649	870 381
Total	791 035	138 325	115 682	77 578	54 840	286 918	1 464 378
PASSIFS FINANCIERS							
Soldes de réassurance à payer	43 901	23 930	(2 827)	8 378	(5 109)		68 273
Sinistres en suspens	155 153	124 599	70 539	27 773	22 278	21 376	421 718
Total	199 054	148 529	67 712	36 151	17 169	21 376	489 991

27 Gestion des risques financiers (suite)

c) Risques de marché

i) Risque de taux d'intérêt

La Société s'expose actuellement aux variations des taux d'intérêt à travers son portefeuille de placements à revenus fixes confié à des gestionnaires, qui est évalué à la juste valeur. Toute variation de taux d'intérêt a un effet immédiat sur le revenu net déclaré et partant, sur les fonds propres. Ce portefeuille vise à générer des revenus et à atténuer la volatilité des prix, raison pour laquelle sa durée moyenne est inférieure à 5 ans.

La Note 4 présente le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux investissements productifs d'intérêts.

ii) Risque de variation du cours des actions

Ce risque porte sur la perte potentielle de la juste valeur résultant de variations négatives des prix des actions. La Société détient un portefeuille d'actions confié à des gestionnaires et se trouve de ce fait exposée aux fluctuations du cours des actions. Elle n'a pas recours aux instruments financiers pour la gestion de ce risque, leur préférant le mécanisme de la diversification sous diverses formes, notamment les plafonds aux allocations par action, industrie ou secteur ainsi que la bonne répartition géographique. Les directives en matière de placement prévoient une limite maximale pour les actifs financiers pouvant être détenus sous forme d'actions.

iii) Risque de change

La Société conserve ses actifs et passifs dans plusieurs monnaies, ce qui l'expose aux risques de change découlant des opérations de rapprochement de l'actif et du passif. Elle n'a pas recours aux techniques de couverture pour réduire les risques inhérents à la fluctuation des cours, mais veille à ce que l'engagement net reste dans les limites acceptables, en révisant périodiquement les écarts. L'Africa Re possède des bureaux dans sept régions dont les monnaies, outre son unité de compte, représentent 95% de son volume d'affaires. Les actifs et passifs libellés dans ces monnaies sont répartis selon une clé déterminée par le Groupe.

La Société entretient des relations d'affaires avec des partenaires de pays variés et fait face au risque de change découlant de l'usage de différentes monnaies, principalement en rapport avec l'euro, le rand sud-africain, le shilling kenyan et le naira nigérian. Cependant, la principale exposition est celle liée au rand sud-africain. Le risque de change résulte des opérations de réassurance exécutées dans les monnaies locales, les investissements réalisés dans une devise autre que celle utilisée dans la communication de l'information financière par la Société et qui sont par la suite portées dans les actifs et passifs au titre d'activités à l'étranger.

Les tableaux des pages 82 et 83 montrent les différentes monnaies dans lesquelles étaient libellés l'actif et le passif du Groupe au 31 décembre 2018 et 2017. Les soldes en monnaies autres que le dollar EU montrent la forte exposition aux devises.

27 Gestion des risques financiers (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2018 : (en milliers \$EU)											
ACTIF	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	Autres	TOTAL
Trésorerie et équivalents de trésorerie	142 696	42 127	9 162	41 498	5 137	10 124	20 249	5 990	4 183	57 346	338 512
Créances de réassurance	42 538	7 439	1 556	22 659	17 037	5 424	8 854	21 157	4 731	55 424	186 819
Sinistres recouvrables	50 635	82	11	38 963	497	140	478	18	23	2 840	93 687
Primes de rétrocession différées	14 703	111	-	4 035	23	136	68	42	24	2 003	21 145
	250 572	49 759	10 729	107 155	22 694	15 824	29,649	27 207	8 961	117 613	640 163
Placements :											
Dépôts bancaires	41 119	60 698	1 283	5 239	-	-	2 079	-	-	36 618	147 036
Dépôts auprès des cédantes	17 217	335	566	52 414	29 323	4 586	6	299	(187)	30 506	135 065
Titres à taux fixe à la juste valeur	81 614	26 197	-	-	-	-	12 653	3 796	-	-	124 260
Titres à taux fixe au coût amorti	191 002	28 529	3 247	11 509	-	-	-	-	-	-	234 287
Titres à taux flottant au coût d'achats	66 987	-	319	-	-	-	-	-	-	-	67 306
Actions cotées	41 758	9 427	-	15 303	-	-	2 316	612	-	-	69 416
Obligations remboursables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions non cotées	46 922	-	-	1 027	-	-	1 290	-	-	-	49 239
Total	486 619	125 186	5 415	85 492	29 323	4 586	18 344	4 707	(187)	67 124	826 609
	737 191	174 945	16 144	192 647	52 017	20 410	47 993	31 914	8 774	184 737	1 466 772
PASSIF											
Dettes de réassurance	26 859	7 160	(1 745)	21 867	(6 492)	522	(1 024)	2 628	(44)	32 118	81 849
Sinistres en suspens	121 603	102 726	2 540	74 751	40 200	7 609	10 448	23 147	8,519	18 837	410 380
Total	148 462	109 886	795	96 618	33 708	8 131	9 424	25 775	8,475	50 955	492 229
Situation nette	588 729	65 059	15,349	96 029	18 309	12 279	38 569	6 139	299	133 782	974 543

Codification des devises

USD - Dollar américain, EGP - Livre égyptienne, ZAR - Rand sud-africain, NGN - Naira nigérien, GBP - Livre britannique, KES - Shilling kenyan, CFA - Franc CFA, MUR - Roupie mauricienne, EUR - Euro, MAD - Dirham marocain

27 Gestion des risques financiers (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2017 : (en milliers \$EU)	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	Autres	TOTAL
ACTIF											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	145 066	3 550	6 846	24 000	15 296	6, 817	18 174	19 220	2 322	44 310	285 601
Créances de réassurance	56 820	18 226	1 802	31 820	17 978	4 074	8 186	18 685	3 925	46 314	207 830
Sinistres recouvrables	69 958	42	29	3 201	549	104	457	61	32	1 467	75 900
Primes de rétrocession différées	14 274	-	3	6 767	32	140	140	119	11	3 180	24 666
	286 118	21 818	8 680	65 788	33 855	11 135	26 957	38 085	6 290	95 271	593 997
Placements :											
Dépôts bancaires	66 194	92 913	4 596	761	-	1 589	2 085	-	303	8 967	177 408
Dépôts auprès des cédantes	15 764	343	538	48 543	28 144	2 991	6	295	(176)	30 609	127 057
Titres à taux fixe à la juste valeur	91 104	47 571	3 706	9 071	-	-	11 312	3 313	-	-	166 077
Titres à taux fixe au coût amorti	152 413	11 414	-	4 479	-	-	-	1 126	-	-	169 432
Titres à taux flottant au coût d'achats	47 032	-	339	-	-	-	-	-	-	-	47 371
Actions cotées	69 350	48 869	-	18 339	-	-	3 045	2 641	-	-	142 244
Obligations remboursables	265	-	-	1 132	-	-	-	-	-	-	1 397
Actions non cotées	39 395	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 395
	481 517	201 110	9 179	82 325	28 144	4 580	16 448	7 375	127	39 576	870 381
Total	767 635	222 928	17 859	148 113	61 999	15 715	43 405	45 460	6 417	134 847	1 464 378
PASSIF											
Dettes de réassurance	19 536	3 798	(1 157)	26 245	(6 659)	375	(1 243)	2 582	8	24 788	68 273
Sinistres en suspens	170 734	121 526	2 413	39 057	35 668	9 341	8 425	24 488	6 163	3 903	421 718
Total	190 270	125 324	1 256	65 302	29 009	9 716	7 182	27 070	6 171	28 691	489 991
Situation nette	577 365	97 604	16 603	82 811	32 990	5 999	36 223	18 390	246	106 156	974 387

Codification des devises :

USD - Dollar américain, EUR - Euro, KES - Shilling kényan, ZAR - Rand sud-africain, MAD - Dirham marocain, MUR - Roupie mauricienne, GBP - Livre britannique, EGP - Livre égyptienne, CFA - Franc CFA, NGN - Naira nigérian

28 Participation dans des filiales

Le détail des filiales significatives du Groupe à la fin de la période considérée se présente comme suit

	Activité principale	Capital social '000 \$EU	Participation	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited	Réassurance	*	100%	*	*
African Takaful Reinsurance Company	Réassurance	12 000	100%		
Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited	Immobilier	*	100%	*	*

* Moins de 1000 \$EU dans African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited — 7 actions ordinaires de 0,01 rand ; Sherbone Number Ten Parktown Investment Proprietary (South Africa) Limited — 40 000 actions ordinaires de 0,10 rand.

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited a un exercice social se clôturant le 31 décembre; African Takaful Reinsurance Company le 30 juin et Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited le 31 août.

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited

L'African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited a été créée le 9 janvier 2004. La principale activité de la société est la fourniture des services de réassurance pour la zone monétaire du Rand aussi bien le Mozambique, le Botswana et l'Angola. Elle a réalisé une perte de 5 919 896 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (2017 : un bénéfice de 3 283 982 \$EU). Les activités majeures de la Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) S.A sont déterminées par son Conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur la Société d'Africain Réassurance (Sud d'Africain) et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous sont résumées les informations financières de la filiale :

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total actif	298 760	361 658
Total passif	(247 691)	(299 712)
Actifs nets	<u>51 069</u>	<u>61 946</u>

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global

Primes nettes acquises	<u>58 975</u>	<u>58 471</u>
Résultat avant impôt	(6 656)	2 616
Crédit d'impôt différé/Impôt sur le résultat	737	668
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	<u>(5 919)</u>	<u>3 284</u>

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets provenant des opérations	(19 118)	91
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	<u>16 258</u>	<u>3 722</u>
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 860)	3 813
(Perte)/Gain net sur actifs liquides	(556)	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 901	79
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>485</u>	<u>3 901</u>

African Takaful Reinsurance Company

L'African Takaful Reinsurance Company a été créée le 1er septembre 2010. La principale activité de la société est la fourniture des produits de réassurance entièrement conformes à la sharia. Elle a réalisé un bénéfice de 3 956 145 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (décembre 2017 : bénéfice de 7 175 167 \$EU). Les activités majeures de l'African Takaful Reinsurance Company sont déterminées par son conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur l'African Takaful Reinsurance Company, et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous, sont résumées les informations financières de la filiale :

African Takaful Reinsurance Company Limited (Suite)

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total actif	80 268	66 642
Total passif	(84 645)	(63 564)
Actifs nets	<u>(4 377)</u>	<u>3 078</u>
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Prime nette acquise	<u>46 966</u>	<u>33 436</u>
Résultat avant impôt	3 956	7 175
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	<u>3 956</u>	<u>7 175</u>
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets provenant des opérations	7 613	2 382
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	2 416	1 685
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	10 029	4 067
(Perte)/ gain nette sur actifs liquides	(4 810)	(1 193)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	38 204	35 330
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>43 423</u>	<u>38 204</u>

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited a été acquis par la Société Africaine de Réassurance en octobre 2012. La principale activité de la société est la gestion immobilière. Elle a réalisé un bénéfice de 86 147 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (2017 : 91 181 \$EU). Les activités majeures de Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited sont déterminées par son conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited, et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous, sont résumées les informations financières de la filiale :

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total actif	3 039	2 912
Total passif	(244)	(234)
Actifs nets	<u>2 795</u>	<u>2 678</u>

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global

Résultat net	<u>172</u>	<u>177</u>
Résultat avant impôt	127	132
Impôt sur le résultat	(41)	(41)
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	<u>86</u>	<u>91</u>

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets provenant des opérations	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>-</u>	<u>-</u>
(Perte) nette sur actifs liquides	<u>-</u>	<u>-</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>

29 Passifs éventuels

Il n'existe pas de passifs éventuels significatifs relatifs aux litiges en cours impliquant la Société, pour lesquels une provision n'a pas été constituée dans les présents états financiers.

30 Engagements relatifs aux locations simples

Charges locatives à payer

La Société loue des bureaux à Maurice, au Caire et en Ethiopie. Les charges contractuelles non résiliables s'établissent comme suit :

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
1 an au plus	209	207
Plus d'un an à 5 ans	137	103
	346	310

Produits locatifs à recevoir

A la fin de la période considérée, les espaces pouvant être loués dans les immeubles du Siège ainsi que ceux des Bureaux régionaux de Nairobi et de Casablanca étaient sous contrat de location avec les créances suivantes :

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
1 an au plus	1 241	1 049
Plus d'un an à 5 ans	1 454	1 148
	2 695	2 197

31 Gestion du capital

La Société n'est pas soumise à une réglementation en matière de fonds propres imposée de l'extérieur. Toutefois, elle continuera d'augmenter son capital disponible pour satisfaire aux exigences des agences de notation afin d'atteindre son objectif en matière de notation, et pour obtenir un ratio d'adéquation du capital interne raisonnable (capital disponible divisé par capital requis ajusté au risque).

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Aligner le profil de son actif sur celui du passif, en tenant compte des risques inhérents à l'industrie ;
- Maintenir la solidité financière de la Société pour soutenir la croissance de ses opérations ;
- Satisfaire aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- Appliquer la flexibilité financière en maintenant une trésorerie importante et l'accès à un certain nombre de marchés de capitaux ;
- Maintenir la capacité de la Société à verser des dividendes aux actionnaires et offrir différents avantages à d'autres parties prenantes ;

- Verser des dividendes importants aux actionnaires en fixant les taux des contrats d'assurances par rapport au niveau du risque.

La Société dispose d'un certain nombre de sources de capital et essaie d'optimiser sa capacité de rétention afin de maximiser régulièrement les dividendes versés aux actionnaires. Lorsqu'elle évalue le déploiement et l'utilisation du capital, l'Africa Re ne s'intéresse pas uniquement aux sources de capital traditionnelles mais aussi à d'autres sources, y compris la rétrocession, si besoin est. La Société gère comme capital tout élément éligible au traitement de capital.

Le capital gérée par la Société est présentée ci-dessous est composé comme suit:

	2018 '000 \$EU	2017 '000 \$EU
Capital social	285 140	285 140
Prime d'émission d'actions	214 469	156 354
Autres réserves	209 291	243 566
Bénéfice non distribué	208 147	216 979
Total fonds propres	917 047	902 039

Annexe

Compte de résultat net consolidé par branche

	Incendie et Accident	Maritime et Aviation	Vie	Total 2018	Total 2017
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Résultats techniques :					
Prime brute souscrite	638 077	107 332	52 006	797 415	746 829
Prime brute acquise	633 120	106 893	53 143	793 156	718 814
Rétrocession	(67 453)	(48 131)	(4 018)	(119 602)	(111 918)
Prime nette acquise	565 667	58 762	49 125	673 554	606 896
Commissions & charges	13 889	6 749	229	20 867	18 323
Sinistres bruts payés	(378 631)	(48 231)	(28 410)	(455 272)	(367 642)
Charge de sinistres brute	(395 918)	(38 875)	(26 299)	(461 092)	(422 259)
Déduire : Part des rétrocessionnaires	43 710	5 837	228	49 775	55 637
Charge de sinistres nette	(352 208)	(33 038)	(26 071)	(411 317)	(366 622)
Coût d'acquisition	(180 584)	(24 427)	(12 435)	(217 446)	(185 246)
Frais de gestion	(35 342)	(6 427)	(3 193)	(44 962)	(42 229)
Bénéfice de souscription	11 422	1 619	7 655	20 696	31 122
Produits de placements et autres revenus nets				24 865	62 798
Perte de change nette				(14 988)	(6 565)
Bénéfice avant impôt sur le revenu				30 573	87 355
Crédit d'impôt sur le résultat				696	627
Bénéfice de l'exercice				31 269	87 982

